

ANNÉE 1925

BULLETIN INTERNATIONAL
DE L'ACADÉMIE POLONAISE
DES SCIENCES ET DES LETTRES

CLASSE DE PHILOGIE,
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE

II PARTIE

JUILLET — DÉCEMBRE

CRACOVIE
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ
1927

ANNÉE 1925

BULLETIN INTERNATIONAL
DE L'ACADÉMIE POLONAISE
DES SCIENCES ET DES LETTRES

CLASSE DE PHILOGIE,
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE

CRACOVIE
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ
1927

BULLETIN INTERNATIONAL
DE L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES
ET DES LETTRES.

I. CLASSE DE PHILOGOLOGIE.
II. CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

N° 1—10.	Janvier—Décembre.	1925.
----------	-------------------	-------

SÉANCES.

I. Classe de philologie.

- 12 janvier. BIEŃKOWSKI P.: Sur le type du barbare vêtu d'une fourrure dans l'art antique.
- 9 février. ROZWADOWSKI J.: Sur le nom des Wendes.
- 2 mars. SCHORR M.: Contribution à l'étude de la grammaire et de la stylistique comparée des langues sémitiques.
- 9 mars. GAERTNER H.: Études sur la langue polonaise du XVI^e siècle: Qui est l'auteur de la biographie de Rej?
- 30 mars. MOSZYŃSKI K.: Recherches sur l'origine et la civilisation primitive des Slaves.
- 20 avril. TASZYCKI W.: L'anthroponymie polonaise la plus ancienne.
HAMMER S.: La facture du roman d'Apulée.
GRABOWSKI T.: Les sources de la philosophie de Jules Słowacki.
- 11 mai. STERNBACH L.: Prolegomena in carmina Gregorii Nazianzeni.
- 8 juin. KRZYŻANOWSKI J.: Le roman pseudohistorique en Pologne au XVI^e siècle.
GAERTNER H.: La déclinaison des substantifs en *-a*, *-ja* et *i* dans la langue polonaise jusqu'à la fin du XVI^e siècle.
PECHERSKI C.: L'éloquence polonaise à la Diète à l'époque des Sigismonds (XVI^e siècle jusqu'à 1573). Première partie.
- 28 septembre. CHRZANOWSKI I.: Réflexions sur le prologue du «Kordjan».
LEPSZY L.: L'attitude de Callimachus envers l'art et sa statue de bronze.
- 12 octobre. WINDAKIEWICZOWA H.: Certaines formes musicales de Frédéric Chopin et la musique populaire polonaise. Étude musicologique.

- 16 novembre. SINKO T.: L'ode 15 (livre I) d'Horace et le modèle grec dont elle s'est inspirée (De Horatii carm. I 15 eiusque exemplari graeco).
- 14 décembre. KOT S.: Compte rendu d'un voyage en Italie.
GRABOWSKI T.: La critique littéraire en Pologne à l'époque du romantisme et du réalisme (1830—1890).

Séances de la Commission pour l'étude des langues orientales.

- 22 juin. KOWALSKI T.: Compte rendu d'une excursion scientifique chez les Karaïmes de Wilno et de Troki.

Séances de la Commission pour l'histoire de l'art.

- 15 janvier. MORELowski M.: Les animaux et les grotesques des tapisseries des Jagellons.
- 12 février. MYCIELSKI J. et WASYLEWSKI St.: Elisabeth Vigée-Lebrun et ses portraits de Polonais et de Polonaises.
- 2 avril. LEPSZY L.: L'ostensoir des Dominicains à Podkamień et la couronne en or de la reine Bone.
MYCIELSKI J.: Trois produits de l'art appliqué.
- 29 octobre. JAROSŁAWIŃSKA M.: Les reliures des diplômes du XVII^e et du XVIII^e siècle à la Bibliothèque des Jagellons à Cracovie.
TOMKOWICZ St.: Gabriel Słoński, architecte du XVI^e siècle et le couvent de Saint Joseph à Cracovie.
- 17 décembre. BOCHENSKI Z. Le château fortifié à Dębno.

II. Classe d'histoire et de philosophie

- 19 janvier. MORELowski M.: Compte rendu sur les recherches entreprises dans les archives par le Comité des musées de la Délégation Polonaise à Moscou.
- 16 février. BOSSOWSKI Fr.: Recherches sur la testament romain primitif.
MICHALSKI C. M.: Le Criticisme et le Scepticisme dans la Philosophie du XIV^e siècle.
- 30 mars. KIPA E.: Metternich et Talleyrand en 1808 et 1809.
- 27 avril. SZUMOWSKI Wł.: L'École de Médecine de Cracovie à l'époque de la Commission pour l'Instruction Publique.
- 13 mai. TAUBENSCHLAG R.: 1) Le droit grec dans la comédie »Épitrépointes« de Nénandre. 2) Le droit local dans les constitutions antérieures à Dioclétien.

- 22 juin. **BENIS A.**: La réforme des finances et la politique monétaire de la Tchécoslovaquie entre 1918 et 1925.
- 28 septembre. **SEMROWICZ W.**: 1) Contributions à l'étude des origines du droit réservé au pape dans les questions concernant la canonisation des Saints. 2) Encore sur l'authenticité de la bulle de Gniezno de l'année 1136. 3) Une carte du XVI^e siècle de la Lithuanie, la plus ancienne des cartes de ce pays.
- 19 octobre. **FIJALEK J.** (abbé): Un monument inconnu de la législation synodale en Pologne à l'époque postérieure au Concile de Trente.
- 30 novembre. **KOSCHEMBAR-ŁYSKOWSKI T.**: Les »Conventions contra bonos mores« dans le droit romain.
- GRAŻYŃSKI M.**: La procédure judiciaire dans la voïvodie de Cracovie au XIV^e siècle d'après les statuts de Casimir le Grand destinés à la Petite-Pologne et d'après les registres judiciaires les plus anciens de Cracovie.
- 28 décembre. **MICHALSKI C. M.**: Les tendances critiques dans la philosophie du XIV^e siècle.

**SÉANCE ANNUELLE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE POLONAISE
DES SCIENCES ET DES LETTRES.**

13 JUIN 1925.

La séance solennelle et publique a eu lieu le 13 juin 1925, dans la salle d'honneur de l'Université des Jagellons à Cracovie.

Le Professeur Jean Rozwadowski, viceprésident de l'Académie, a ouvert la séance.

Après avoir consacré des paroles chaleureuses à la mémoire des membres décédés, le Professeur Stanislas Wróblewski, Secrétaire Général, rendit compte de l'activité de l'Académie pendant la dernière année, après quoi il fit connaître les noms des personnes auxquelles l'Académie avait décerné des prix et nomma les membres dernièrement élus.

I. Le prix des époux Érasme et Anne Jerzmanowski, fut attribué à M. Thaddée Browicz, Professeur en retraite de l'Université des Jagellons, pour l'œuvre scientifique de ce savant.

II. Le prix d'histoire Probus Barczewski, fut décerné à M. Alexandre Brückner, Professeur à l'Université de Berlin, pour

la troisième édition de son ouvrage intitulé „*Dzieje literatury polskiej w zarysie*“. (Précis d'histoire de la littérature polonaise).

III. Le prix de peinture Probus Barczewski, fut remis à M. Joseph Mehoffer, Professeur à l'École des Beaux-Arts à Cracovie, pour un tableau à l'huile, représentant une nappe d'eau avec des chèvres et des collines dans le fond.

IV. Les prix Félix Jasiński et Witold Łoziński, réunis conformément aux statuts, furent décernés à M. Jacques Juszczyk pour une sculpture appelée *Le cri de guerre*, exécutée dans du bois de poirier.

Les personnes suivantes furent élues membres de l'Académie:

Classe de philologie: M. Jean Gwalbert Pawlikowski, historien de la littérature à Lwów, élu membre correspondant;

Classe d'histoire et de philosophie:

M. Adam Chmiel, directeur des archives municipales anciennes à Cracovie;

M. Jean Dąbrowski, Professeur d'histoire du moyen âge à l'Université des Jagellons à Cracovie;

M. Romain Rybarski, Professeur de finances à l'Université de Varsovie, élus membres correspondants;

Classe des sciences mathématiques et naturelles:

M. Ladislas Szafer, Professeur de botanique à l'Université des Jagellons à Cracovie, élu membre titulaire;

M. Jean Czekański, Professeur d'anthropologie et d'ethnologie à l'Université de Jean Casimir à Lwów, élu membre correspondant.

L'Assemblée Générale du 12 juin 1925 a également procédé à l'élection de membres titulaires étrangers. On élit en conséquence huit membres dans la Classe de philologie, six autres dans la Classe d'histoire et de philosophie et six membres dans la Classe des Sciences mathématiques et naturelles. Leurs noms seront rendus publics, dès que le Gouvernement Polonais aura approuvé le choix des candidats.

Les savants étrangers, élus membres à la séance de l'année dernière, ont été reconnus tels par le Gouvernement Polonais. Ce sont:

M. Lubomir Miletič, Professeur de philologie slave à l'Université de Sophia, élu membre titulaire étranger de la **Classe de philologie** et

M. François Gény, Professeur de droit civil à l'Université de Nancy, élu membre correspondant de la **Classe d'histoire et de philosophie**.

La séance fut close après le compte rendu de M. le Secrétaire Général. Ensuite le Professeur Bronislas Dembiński, membre titulaire de la Classe d'histoire et de philosophie, invité cette année à faire une conférence, donna lecture à son étude sur „*Le Dernier Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, premier duc de Prusse*“.

II. PARTIE
JUILLET—DÉCEMBRE

Résumés.

19. BOCHEŃSKI ZBIGNIEW. **Dwór obronny w Dębnie. (*Le château fortifié à Dębno*)**. Présenté le 17 décembre 1925 dans la séance de la Commission pour l'histoire de l'art.

Ce travail s'occupe du seul château fortifié, habité aujourd'hui en Pologne. Il s'agit d'une construction bâtie entre 1470 et 1480 par Jacques Dembiński (armoiries: Odrowąż), castellan de Cracovie et grand chancelier de la Couronne. Le château est en briques. Le grès n'a servi qu'aux fondations et à exécuter certaines parties de la construction p. ex. les portails, les chambranles des portes et fenêtres et les frises décoratives. L'auteur comparé le château de Dębno avec une série d'édifices contemporains [églises à Biecz, Raciborowice, Szczepanów, Kłobuck et Nowy Sącz, Maison des Mansionnaires à Sandomierz, Maison des Chantres au Wawel (ces deux dernières constructions n'existent plus aujourd'hui et ne sont connues que par des gravures), tour de Wislica] et croit pouvoir supposer qu'ils furent construits par des maçons et des tailleurs de pierre, occupés au même atelier. Il nous entretient ensuite du motif décoratif à losanges, en briques noircies au feu, comme on le voit décorer les murs du château de Dębno, ainsi que les édifices qu'il a comparé avec celui-ci. Il découvre dans ce motif des influences émanant de l'architecture particulière à l'Ordre Teutonique, enfin il s'occupe de l'origine des portails „à gradins“ qu'on rencontre dans les constructions mentionnées ci-dessus. L'auteur aboutit à la conclusion que les chambranles appartenant à ce type sont propres à la Petite-Pologne, en particulier à Cracovie et aux environs les plus proches de cette ville.

20. CHRZANOWSKI IGNACY. *Uwagi nad prologiem do Kordjana. (Réflexions sur le prologue de Kordjan)*. Présenté dans la séance du 28 septembre 1925.

Déjà Tretiak a fourni la preuve qu'il fallait reconnaître Mickiewicz dans le premier personnage du prologue, dont Słowacki a fait précéder *Kordjan* et que le second personnage dénigrait l'enthousiasme mystique du premier (comp. *Juljusz Słowacki* I, p. 76 et suiv.). Quoique l'exactitude de cette affirmation ne puisse guère être mise en doute aujourd'hui, il ne s'ensuit pas, comme le prétend Joseph Ujejski dans son édition de *Kordjan* [parue dans la *Biblioteka Narodowa* („Bibliothèque Nationale“)] qu'on doive découvrir Słowacki lui-même sous les traits du second personnage. „De l'enthousiasme du poète, je ne laisserai que des lambeaux; moquez-vous donc de l'élan poétique de mon compagnon“. Dans cette phrase, on voit l'auteur du prologue opposer le second personnage au premier, c'est-à-dire au poète, aussi ne saurait-on pas le prendre pour identique à celui-ci. Du reste, ce n'est pas lui-même que Słowacki a voulu représenter, mais bien les critiques de Mickiewicz, tels qu'il les connaissait dans les rangs de l'émigration polonaise. En effet, Jean Czyński, Adam Gurowski et Joseph Boleslas Ostrowski lui ont fourni les traits caractéristiques dont il a doté le second personnage du prologue.

Au cours d'une assemblée de démocrates polonais, le 5 juillet 1833, à Paris, Czyński avait non sans ironie traité Mickiewicz de „prophète du passé“ et lui avait reproché qu'„en faisant sonner à nos oreilles la grand mot de liberté, il ne tâchait pas moins de détourner notre émigration des discussions et des recherches sur l'état futur de notre Pologne“; qu'„il se bornait à inviter les émigrés à de pieuses méditations“; qu'„emporté par l'ardeur poétique, il n'hésitait pas à recommander la censure de la presse dans un de ses écrits“. „Les paroles éloquentes du citoyen Czyński intéressèrent vivement l'auditoire“ dit le compte rendu [v. *La Tribune politique et littéraire* n° 190 du 5 juillet 1833; comp. aussi *Rok Mickiewicza* („L'Année consacrée à Mickiewicz“), Léopol 1899, vol. I p. 174]. Ce sont précisément ces opinions, répandues dans les milieux démocratiques de l'émigration, qui ont trouvé un écho dans les premières paroles que prononce le second personnage du pro-

gue („l'enthousiasme du poète“) et dans le passage ironique, ou nous voyons comparer le pieux prophète à „un derviche turc“.

Dans „L'Europe Littéraire“ et dans le „Journal de la littérature nationale et étrangère“ (n^o 68 du 7 août 1833), Gurowski s'était livré à des critiques aussi violentes que stupides des *Księgi narodu et pielgrzymstwa*. Il avait exercé son ironie sur la personne de Mickiewicz, dans lequel il voyait un réactionnaire prédisant le retour du passé, un homme rempli d'une „haine ascétique“ de tout ce qui est progrès. On ne peut guère s'empêcher de penser ici aux paroles: „semblable à un derviche turc“, que Słowacki met dans la bouche du second personnage de son prologue. Gurowski se moque de Mickiewicz qui voudrait passer pour un messie et remarque avec sarcasme qu'„avant de se dire prophète, il faut avoir été martyr“, autrement, il le dénigre parce que le poète n'avait combattu que par la parole, sans entrer dans le domaine des actes. C'est pourquoi nous voyons dire le second personnage du prologue: „Le glaive à deux tranchants dans la bouche — voilà le poignard de la parole avec lequel il tue des imbéciles ou des ennemis“ (Il s'agit là d'une allusion très claire aux paroles de Mickiewicz: „Vous êtes entourés d'étrangers comme l'étaient les Apôtres chez les idolâtres... Frappez les de votre parole et d'autres les frapperont de leurs glaives“).

Dans la revue *Nowa Polska* („La Pologne Nouvelle“; quatrième fascicule de l'année 1833), Ostrowski suit l'exemple de Gurowski et attaque vivement Mickiewicz, dans lequel il aperçoit un prétendu réactionnaire, un ennemi du progrès, un calomniateur de la France et de „la civilisation occidentale“ en général. Il le traite de chauvin prêchant „le principe israélite“, suivant lequel „tout ce qui n'est pas national, est voué d'avance à l'extermination“.

Słowacki lisait assidûment les publications de l'émigration, aussi les critiques adressées à Mickiewicz et la position qu'avait prise celui-ci envers le passé historique, étaient-elles capables, sinon d'éveiller, du moins de fortifier en lui le désir d'exprimer son opinion personnelle sur ce passé. Pour énoncer ce programme, il s'est servi du troisième personnage du prologue, dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître Słowacki lui-même „le plus grand de ceux qui ont contribué à ressusciter le passé“, comme dit Kleiner (*Juljusz Słowacki*, vol. I, éd. III, p. 273).

21. FIJAŁEK JAN ks. **Nieznany pomnik ustawodawstwa synodalnego z epoki potrydenckiej.** (*Un monument jusqu'à présent inconnu de la législation synodale polonaise, de l'époque postérieure au Concile de Trente*). Présenté dans la séance du 19 octobre 1925.

L'auteur commence par indiquer brièvement la direction qu'ont prise jusqu'ici en Pologne les recherches exclusivement consacrées aux sources et à la littérature concernant le droit canon pendant la période des décrétales, c'est-à-dire durant l'époque antérieure au concile de Trente. Il insiste ensuite sur la nécessité d'étendre ces recherches à l'histoire et aux monuments du droit ecclésiastique de la période suivante, actuellement close, depuis que Pie X et Benoît XV ont publié et mis en vigueur un nouveau code de droit canon. Passant à une catégorie spéciale de ces monuments, il attire l'attention sur les lettres pastorales publiées par les évêques polonais après le Concile de Trente. Il insiste en particulier sur le document le plus important pour l'histoire de l'application dans l'Eglise de Pologne, des décisions prises par ce concile et pour l'étude de la législation synodale en Pologne.

Le document dont nous entretient l'auteur n'est autre que la lettre pastorale adressée aux curés (*Epistola pastoralis ad parochos*), que publia Bernard Maciejowski, évêque de Cracovie, au cours de la session du synode diocésain, qui s'était réuni en 1601. Devenu ensuite archevêque de Gniezno et primat de Pologne, le même prélat l'adressa ensuite encore une fois au clergé, à l'occasion d'un synode de province, qui eut lieu en 1607 à Piotrków. La lettre pastorale en question, connue couramment sous le nom de „lettre de Maciejowski“ contient des dispositions obligatoires pour toute la province de Gniezno et pour l'Eglise de Pologne en général. Elle passe à juste titre pour le premier manuel de théologie pastorale paru en Pologne après le Concile de Trente. Aussi bien la disposition des matières que la façon de développer le sujet traité, nous obligent à la considérer comme une oeuvre originale, remarquable par la pensée qui a présidé à sa composition et par la clarté du style. Pour rédiger sa lettre pastorale, l'évêque Maciejowski a surtout puisé dans deux sources: dans les décrets du Concile de Trente concernant les réformes à introduire et dans les statuts synodaux de la province de Gniezno qu'avaient réunis Stanislas Karnkowski

en 1579. Avec les éléments empruntés à l'une et à l'autre source, il réussit à créer un ensemble aussi harmonieux qu'homogène, dans lequel on reconnaît cependant l'influence prépondérante exercée par les décrets. L'analyse minutieuse du sujet, les sources, enfin les rapports entre la lettre pastorale et d'autres documents analogues que des évêques polonais consacrèrent à la même époque à la législation synodale, ne peuvent que confirmer l'opinion flatteuse sur l'oeuvre du primat de Pologne, surtout quand on la met en regard avec les statuts du diocèse de Włocławek, sortis de la plume de l'évêque Karnkowski, dont nous avons déjà cité le nom et avec les deux lettres pastorales du cardinal Georges Radziwiłł, publiées, l'une en 1582 à Wilno, l'autre en 1593 à Cracovie.

La première édition de la lettre pastorale de l'évêque Maciejowski parue en 1601 à Cracovie chez Lazarz, c'est-à-dire le texte sur lequel s'appuient les éditions suivantes, n'était pas connue jusqu'à présent. (Il existe à Cracovie trois exemplaires de ce texte primitif: l'un à la Bibliothèque des Jagellons, l'autre à l'Académie des Sciences et des Lettres, enfin un troisième se trouve chez l'auteur du travail ici résumé). Dans cette édition nous voyons citer les sources que les suivantes ne mentionnent pas, à commencer par l'édition parue en 1609 chez Piotrowczyk, jointe aux statuts du synode province de Piotrków. La lettre pastorale envoyée à Rome avec les statuts en question, y fut en 1608 examinée et approuvée (*recognita*) par la congrégation des cardinaux, chargés de déclarer les décisions du Concile de Trente. L'histoire de cette révision, ainsi que les corrections faites à Rome, sont le sujet dont s'occupe la seconde partie des recherches que l'auteur a entreprises sur la lettre pastorale de l'évêque Maciejowski. Ces études s'appuient sur la confrontation minutieuse des deux textes de la lettre, notamment du texte corrigé à Rome (lettre pastorale destinée à toute la province) et du texte primitif (lettre pastorale adressée au clergé du diocèse). Comme il est absolument impossible de retrouver le rapport original, rédigé par les correcteurs romains et comme suivant l'auteur, il est fort douteux que ce rapport existe encore aujourd'hui, la comparaison des deux textes mentionnés doit suffire pour se faire une idée précise du genre de travail exécuté par les correcteurs et pour comprendre le but qu'ils poursuivaient. Les corrections sont de trois espèces: elles intéressent le style, la forme et le sens même de la lettre pastorale. Les corrections en rapport avec le style et la forme

sont de peu d'importance; elles se bornent en effet à plusieurs mots et expressions dans le texte ou dans certains entêtes. Nous pouvons répartir dans deux groupes les corrections concernant le sens: les unes, négatives, consistent à supprimer différentes phrases et certains passages, tandis que les corrections positives se présentent sous l'aspect de rectifications et de notes complémentaires. Quant aux corrections négatives, il n'est pas toujours facile de bien saisir les motifs de l'élimination de certaines dispositions, vu que parmi les passages supprimés il y en a plusieurs qui s'appuyaient sur les décrets du Concile de Trente ou étaient presque textuellement copiés d'après ceux-ci. Citons comme exemple l'interdiction de mariages solennels en temps défendu (*tempore clauso*). D'entre les dispositions supprimées, il en étaient deux qui en principe avaient une grande importance, vu que leur suppression devait mettre fin aux méthodes basées sur l'ancien droit, telles qu'elles étaient pratiquées dans l'Église de Pologne et ailleurs. C'était d'abord la décision en vertu de laquelle, à Pâques et au cours d'une maladie, les fidèles étaient tenus à se confesser au prêtre de leur paroisse, puis la disposition, d'après laquelle on devait tenir compte, lorsqu'il le fallait (*ubi opus est*), de la volonté des pères et mères, des tuteurs et des parents lorsqu'il s'agissait d'un mariage. L'auteur s'occupe de ces deux articles supprimés et les examine à la lumière des décisions du Concile de Trente. En ce qui concerne le fait d'étendre les devoirs pastoraux en partie aux membres des congrégations, de même que dans le domaine des dispositions légales appliquées au mariage, le droit sur lequel s'appuyait le pape, était ici en conflit avec la législation synodale adoptée par les évêques polonais. Le fait d'avoir éliminé la décision en vertu de laquelle les évêques polonais assuraient leur aide au clergé, lorsqu'il s'agissait de récupérer des biens ecclésiastiques aliénés, n'était certainement pas dénuée d'importance. Cette mesure qu'avaient prise les correcteurs romains tendait sûrement à mitiger la violence des conflits entre clercs et laïques dans le domaine des intérêts matériels, aussi faut-il la considérer comme un conseil de modération que Rome adressait au clergé. — Parmi les corrections positives, peu nombreuses du reste, il en est une d'une très grande portée; elle concerne le côté rituel du mariage d'après le fameux décret *Tametsi*, promulgué par le Concile de Trente (présence obligatoire du curé de la paroisse et d'au moins deux témoins). La censure romaine fit introduire cette forme de mariage

dont la lettre pastorale ne fait pas mention. Quant aux autres dispositions en rapport avec ce sacrement, la lettre pastorale s'inspire des décisions adoptées par le concile.

La censure romaine n'eut en général que peu de changements à introduire dans la lettre pastorale de l'évêque Maciejowski, vu que le prélat polonais chargé de sa rédaction était sincèrement imbu de l'esprit du concile et qu'il connaissait à fond les méthodes pratiquées à la Curie romaine. Cette tâche avait été confiée à l'abbé Lucas Doktorek (*Doctorius*) originaire de Rzeszów, auditeur de l'évêque Maciejowski. On ne savait jusqu'à présent que très peu de chose sur la personne de cet ecclésiastique et sur le rôle qu'il avait joué dans l'histoire de l'Eglise en Pologne. Il fit des études à Cracovie, puis à Rome, où nous le voyons débarquer en 1595 en qualité d'interprète, attaché à une délégation d'évêques ruthènes. Après un séjour de plusieurs années dans la ville éternelle, il est nommé docteur de la Sapienza romaine (1599), puis il devient chanoine et ensuite doyen à Łuck. Il est enfin chanoine du chapitre de Cracovie (à partir de l'année 1603) et en même temps, curé titulaire d'Oświęcim. Il meurt en 1634. Bienfaiteur généreux de sa ville natale et de l'Université de Cracovie, où il fonda à ses frais une chaire de théologie morale (de casuistique), ce théologien et canoniste, véritable Navarus polonais „in consiliis dandis cautissimus“, comme s'exprime Starowolski, dut attendre le moment où à la cathédrale de Cracovie on érigea un monument funéraire consacré à sa mémoire, pour être enfin nommé comme auteur de la lettre pastorale de Maciejowski („epistolae pastoralis Romana censura approbatae scriptor“).

Quoique la lettre pastorale de Maciejowski se fût inspirée de l'esprit du Concile et des usages romains et quoiqu'elle eût été approuvée par la censure de Rome, elle ne réussit pourtant pas à satisfaire complètement certains milieux de partisans de la Curie, qui ne la trouvèrent pas suffisamment imbue des idées de Trente. En dépit de l'approbation des censeurs, on était désagréablement frappé dans ces milieux, de voir que la lettre pastorale avait respecté certains usages pratiqués dans l'Eglise de Pologne. Aux yeux de ces zéloteurs, il y avait une contradiction flagrante entre les dispositions de la lettre pastorale, relatives à l'ordination des vicaires temporaires dans le cas, où ils disposaient de revenus, suffisant à leur entretien (en-tête 6, p. 32, conformément à S. VI

e. 2 de reform.) et la décision du Concile de Trente, statuant que le bénéfice ecclésiastique était le titre véritable en vertu duquel les ordres pouvaient être conférés. Nous savons cependant que la décision en question tolérait des exceptions sur lesquels l'évêque était appelé à statuer. Le mémoire de l'abbé Januszewski de l'an 1617 (v. cod. Ossol. 622), découvert et copié par l'auteur, nous entretient de l'opposition que les zélateurs polonais firent à la lettre pastorale de Maciejowski.

La troisième et dernière partie de l'étude ici résumée, est consacrée à la réception de la lettre pastorale, à ses différentes éditions et à la façon dont elle fut propagée. Pour l'application des décisions de Trente et pour la propagation des usages romains dans l'Église de Pologne, la lettre pastorale de Maciejowski a joué un rôle des plus importants. Elle a été en effet le fait principal, grâce auquel le clergé séculier de la Pologne entière adopta la législation de Trente et l'applique dans l'exercice de ses fonctions pastorales.

-
22. GRABOWSKI TADEUSZ. *Krytyka literacka w Polsce w epoce romantyzmu i realizmu (1830—1890). Część I. (La critique littéraire en Pologne à l'époque du romantisme et du réalisme, 1830—1890, Ire partie)*. Présenté dans la séance du 14 décembre 1925.

L'insurrection polonaise de novembre 1830 est une date, à partir de laquelle, dans la critique romantique, alors à son apogée, on voit apparaître deux courants différents. Quoiqu'elle eût subi l'influence du réaliste Sainte-Beuve, la critique de la grande émigration marchait tout de même dans la voie que lui avait indiquée Mochnacki. Mais il en était autrement en Pologne, où en dehors de Poznań, de Cracovie et de Léopol, on observe plutôt un recul par rapport aux idées d'avant 1830 et où les thèses formulées avant l'insurrection par Brodziński, continuent à trouver des adeptes.

Avant de nous entretenir de la critique littéraire pendant l'émigration et avant d'examiner les tendances qui se sont manifestées à Poznań, grâce à Libelt, à Cracovie dans les travaux de Kremer, enfin à Léopol dans les efforts entrepris d'abord par Bielowski et ensuite par Małecki, l'auteur analyse la théorie de la critique de Dmochowski (le jeune), de Grabowski, de Rzewuski et enfin de Kraszewski, pour montrer qu'une réaction de ce genre s'est réellement

produite et qu'elle gagnait surtout du terrain dans la province qui s'opposait même à l'hégélianisme, plutôt en vogue à Varsovie.

Le romantisme a transformé la critique s'attachant à la forme, en critique historique, psychologique et sociologique, cependant dans les conditions politiques nouvelles après l'année 1830, il ne réussit pas à maintenir son point de vue très libéral (du moins en apparence), de sorte qu'il dut subir la pression exercée par les gens appartenant au camp de Brodziński. Ceux-ci prennent une attitude critique envers le romantisme, tel qu'on le concevait avant l'insurrection de 1830 et pendant l'émigration, aussi font ils appel au bon sens et chantent-ils les louanges de la tradition et du génie populaire. Ils sont soutenus par la réaction politique, partout victorieuse, qui se fait également sentir dans les confins de la Pologne.

Dmochowski (le jeune), d'accord avec Brodziński, condamne par conséquent l'individualisme romantique, recommande la défense du bon goût, insiste sur le caractère social de la littérature polonaise antérieure au romantisme, pour se détourner surtout du byronisme. Grabowski qui le seconde dans ses efforts se prononce contre la philosophie allemande et se déclare partisan de l'orthodoxie catholique, telle que l'avaient recommandée de Maistre, Châteaubriand, Bonald et d'autres défenseurs de la religion.

Grabowski recommande le retour au culte de l'histoire, qui en Angleterre avait fixé son attention sur les phénomènes de la vie locale et avait trouvé dans la littérature de l'époque de Walter Scott une excellente forme de se manifester. Contrairement à ce qu'avait fait Brodziński, qui avait également souligné l'importance de l'étude du passé et la nécessité d'y chercher des valeurs morales impérissables, Grabowski combattait avec acharnement l'esprit du siècle des encyclopédistes, subissant ainsi l'influence d'écrivains français moins connus, dont les tendances se rapprochaient des aspirations de Brodziński. A l'instar de Brodziński, il condamnait les manifestations du romantisme, surtout du romantisme français et n'admettait pas le libéralisme de ses critiques qui renonçaient à prendre dans les mains la direction morale de la littérature. Il défendait enfin, comme Brodziński, l'harmonie dans la composition et l'objectivité dans la création littéraire.

Par son analyse de la structure des oeuvres de Walter Scott, structure qu'il retrouvait et appréciait dans les écrits de Rzewuski, défenseur du „sarmatisme“, Grabowski contribua à faire régner

en Pologne ce genre de facture littéraire. Il ne négligea pas non plus de suivre l'exemple de Dmochowski et d'exalter le sens de la réalité et le bon sens de la littérature plus ancienne, aussi faisait-il la guerre à la phrase et au genre déclamatoire que cultivaient surtout les romantiques de troisième ordre de cette époque. Ce programme quelque peu modifié de Brodziński, était enrichi par le fait que Grabowski demandait à entrer en rapports avec la littérature russe, en particulier avec le courant d'idées qui se manifestait chez les écrivains russes de la droite.

Rzewuski encourageait ces tendances de Grabowski, attaquait le mouvement démocratique dans la société et s'opposait catégoriquement aux aspirations politiques des romantiques. Il apercevait un élément de destruction dans la philosophie des hégéliens polonais et il se constituait défenseur du bon goût ancien, quoique ses arguments fussent moins profonds et moins convaincants que ceux de Grabowski. Plus d'une fois, il empruntait des idées à Mickiewicz, mais jamais il n'a été messianiste. Il se considérait comme mystique, ayant été dans sa jeunesse rapproché de la mystique d'Oleszkiewicz et d'autres.

Quant à Kraszewski qui, en suivant l'exemple des romantiques occidentaux et polonais, avait commencé par défendre la liberté dans l'art, il renonça à ce postulat, sous l'influence de ces amis de province et cherchait la conscience morale dans la littérature. Par cette attitude, il se rapprochait du programme, cher à la réaction antiromantique. Ce ne fut qu'après 1860 qu'il changea d'opinion lorsque rejetant l'apothéose du „sarmatisme“, dans sa monographie sur Krasicki, il se plaça plutôt au point de vue du réalisme dans la critique. Les opinions de Kraszewski et de ses amis se heurtèrent à l'opposition des jeunes qui avaient choisi comme leur poète le panthéiste Żeligowski et considéraient comme leurs publicistes, les rédacteurs de la „Gwiazda“ („L'Étoile“) à Kiew. On a des raisons de croire que tous, ils étaient partisans de Trentowski.

23. MICHAŁ GRAŻYŃSKI: *Proces województwa krakowskiego w w. XIV, w świetle statutów małopolskich Kazimierza W. i najstarszych krakowskich ksiąg sądowych, (Prozeß der Krakauer Wojewodschaft im XIV. Jahrhundert im Lichte der kleinpolnischen Statuten Kasimirs des Großen und der ältesten Krakauer Gerichtsbücher)*. Présenté dans la séance du 30 novembre 1925.

Die vorliegende Arbeit enthält eine zusammenfassende Darstellung des Prozesses der Krakauer Wojewodschaft im XIV. Jh. und verfolgt zwei Ziele: es handelt sich nämlich darum, den Krakauer Prozeß in den Formen zu erfassen, welche von den aus anderen Wojewodschaften entlehnten Zügen frei wären, und sie soll den Ausgangspunkt für weitere Studien über den Prozeß der Krakauer Wojewodschaft im XV. Jh., sowie die nötige Grundlage für die vergleichende Forschung des polnischen Prozeßrechtes mit besonderer Berücksichtigung der Unterschiede, Beeinflussungen und Entlehnungen bilden. Somit erscheint die Wahl des Themas und der Methode begründet, umso mehr da die recht verschiedenartigen herangezogenen Quellen (wie Urkunden, Statuten, Gerichtsbücher) uns in den Stand setzen, ein lebensvolles und innerlich geschlossenes Bild zu entwerfen.

I. Die Parteien. Die Bestimmung des Begriffes der Prozeßparteien, zu denen auch die gesetzlichen Vertreter zu zählen sind, hat nicht bloß theoretische Bedeutung, sondern es ergeben sich daraus gewisse praktische Konsequenzen. Es darf nämlich schon in der damaligen Zeit: a) der Richter in dem vor ihm anhängig gemachten Prozeß grundsätzlich nicht auch Partei sein und b) es dürfen Kläger und Beklagter weder identische Personen, noch Zeugen in ihrer eigenen Sache sein. Durchaus nicht gleichgültig ist ferner die Verteilung der Rollen im Prozesse im Hinblick auf die ungleiche Behandlung des Klägers und des Beklagten durch das damalige Prozeßrecht, und zwar sowohl hinsichtlich der Folgen der Versäumnis, sowie der Zuerkennung des Vortrittes im Beweisverfahren, da derselbe im mittelalterlichen polnischen Prozeßverfahren infolge der ungleichmäßigen Behandlung der streitenden Parteien von weittragender Bedeutung ist. Die Bestimmung der Parteien erfolgte entweder in ursprünglicher Weise durch die Vorladung, oder im Verlaufe des Prozesses auf Grund der prozessuellen oder rechtlich

materiellen Sukzession. Um als Partei aufzutreten, dazu war Parteifähigkeit erforderlich, um am Prozeß teilzunehmen, mußte man die Prozeßfähigkeit besitzen. Aus kleinpolnischen Urkunden aus dem XIV. Jh. ersehen wir, daß das Problem der Beschränkung der Prozeßfähigkeit bei Unmündigen und der sich daraus ergebenden Folgen bisher falsch erfaßt wurde. Der Vormund galt durchaus nicht als der gesetzliche Vertreter des Unmündigen, da es zahlreiche Fälle gibt, wo die Unmündigen im Prozeß selbständig als Kläger oder Beklagte auftraten, Termine vertagten und ihre Vertreter bestimmten. Wo aber ihr selbständiges Erscheinen unmöglich war, erfolgte die Bestimmung der Vertreter durch das Gericht. Weder Geschlecht, noch Standeszugehörigkeit beschränkten die Prozeßfähigkeit. Es konnte eine größere Anzahl von Personen entweder als Kläger oder als Beklagte auftreten, woraus sich die sogenannte Streitgenossenschaft ergab, welche sofort eintrat, wenn mehrere Kläger gleichzeitig den Prozeß anhängig machten; doch konnte diese Gemeinschaft auch im Verlaufe des Prozesses erfolgen.

II. Die gesetzlichen Vertreter. Die Institution der gesetzlichen Vertretung bestand schon im XIII. Jh., doch muß bemerkt werden, daß in der Zeit vor den Statuten eine Teilung der Gesellschaft in zwei verschieden berechnete Gruppen noch nicht bestand, so daß einer von ihnen das Recht zustünde, sich vertreten zu lassen, die andere dagegen gezwungen wäre, persönlich zu erscheinen. Die Zuerkennung dieses Vorrechtes durch ein Privilegium war nur in solchen Fällen erforderlich, wo es sich um außergesellschaftliche Einsetzung des Vertreters auf Grund schriftlicher Vollmachterteilung handelte, und um dieses Vorrecht kämpft die Kirche, welche sich hiebei auf das kanonische Recht beruft. Unrichtig war bisher die Auslegung des Artikels 19 (Ossol. I.) der Statuten von Wislica, denn derselbe trägt deutlich den Charakter einer Vorschrift, welche nur die Norm des damaligen Gewohnheitsrechtes erfaßt; der trockene Text, das Fehlen einer Einleitung über den früheren Zustand und die Wendung „cuiuscunque status et conditionis“, die wir auch in anderen Artikeln wiederfinden, unterstreicht noch stärker ihren allgemeinen Charakter. Die Frage der Fürsprecher im XIV. Jh. wird durch die Quellen im Sinne der Forschungsergebnisse von Prof. Rafacz aufgeklärt. Der Vertreter mußte die Prozeßfähigkeit besitzen; als Hindernis galt weder das Geschlecht, noch die Standeszugehörigkeit, noch das Verwandtschaftsverhältnis.

noch auch die Stellung eines Richters. In den Statuten von Wisłica finden sich zwei Arten der Einsetzung von Vertretern angegeben: 1) die mündliche vor Gericht und 2) die mündliche außergerichtliche, doch gilt diese letztere ausschließlich für Frauen, für welche diese Ausnahme geschaffen wird. Viel Licht auf diese Frage werfen die Gerichtsbücher, aus denen erhellt, daß die Einsetzung eines Vertreters auf recht verschiedene Weise erfolgen konnte: 1. gerichtlich, a) mündlich vor Gericht in Gegenwart des Gegners unter Wahrung der vorgeschriebenen Form, b) vor Gericht in Form eines Vertrages wegen Übernahme der Vormundschaft über Vermögen und Personen, mit der Verpflichtung gerichtlicher Vertretung und Vorladung; 2. außergerichtlich, a) im Erkrankungsfall, und zwar α) in Gegenwart des Prozeßgegners, β) in Gegenwart des Gerichtsdieners, des Gerichtsvollziehers oder eines anderen Gerichtsbeamten, γ) in Gegenwart des Prozeßgegners und des Gerichtsbeamten, b) außergerichtlich auf Grund einer schriftlichen Vollmacht, welche entweder α) durch einen Kirchenwürdenträger, β) einen öffentlichen Notar, γ) durch eine Partei, der das Siegelrecht zustand, δ) durch den König in Form der sogenannten *procuratoria regalis* ausgestellt wurde. Die Vollmacht war entweder allgemein (in verschiedenen Bereichen), oder speziell, welche sich dann nur auf eine ganz bestimmte Prozeßtätigkeit beschränkte. Die Vertretung war immer unmittelbar und wurde entweder vom Gericht angeordnet oder erfolgte auf Grund einer Vereinbarung der Parteien. In dieser Zeit bestand kein rechtlicher Zwang zur Übernahme einer Rechtsvertretung, sondern er war mehr moralischer Natur. Die Vertreter wurden zwar für ihre Mühewaltung entlohnt und hatten Anspruch auf Entschädigung, doch es galt als eines Edelmannes unwürdig, sich dafür entlohnen zu lassen.

Die Stellung des Prozeßvertreters im Prozeß war dieselbe, wie die der Partei. Der Partei war nach der Feststellung des Vertreters die Wortergreifung im Prozesse unter Androhung von Strafe verboten. Die Gerichtspraxis beweist, daß jedoch gewisse Prozeßhandlungen grundsätzlich persönlich von den Parteien erledigt wurden (der Eid). Das Erlöschen der Vollmacht erfolgte aus Gründen, welche die Person des Vollmachtgebers betrafen: a) Abberufung b) Tod, sofern man den Vertreter nicht auch für den Fall des Todes festgesetzt hatte, — oder die Person des Bevollmächtigten: a) Tod, b) das Erlöschen des Prozesses. Dort, wo es sich um eine vom Ge-

richt angeordnete Vertretung handelte, entschied das Gericht über die Abberufung. Der Bote, durch dessen Vermittlung die Parteien die Termine vertagen, wird nicht als Vertreter in der obgenannten Bedeutung angesehen. Er leistet nur faktische Dienste.

III. Die Vorladung. Es sind keine Beweise für die außegerichtliche Vorladung der Parteien vorhanden, welche sie zur Stellung im Gerichte verpflichtete. Statt dessen, wie man aus dem s. g. Gewohnheitsrechte aus dem XIII. Jb. ersieht, können beide streitenden Parteien im Gerichte erscheinen, und hier bringt eine von ihnen ihre Klage direkt vor und die andere antwortet nach Aufforderung des Richters. Übrigens mußte hier eine Vorladung stattfinden, das ist eine Aufforderung des Gerichtes an eine bestimmte Person durch eine amtliche Person oder im weiteren Stadium durch die Partei selbst, welche aber bei dieser Handlung durch die Einhändigung eines Zeichens des Richters den amtlichen Charakter annahm. Die Einladung erfolgte mündlich; auf Grund der immunitätischen Privilegien erfolgt die Vorladung mittels eines Ringes, eines Siegels oder einer Urkunde. In der Zeit, wo die Herausgabe der Statuten erfolgte, gab es viele Mißbräuche. Darum greifen hier die Statuten sehr scharf ein, indem sie den Verlauf der Verhandlungen bei der Vorladung, sowie die berechtigten Richter und die Gerichtsbeamten, welche ausschließlich vorladen sollten, bezeichnen. In dieser Zeit verpflichtet noch die mündliche Form der Vorladung, sowohl Landleuten wie auch Adeligen gegenüber. Die briefliche Vorladung war damals noch kein Standesvorrecht. Es gibt Beispiele aus dem Ende dieses Jahrhunderts, daß der Adelige sein Recht auf Vorladung mit einem Privileg beweisen muß. Die mündliche Form der Vorladung ist also normal, allgemein verpflichtend. Das Privileg begründet die schriftliche Vorladung. Übrigens war die mündliche Vorladung obligatorisch ohne Rücksicht auf das Privileg: a) bei der Vorladung *in curia*, b) im Falle der Schelte, c) bei der Vorladung, wenn man jemanden mit den gestohlenen Sachen erfaßte, d) bei der Vorladung durch Proklamation. — Dabei muß festgestellt werden, daß man die Privilegien oft nicht berücksichtigt und daß man sie oft in diesem Bereich nicht verwirklicht hat. Es haben sich schon in dieser Zeit Normen herausgearbeitet, die die Zeit und den Ort der Vorladung regelten. Der Inhalt der Vorladung war gleichfalls vorgeschrieben. Die schriftliche Vorladung der Landesgerichte war im Namen des Kö-

nigs, die mündliche im Namen des Richters herausgegeben. Außer der Vorladung (*citacio*) im Hauptprozesse kennen die Quellen des XIV. Jhs. eine Nebenvorladung (*concitacio*, *przypowiaſt*), welche im Exekutionsprozesse vorkam. Die Folgen der Vorladung äußern sich: 1) in der Unterbrechung der Verjährung und 2) in der Bestimmung der Parteien, 3) der Inhalt der Vorladung verpflichtete in dem Prozeß, so daß man ihn nicht überschreiten durfte, 4) die Einbringung der Vorladung in derselben Sache in ein anderes Gericht, während in dem ersten die Sache noch nicht erledigt war, schuf einen Grund zur Anwendung eines Einwandes.

IV. Die Termine. Die Struktur des damaligen Prozesses gründete sich auf drei Termine, von welchen schon der erste für den Kläger, der dritte für den Beklagten als peremptorisch galten. Eine grundsätzliche Bedeutung für den damaligen Prozeß hat der Begriff des peremptorischen Termins und zwar deshalb, weil man die Reihenfolge der Termine nicht immer und nicht überall genau bestimmen konnte. Die Parteien hatten weit gehende Möglichkeit, die Termine zu vertagen, entweder aus Gründen, welche nicht unmittelbar mit dem fortlaufenden Prozeß in Verbindung standen, oder aus solchen, welche einen Zusammenhang mit dem Streitobjekte hatten. Die Parteien können also die Termine vertagen: 1) wegen Krankheit (*simpliciter*), nur der Beklagte, 2) wegen bettlägerischer Krankheit (2 mal), 3) *pro maiori causa* (2-mal, ausnahmsweise 3-mal), 4) wegen Überschwemmung, 5) wegen Hofdienstes, 6) auf Grund einer königlichen Verfügung (*litterae inhibitoriae*). Außerdem konnten während des Prozeßverfahrens die Termine vertagt werden entweder auf Grund eines Antrages der Partei oder auf Grund des richterlichen Ausspruches. Infolgedessen wurde der Grundsatz der drei Termine entartet. Es verschwand der Begriff der Reihenfolge der Termine nach ihrer Numeration. Aus diesem Grund erlangte entscheidende Bedeutung der peremptorische Termin, welcher als solcher aus dem normalen Verlauf der Termine entsprang oder von den Parteien oder dem Richter anerkannt wurde. Auf solchem Termin sollte endlich eine Prozeßhandlung oder ein Urteil stattfinden (*terminus peremptorius iuramenti*).

V. Die Verhandlung. Die Verhandlung wurde durch Vorschriften gesichert, welche den Charakter der Strafvorschriften hatten. Wenn die Partei ohne gegründete Ursache nicht erschien oder trotz des Erscheinens für abwesend erkannt wurde, dann

fand das Kontumationsverfahren statt, welches mit einem Versäumnisurteil schloß. Damit in einem solchen Verfahren das Urteil in meritum der Sache gefällt werden könnte, mußte die Partei einen Antrag stellen. Statt dessen stellte man die Abwesenheit beider Parteien, um die Geldstrafe einzuziehen, *ex officio* fest. Wenn beide Parteien erschienen, konnte entweder der Kläger den Beklagten befreien oder der Beklagte das *petitum* der Klage anerkennen, und in solchem Fall fand keine Verhandlung statt. Anders verhielt sich die Sache, wenn es zum Streitverfahren kamm. Die Verteidigung des Beklagten konnte sich auf die Einreden stützen, von welchen eine die Vertagung, die andere die Ablehnung des *petitum* der Klage bewirken sollten. Im Zusammenhang damit kannte man schon damals die dilatorischen und peremptorischen Einreden. Die erstgenannten reichte man vor dem *litis contestatio*, die anderen in jedem Stadium des Prozesses ein.

VI. Wo es nötig war, fand das Beweisverfahren statt. Zu den Beweismitteln zählte man: A. Die Zeugen. Entweder hatten sie den Charakter der Eidhelfer oder der Zeugen *sensu stricto*. Es herrscht eine starke Neigung zur zweiten Kategorie. Der Zeuge mußte bestimmte Qualifikationen besitzen: 1) moralische, 2) grundsätzlich durfte er kein Exkommunizierter sein (es gab aber Ausnahmen), 3) der Zeuge mußte insofern körperlich und geistig gesund sein, damit er den formellen Eidakt leisten könnte, 4) von der Zeugenschaft waren die unehelich Geborenen ausgeschlossen, 5) in der Praxis waren auch die Frauen als Zeugen unzulässig. Die gesellschaftlichen Unterschiede haben hier keine grundsätzliche Bedeutung, obwohl zu Ende des XIV Jhts ein Fall der Adelschelte des Zeugen kommt. Die Zahl der Zeugen war vorgeschrieben; wenn man also Zeugen *de visu* nicht vorführen konnte, wurden sie durch Eidhelfer ergänzt, außer wenn der Prozeßgegner die Partei von dieser Verpflichtung frei sprach und sich mit einer kleineren Zahl von Zeugen zufrieden gab. Die Partei, der man den Vorzug in der Beweisführung zuerkannt hatte, war verpflichtet, sie zu ernennen, wobei dem Gegner das Recht der Einrede zustand. Die Namen der Zeugen wurden in das Gerichtsbuch eingetragen. Das Zeugenverhör fand außerhalb des Gerichtssaals statt, in Form eines Eides, den sie in Gegenwart eines Gerichtsboten leisteten. Und hier konnte die Partei die Zeugenschelte anwenden. B. Der Eid. Der Eid war einer der am meisten formellen Beweisakten zur Bekräftigung der Be-

hauptungen der Parteien oder der Zeugen. Er wurde in zwei Formen angewandt: 1) als Reinigungseid, 2) als Bekräftigung gewisser Behauptungen. Die Eidesformel wurde in einem vorangehenden Termin festgesetzt und auf dem nachfolgenden fand die Leistung des Eides aufs Kreuz in Gegenwart eines Gerichtsbeamten (meistens des Gerichtsboten) mit Beibehaltung der vorgeschriebenen Zeremonien statt. Die Eidesformel diktierte vorher ein Beamter. Der Ort der Eidesleistung befand sich im Gerichtsgebäude, aber außerhalb des Verhandlungssaals. Über den Hergang des Eides berichtete der Gerichtsbote. C. Das Gerichtszeugnis und der Bericht des Gerichtsboten. Es wurde dort angewendet, wo es sich um die Bestätigung von Tatsachen handelte, die in Verbindung mit gewissen Gerichtshandlungen oder Gerichtsaussprüchen standen. Man vollführte es in Form eines rückgänglichen Verfahrens (*wstecz*) und wendete sich nämlich entweder an den Richter selbst, oder man schlug in den Gerichtsbüchern nach. Zur Anwendung dieses Verfahrens kam es auf den Vorschlag einer der Parteien, welcher von den Gegnern akzeptiert wurde. Bei diesem rückgänglichen Verfahren wurden folgende Formen angewendet: 1) das Gericht entsandte den Gerichtsboten, welcher, nachdem er Erkundigungen eingezogen hatte, davon dem Gerichte berichtete, 2) das Gericht wandte die Parteien in dieser Sache an ein anderes Gericht, wobei je nach den Umständen die Sache entweder bei dem anderen Gericht zu Ende geführt wurde, oder sie kehrte zum ersten zurück. 3) wenn es sich um die Handlungen, die in dem Prozeßgerichte stattfanden, handelte, konnte das rückgängliche Verfahren entweder durch die Erklärung des Richters oder durch Nachforschen in den Gerichtsbüchern, wenn sie am Orte waren, durchgeführt werden. Eine besondere Rolle spielte in der Reihe der Beweismitteln der Bericht des Gerichtsboten, welcher viele und in dem Prozeß sehr wichtige Handlungen vollführte. Die Parteien wandten sich oft an ihn. Seine Aussagen machte der Gerichtsbote grundsätzlich ohne Eidesleistung, jedoch wenn eine von den Parteien es verlangte, mußte er schwören. D. Die gerichtliche Augenscheinnahme. Die gerichtliche Augenscheinnahme wurde dort angewendet, wo man die Besichtigung an Ort und Stelle zwecks Festsetzung des Streitobjektes, seiner gewissen Eigenschaften oder gewisser Umstände durchführen mußte. Zu diesem Zweck bestimmte das Gericht den Gerichtsboten, welcher im Einverständnis mit den Parteien den Termin am

Orte festsetzte und die Besichtigung in Anwesenheit beider Parteien vollzog. Von dem Resultat erstattete er dem Gerichte Bericht. Am meisten wurde dieses Beweismittel in Streitsachen, wo es sich um Verletzung des Eigentumsrechtes handelte, gebraucht. Auch im Falle eines Todschlages oder einer Körperverletzung vollführte der Gerichtsbote auf das Ansuchen der Partei und auf Gerichtsordnung die Totenschau oder Besichtigung der Körperverletzungen, um später im Gerichte im Falle des Prozesses Bericht zu erstatten.

Wenn es sich um eine allgemeine Charakteristik des Beweisverfahrens handelt, muß festgestellt werden, daß es der gesetzlichen Beweistheorie huldigte und daß es formalistisch war. Dagegen kann man in den Statuten von Wislicia, wie auch in den Gerichtsbüchern feststellen, daß in dieser Zeit keine allgemeine Regel über den Vorzug des Beklagten im Beweisverfahren bestand und daß die speziellen Normen, eventuell, wo es solche nicht gab, der Richter über die Zuerkennung des *onus probandi* auf Grund der individuellen Beurteilung der konkreten Fälle entschied, indem er solche Umstände berücksichtigte, wie: *bona fama*, die Berufung auf bessere Beweismittel, manchmal Standeszugehörigkeit, Vermögensunterschiede der Parteien, und endlich hatte darauf auch die logische Überlegung der Situation einen Einfluß. Der Richter hatte die Möglichkeit, die Beweismittel zu kombinieren.

VII. Das Urteil. Der polnische Prozeß entwickelt sich durch eine Reihe von Urteilen, welche während des Verfahrens abgegeben werden, findet aber seinen Abschluß im Schlußurteil. Darüber, auf welche Weise es formuliert wird, entscheidet die Stellung des Richters in dem betreffenden Gericht und der Einfluß, welchen damals die Gerichtsbeisitzer in den Kolloquialgerichten und den Hofgerichten gewannen. In den Landgerichten hatte der Richter eine feste Stellung, weil er sich selbst die Gerichtsbeisitzer wählte. Auf den Kolloquialgerichten führten zwar der Richter und der Unterrichter den Vorsitz, doch in der Freiheit des Urteilspruches waren sie durch ein festgesetztes und aus Würdenträgern zusammengesetztes Beisitzerkollegium mehr beschränkt. In den königlichen Gerichten treten sie noch mehr in den Schatten. Das durch den Richter oder durch das Beisitzerkollegium formulierte Urteil mußte mündlich verkündigt werden, schriftlich wurde es nur auf den Wunsch der Parteien ausgestellt. Die schriftlichen Urteile der Landgerichte und der Kolloquialgerichte wurden im Namen des Richters und des

Unterrichters und die der Hofgerichte im Namen des Königs gefällt. Wenn das Urteil in Abwesenheit der Partei gefällt wurde, bestimmte man manchmal einen besonderen Termin, um das Urteil zu verkündigen.

VIII. Exekution Grundsätzlich soll der Verurteilte auf demselben Termin, auf welchem das Urteil gefällt wurde, ihm genüge leisten; wenn er das nicht tat, übergab ihn das Gericht, den Statuten von Wislica gemäß, gefesselt in die Hände des Gegners. Es gibt aber Beweise dafür, daß hievon in der Praxis sehr selten und ungerne Gebrauch gemacht wurde, der beschwerlichen Vorschrift wegen, welche den auf solche Weise in Gefangenschaft geratenen von der Gefangenschaft und Verpflichtung im Falle seiner Flucht, außer wenn er wegen Diebstahl verurteilt worden war, freimachte. Darum kommt es vor, daß die Partei, die ihren Anspruch nicht befriedigen kann, ihn lieber durch das die Verjährung ausschließende gerichtliche Urteil für die Zukunft sicher stellt. Man leistete Genüge auf diesen Terminen entweder direkt durch Bezahlung, wo es möglich war, oder durch eigene Haftung, oder durch Stellung einer Bürgschaft. Das aufrührerische sich Entfernen aus dem Gerichte ohne eine Versicherung des Ausfüllens des Urteils wurde mit der königlichen Strafe von LXX Mark belegt, manchmal noch mit einer Strafe dazu zugunsten des Gerichtes und des Gegners. Wenn die Partei dem Urteil kein Genüge leistete, begann auf Grund einer Nebenladung (*przypowtast, adcitatio*) der Partei durch den siegreichen Gegner ein neuer Exekutionsprozeß mit den Terminen, welche neuen Vertagungen unterlagen. Als Zwangsmittel wurden hier Strafen durch das Gericht auferlegt und auf dem Wege der Pfandnahme, das ist Wegnahme der fahrenden Habe, oder durch Intromission, d. h. Einführung des Siegers in den Besitz der unbeweglichen Habe des Besiegten, vollstreckt. Die Pfandnahme und die Intromission wurden bei Anteilnahme eines Beamten, gewöhnlich des Gerichtsboten, vollzogen, was der Exekutionshandlung den Charakter einer amtlichen Handlung gab. Dort, wo die Parteien die Ingerenz der Behörde ausschließen und die Folgen verschärfen wollten, schlossen sie einen speziellen Vertrag, welcher die Pfandnahme und Intromission ohne Anteil des Gerichtsboten (*sine ministeriali*) gestattete.

Im Zusammenhang mit dem sich entwickelnden Bewußtsein der adeligen Würde und Ehre tritt im Falle eines Urteilsvollstreckungs-

vertrages die Zuerkennung des Rechtes der Schelte oder des Einlagers, aber nur in bezug auf den Adel, hervor. Dort, wo es sich um die Ansprüche des Gerichtes handelt, verhängt das Gericht außer der Pfandnahme und Intromission auch Beschlagnahme von Summen, die sich in den Händen einer dritten Person befinden. Der Exekutionsprozeß zeichnet sich dadurch, dass er sich in die Länge zog. Indem diese Eigenschaft der Exekution für den polnischen Prozeß so charakteristisch ist, bildet sie auch seine schwächste Seite, welche man reformieren mußte, was nach den im 15. Jht. mißlungenen Versuchen erst im J. 1523 erfolgte.

IX. Die Rechtsmittel. An erste Stelle der Rechtsmittel tritt die Urteilsschelte. Schon in den Statuten von Wiślica wird sie in 3 Formen angewendet. 1) Wenn es sich auf den Terminen um Urteilsschelte in Gegenwart der Parteien handelt, wird verlangt: a) der Einwand der Ungerechtigkeit des Urteils, b) die Ladung des bescholtenen Richters vor einen Oberrichter, c) Erlegung einer Prozeßbuße, d) die Schelte muß zur bestimmten Zeit eingehalten werden, d. h. gleich nach der Urteilsverkündigung. Wenn die Partei die unten a, b und c festgesetzten Bedingungen nicht gehalten hat, war der Richter trotz der Einrede des ungerechten Urteils nicht verpflichtet, sein Urteil zu verteidigen, und behandelte den Einwand als strafwürdige Beleidigung. 2) Wenn man auf Grund einer Gerichtsverordnung oder eines Gerichtsspruches die Pfandnahme vornahm, konnten die Gepfändeten einen Einwand gegen die Ungerechtigkeit der Pfandnahme machen, gegen Bürgschaft die Rückgabe der gepfändeten Sachen erlangen und nachträglich ihre Unschuld auf einen ihnen festgesetzten Termin, natürlich vor einem anderen Richter, als derjenige, welcher die Gerichtsverordnung oder den Gerichtsspruch gefällt hatte, beweisen. In diesen Fällen wird also eine strenge Frist zuerkannt, außerdem braucht keine Prozeßbuße niedergelegt werden und das *onus probandi* fällt den Gepfändeten zu. Das Verfahren des Schelteprozesses führte nach der Erforschung des vorhergefallten Urteils zu seiner Veränderung oder Festhaltung. 3) Endlich, wenn bei den Grundteilungsprozessen derjenige, welcher an der Verhandlung das eigene, rechtliche Interesse hatte, nicht vorgeladen wurde, konnte er sich bei dem Richter melden und das Urteil schelten, jedoch nicht unter der Adresse des Richters, sondern der Prozeßparteien, und um das *restitutio in integrum* ansuchen, was auch erfolgte. Erst die Statuten Kasimirs

des Großen heben dieses Mittel auf, indem sie aber hiefür einen Ausweg lassen für den Fall, wenn die Parteien bei den Prozessen um Grundeigentum die Ladung durch Proklamation vernachlässigt haben.

In den Gerichtsbüchern wird die Schelte in etwas veränderter Form dargestellt: 1) es muß festgestellt werden, daß die bescholtenen Richter niemals die Erlegung der Prozeßbuße fordern, 2) daß die Ladung des bescholtenen Richters vermittels des Gerichtsboten durch den Scheltenden nötig ist, wobei jedoch der Richter einerseits einen Antrag entweder einer sofortigen Antwort in demselben oder in einem anderen Gericht, als in demjenigen, vor welches ihn der Scheltende ladet, stellen kann, 3) der Schelteprozeß findet entweder in demselben Gerichte oder vor dem Obergerichte statt. Während des Schelteprozesses wird der Hauptprozeß oder die Urteilsvollstreckung aufgehalten; dafür haben wir in Gerichtsbüchern Beweise, daß der bescholtene Richter in dieser Zeit seine Richterfunktionen weiter ausübt. Das Resultat des Schelteprozesses entschied über das Urteil des Hauptprozesses, wenn keine neue Schelte folgte.

Wenn es sich um den Ursprung der Schelte und des hier entstandenen Verfahrens handelt, muß festgestellt werden, daß darauf mehrere Umstände wirkten: 1) die Zersetzung des einheitlichen polnischen Gerichtsorganisationssystems und dadurch die Schwächung des Ansehens der Richter; 2) in Verbindung mit der Entwicklung des Unantastbarkeitsgefühls des Gewohnheitsrechtes empfand man stärker das Unrecht, welches infolge der Abweichung des Urteils von den Gewohnheitsrechtsnormen sich fühlbar machte; 3) der sich entwickelnde Begriff der Ehre und Würde und damit eine neue Kategorie von Übertretungen, welche noch in ganz primitiver Form uns das s. g. Gewohnheitsrecht des XII. Jht. angibt, waren Elemente, ohne welche die Urteilschelte in obgenannter Form nicht erscheinen konnte, 4) es kann hier nicht der Einfluß des deutschen Rechtes bestritten werden. — Das Verfahren selbst war nur Anwendung der Ladung *in curia*, was schon die damaligen Zeitgenossen empfanden, indem sie den Termin für die Urteilschelte als den Curiatermin bezeichneten.

Außer dem obgenannten Rechtsmittel konnte die Partei, gegen welche das Versäumnisurteil gefällt wurde, unter gewissen Umständen gegen den Gegner wegen der ungerechten Versäumnisan-

klage mit der Ladung hervortreten, was natürlich zur Abschaffung oder Festhaltung des vorhergefällten Urteils führte.

X. Die allgemeine Charakteristik des Prozesses des XIV Jhts. Wenn es sich um die Prinzipien, auf welche sich der polnische Prozeß des 14. Jhts. stützt, handelt, so können sie in folgende Punkte gefaßt werden: 1) Er gründet sich auf das Prinzip des beiderseitigen Verhörs der Parteien auf Grund der These: *et altera pars audiatur*. 2) Er ist ein Akusationsprozeß, der sich auf den Grundsatz der Privatklage stützt. 3) Er wird durch die Mündlichkeit und Öffentlichkeit ausgezeichnet; diese letzte wurde zwar durch die Statuten Kasimirs des Großen eingeschränkt, in der Praxis aber wurden sie nicht immer angewendet. Die Unmittelbarkeit des Verfahrens ist nicht vollkommen in Anbetracht dieses Umstandes, daß ein sehr wichtiger Teil des Beweisverfahrens nur in Anwesenheit des Gerichtsboten stattfindet. 4) Es zeichnet ihn eine Formalistik aus, welche jedoch im Vergleich mit der Formalistik des Prozesses aus dem XV. Jht. klein ist. 5) Dabei verursacht der dispositive Charakter der Prozeßnormen, daß die Parteien die Abweichungen von den Normen des Gewohnheitsrechtes durch ihre Verabredung einführen und auf diese Weise den ganzen Verlauf des Verfahrens modifizieren können.

24. JAROSŁAWIECKA MARJA. *Oprawy dyplomów XVII i XVIII wieku w Bibliotece Jagiellońskiej w Krakowie. (Les reliures des diplômes délivrés au XVII^e et au XVIII^e siècle, en possession de la Bibliothèque des Jagellons à Cracovie)*. Présenté le 29 octobre 1925, dans la séance de la Commission pour l'histoire de l'art.

Dans le nombre des diplômes reliés comme des livres, qu'on trouve à la Bibliothèque des Jagellons, il en est huit qui se distinguent par leurs reliures vraiment artistiques. Ce sont des documents en parchemin, dont l'un portant la date de 1662 et intéressant par son format, est un diplôme de noblesse, tandis que les sept autres sont des diplômes de docteur, délivrés par les universités de Rome, Padoue et Bologne. La plupart de ces documents appartenait à des personnes nommées dans la suite professeurs à l'Université des Jagellons.

Les huit reliures en question constituent une collection plutôt

uniforme. Autant à cause de leur valeur artistique, qu'à cause des dates qu'elles portent et du lieu où elles furent fabriquées, ces couvertures sont un matériel précieux pour quiconque voudrait étudier l'histoire du métier de relieur. Plusieurs sceaux appartenant aux diplômes se voient encore dans des boîtes en métal. Dans les diplômes d'origine italienne, le cordon de ces sceaux passe toujours à travers le parchemin du document et à travers la reliure. Les diplômes délivrés à Padoue sont décorés de belles enluminures.

Toutes les reliures ont été fabriquées avec de la peau de chevreau, c'est à dire avec du marocain brun ou rougeâtre (le „marocco“ des Anglais), tendu sur du carton. Les ornements dorés sont estampés dans le cuir. Nous voyons toujours le même type fondamental d'ornementation sur tous les diplômes appartenant à la collection. Nous y distinguons en effet un encadrement et une partie centrale. Les dimensions des diplômes de docteur varient entre 23 cm. de long sur 16 cm. de large et 27 cm. sur 19. Quant au diplôme de noblesse, il est sensiblement plus grand. Les reliures que l'auteur a examinées sont autant de pièces permettant d'étudier les étapes successives qu'a parcouru l'art de relire dans le courant du XVII^e et du XVIII^e siècle. La reliure la plus ancienne sert à protéger le diplôme de docteur en théologie, décerné en 1619 à Adam Opatowski, docteur en philosophie. Décorée d'ornement datant de la période avancée de la Renaissance et entourée d'une bordure de la même largeur sur tous les côtés, elle permet de reconnaître le style caractéristique du début du XVII^e siècle. C'est encore à Rome que fut décerné le diplôme de docteur en théologie et en philosophie à Georges Modliński. La reliure de ce diplôme, la plus artistique de toute la collection, appartient au type français. Les ornements ont été exécutés avec des matrices à filigranes, comme on s'en servait à cette époque en France. L'éventail ouvert, employé ici comme motif décoratif, était considéré jusqu'à présent comme ne faisant son apparition dans les arts appliqués que vers l'année 1665 (v. Loubier: *Der Bucheinband in alter und neuer Zeit*. Leipzig 1904). Or, la reliure dont nous parlons, permet de reculer cette date à l'année 1641 tandis que la reliure en parchemin, plaqué d'or, fabriquée pour Urbain VIII et conservée au Musée des arts décoratifs à Paris, nous autorise à fixer à l'an 1630 la première apparition du motif en question. La comparaison des ornements estampés dans le cuir permet de découvrir des analogies frappantes entre cette re-

liure et la décoration de la reliure de Sergio Sersale qui a été reproduite dans le catalogue n° 690 du marchand d'antiquités J. Baer à Francfort-sur-le-Main, catalogue dans lequel elle est considérée à tort comme datant du XVII^e siècle. Ces analogies s'étendent également à une reliure conservée au British Museum à Londres (v. Loubier l. c. p. 158), enfin, en ce qui concerne notre collection, à la couverture du diplôme de docteur en théologie et philosophie, délivré à Rome en 1655 à Adalbert Dąbrowski. Nous ne saurions affirmer pour le moment que ces quatre reliures ont été fabriquées par le même atelier, ou que les mêmes matrices étaient peut-être employées dans plusieurs ateliers. Nous ignorons aussi s'il existait plusieurs fabriques qui s'occupaient de la fabrication de matrices, employées par les relieurs.

La reliure du diplôme de docteur en médecine, délivré en 1644 à Padoue à Hyacinthe Łopacki, docteur en philosophie de l'Université de Cracovie, nous met en présence d'un type tout à fait différent. L'ornementation dite „à la fanfare“ de cette reliure, se distingue par des rameaux souples se prolongeant en spirales, employés comme motif décoratif principal. Ce genre d'ornement était déjà connu en France vers la fin du XVI^e siècle et pendant la première moitié du XVII^e. Nous voyons ainsi un genre français de décoration, appliqué en Italie, mais à une époque plus récente.

La reliure du diplôme de docteur en médecine qu'en 1644 la „Gloriosa studiorum mater Bononia“ décerna à Sébastien Geschwendtner, originaire de Vienne, ainsi que la couverture du diplôme de docteur en médecine délivré en 1711 à Padoue à Hyacinthe Łopacki (petit fils de Łopacki dont nous avons déjà fait mention), appartiennent l'une et l'autre au type caractérisé par l'emploi de l'éventail ouvert comme motif décoratif. La composition des ornements de ces deux reliures permet de reconnaître des influences orientales, toutefois l'exécution est ici beaucoup plus grossière que celles des reliures précédentes. Surtout la seconde (fabriquée en 1711) est fortement surchargée d'ornements. Le fait que nous voyons l'éventail tellement répandu comme motif décoratif, mérite de retenir l'attention. Sur les reliures que nous avons examinées, nous le découvrons pendant la période s'étendant de 1641 à 1711, c'est-à-dire durant un espace de 70 ans. Nous retrouvons à la même époque le même motif en Pologne, notamment sur la reliure du diplôme de noblesse décerné en 1662 par Jean Casimir à Jérôme Panucci, secrétaire du

roi. Le format de cette reliure est plus grand que celui de toutes les autres, vu qu'elle mesure 35 cm. de long sur 24 de large. Le diplôme est muni du grand sceau royal. Comme il est mal relié, on pourrait douter, si vraiment la reliure qui le protège lui était primitivement destinée, mais ces doutes sont dissipés par le fait qu'on aperçoit les armes royales sur le super-ex-libris. Comparée aux précédentes, cette reliure est très modeste.

C'est à Joseph Aloysius Putanowicz docteur en philosophie de l'Université des Jagellons que fut délivré en 1762 à Rome le dernier diplôme de la collection dont nous venons de parler. Il s'agit d'un diplôme de docteur en théologie. Nous voyons ici encore un autre type de reliure. La décoration se compose d'une bordure, dont les coins portent des ornements, ainsi que d'un super-ex-libris. Ce type de style rococo vient de France, où il était employé par Padeloup et Derome, relieurs de Louis XV. La tendance à limiter l'ornamentation à une bande étroite au bord de la reliure commence ici à se faire jour. Cette méthode était appliquée à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX siècle.

Les huit diplômes décrits ci-dessus sont autant de documents capables de jeter de la lumière sur l'histoire du métier de relieur, pendant la période entre 1619 et 1762, c'est-à-dire pendant 150 ans. Un nombre relativement restreint de diplômes a été reproduit jusqu'à présent et les bibliothèques n'en possèdent en général pas beaucoup. Ainsi p. ex. d'après le catalogue de Weale, au „Victoria and Albert Museum“ à Londres (South Kensington) on n'en trouve que quatre. Comparée à la collection de ce Musée, celle de la Bibliothèque des Jagellons est par conséquent d'une grande valeur, aussi bien à cause du nombre que de la beauté des exemplaires qui la composent.

-
25. KOT STANISŁAW. *Źródła do dziejów życia umysłowego Polski w dobie humanizmu; stosunki kulturalne z Zachodem. (Sources pouvant servir à l'étude de l'histoire de la vie intellectuelle en Pologne à l'époque de la Renaissance. Rapports avec la civilisation occidentale)*. Présenté dans la séance du 14 décembre 1925.

L'auteur a profité d'un séjour de six mois en Italie, pour continuer les recherches commencées avant la guerre mondiale dans plusieurs États occidentaux, dans le but de réunir des matériaux

capables de jeter de la lumière sur les rapports intellectuels qu'à l'époque de Renaissance et de la Réforme la Pologne entretenait avec les nations de l'Ouest et du Sud de l'Europe. Les recherches de l'auteur se sont étendues aux archives de toutes les universités, parfois à celles de l'État et de différentes églises, comme elles ont embrassé les collections de manuscrits des bibliothèques publiques et privées. Il a également puisé dans les archives et les musées de Venise, Ferrare, Vérone, Mantoue, Modène, Parme, Milan, Pavie, Turin, Gênes, Pise, Bologne, Florence, Sienne, Pérouse et Naples.

Il a voulu compléter d'abord les recherches entreprises par ses devanciers dans les archives des universités. Les résultats de leur études ont soit déjà été publiés (travaux du Professeur Windakiewicz), soit, comme les travaux d'A. Wolyński, de l'abbé Warchał et de l'abbé Fijałek (qui a eu l'extrême bonté de mettre à la disposition de l'auteur tous les matériaux découverts dans les archives italiennes, en rapport avec les études qu'avaient faites des Polonais en Italie), ils sont jusqu'à présent restés inédits. Ces différentes investigations et recherches permirent de tirer profit des sources accessibles, concernant l'histoire des études qu'avaient entreprises des Polonais à Padoue, Ferrare, Sienne, Pérouse, ainsi qu'à la Sapienza de Rome, comme elles nous apprirent qu'à l'époque de la Renaissance, les Polonais ne fréquentaient pas les cours des universités de Pavie, de Pise, de Turin, de Gênes, de Naples et de Salerne.

Dans les collections de manuscrits, réunies par les bibliothèques italiennes, on réussit à découvrir de très nombreuses lettres témoignant des rapports étroits que des Polonais, qu'il s'agisse d'étudiants ou de leurs protecteurs, de lettrés ou de savants, entretenaient avec le monde scientifique italien. Il est possible de ranger comme suit ces lettres soit originales, soit conservées à l'état de brouillons dans des livres de copie:

a) collection de lettre de Pologne, adressées entre 1505 et 1507 au célèbre Aldo Manatius (lettres de Jean Silvius Amato, de l'imprimeur Haller, de Constantin Cancellarius et de Jean Lubrański);
 b) lettres de l'humaniste bolonais Romulo Amaseo adressées entre 1531 et 1532 à différents Polonais (à Samuel Maciejowski et Jean Konarski; détails concernant le „contubernium Polonorum“ dans la maison d'Amaseo à Bologne), ainsi que d'autres, qu'il reçut entre 1527 et 1544 de ses élèves et amis en Pologne (entre autres, lettres de Maciejowski, d'Anian, de Kromer, des Wolski, de Gamrat, de

Głogowski); c) lettres de Lazare Bonamico, professeur à Padoue et protecteur des étudiants polonais, qu'il avait écrites entre 1532 et 1544 (32 brouillons de lettres, dont un certain nombre étaient adressées à Kmita et faisaient mention de Janicius et de Maricius; lettres à Łaski sur Anianus, à Tomicki sur Hosius, recommandation de Pierre Illicinus); correspondance (1554—1578) de l'helléniste bolonais Pompilio Amaseo avec des Polonais (Kromer et autres); e) correspondance de Paul Manutius; f) lettres adressées en 1571 et 1572 par Graziani à des étudiants et des savants polonais (entre autres à Skarga, Reszka, Solikowski, Kluczborski, Warszewicki; suite de la correspondance avec Tomicki, publiée dans le „Spicilegium Romanum“ par le cardinal Mai); g) lettres de différents Polonais à Saint Charles Borromée (41 originaux parmi lesquels des lettres du roi Étienne Batory, de Reszka, de Skarga, de Wujek, de Karnkowski, de Bernard Maciejowski) et au cardinal Frédéric Borromée; h) collection de lettres adressées au Sénat de Venise, intéressantes pour les gens de lettres et en rapport avec la vie intellectuelle en Pologne (lettres de Tarnowski, de Seb. Grabowiecki, de Zamoyski sur l'académie de Zamość, lettres de recommandation du roi, dont étaient munis Abraham Krzewski et Grégoire Kochański qui partaient pour l'étranger pour y faire des études sur l'Orient); i) lettres adressées par Gwagnin, Niegoszewski et d'autres, aux ducs de Gonzague à Mantoue; j) lettres de différents étudiants polonais, adressées à partir de l'année 1605 au philologue Bonciari à Pérouse (lettres de St. Łubieński, Skrobiszewski, Pierre Wierzbietà, Biskupski, André Baranowski et d'autres).

L'auteur profite de l'occasion pour attirer l'attention sur certains manuscrits, aujourd'hui en Italie, d'une grande importance pour l'histoire politique et religieuse de la Pologne ainsi que pour l'étude des moeurs de notre pays. Il cite entre autres des lettres autographes des rois Casimir le Jagellon et Albert, adressées à la Curie romaine et égarées dans la collection Podocatharo à Venise; la volumineuse collection „Farnesiana“ répartie entre les archives d'État à Parme et à Naples, comprenant de très nombreuses lettres que des rois de Pologne, des évêques et des grands seigneurs polonais ont adressées au cardinal protecteur Alexandre Farnese; deux volumes inconnus de la correspondance de Commendon, l'un de 1570—72 provenant de la collection aujourd'hui perdue de Lagomarsini, l'autre de 1572/3, c'est-à-dire de l'époque de l'élection du roi; un

journal d'un gentilhomme toscan, rédigé pendant un voyage en Pologne à l'époque de Sigismond-Auguste; une chronique respirant la haine contre Zamojski, relatant les événements postérieurs à l'année 1572, que Gaspar Zebrzydowski, obligé de quitter son pays, à soumission vers 1589 à l'empereur Rodolphe; de nombreuses lettres rédigées à la cour royale de Pologne et adressées aux princes d'Este (beaucoup de lettres écrites entre 1519 et 1556 par la reine Bone, rapports que des ambassadeurs de Ferrare envoyèrent entre 1550 et 1554, ainsi qu'entre 1574 et 1576, à l'époque de l'élection du roi); une chronique généalogique de la famille Wojeński de Brzezine, rédigée en 1651 et en 1681 par Stanislas Wojeński; un traité hébraïque sur le calendrier, composé à Downo(1) sous le règne de Michel Wisniowiecki (gravures intéressantes, costumes) etc.

L'auteur s'est également intéressé à différents documents capables de jeter de la lumière sur la vie intellectuelle de la Pologne du XVIII^e siècle. Parmi les matériaux en rapport avec ce domaine d'investigations, il importe de citer l'échange de lettres (1747—1754) entre Załuski et le cardinal Querini, concernant la bibliothèque du premier, le fait d'être membre de l'Académie della Crusca etc.; les lettres que le primat de Pologne Poniatowski, Jean Potocki et d'autres Polonais adressèrent au savant florentin Bandini et surtout la correspondance entre les Piaristes polonais et le général de l'ordre. Cette correspondance comprend plusieurs centaines de lettres datant de l'époque de la réforme de l'enseignement qu'avait entreprise Kownarski; on y trouve plus de 40 lettres autographes de ce dernier (l'auteur a fait des extraits de certains documents découverts aux archives des Piaristes à Rome ou s'en est procuré des photographies).

Les recherches de l'auteur en Italie sont la dernière étape de la tâche consistant à réunir des matériaux relatifs aux travaux et aux voyages d'études que firent des Polonais dans les pays d'Occident; elles sont en même temps l'achèvement des investigations qui avaient pour but de faire connaître les rapports que différents des Polonais entretenaient avec les milieux universitaires et le monde scientifique de l'Europe occidentale. Les matériaux rassemblés dans le courant de plus de deux années comprennent:

I. des copies et des extraits tirés des archives de différentes universités de France, d'Italie, de Belgique, de Hollande, de Suisse et d'Allemagne; ce sont par conséquent des inscriptions matriculai-

res, des extraits de procès verbaux dressés par les conseils de facultés et par les tribunaux des universités, des extraits tirés des registres de promotion, d'albums et de différents documents concernant les „nationes“ admises aux universités;

II. des lettres concernant les études que firent des Polonais à l'étranger et les rapports qu'ils entretenaient avec des savants de l'Europe occidentale; différentes sources manuscrites découvertes un peu partout en Europe ont également permis de réunir plusieurs milliers de lettres que complètent d'autres que contiennent des publications peu connues, parues depuis le XVI^e jusqu'au XX^e siècle;

III. différents manuscrits en rapport avec les sujets mentionnés, p. ex. des notes personnelles, des itinéraires, des mémoires d'étudiants et des dissertations scientifiques;

IV. des imprimés en rapport avec les études que la jeunesse polonaise avait faites à l'étranger (dissertations, thèses de doctorat, discussions entre étudiants, dédicaces etc.).

L'auteur a l'intention de classer ces matériaux divers et de les publier sous le titre „Źródła do dziejów życia umysłowego Polski w dobie humanizmu. Stosunki kulturalne z Zachodem“ („Sources pouvant servir à l'étude de la vie intellectuelle en Pologne à l'époque de la Renaissance. Rapports avec la civilisation occidentale“). Cet ouvrage comprendra en plus les matériaux, tirés des archives et de différents documents se trouvant en Pologne et sera précédé d'une préface ainsi que de notes explicatives en latin, afin de le rendre accessible aux savants étrangers. Un volume à part contiendra la liste complète des noms de tous les Polonais qui dans le courant du XVI^e et de la première moitié du XVII^e siècle ont puisé à la source de la science de l'Occident. Cette liste ou index serait en quelque sorte un „armorial“ contenant les titres de noblesse intellectuelle de la Pologne du XVI^e et de la première partie du XVII^e siècle.

26. I. KOSCHEMBAHR-LYSKOWSKI. *Conventiones contra bonos mores w prawie rzymskiem. (Conventiones contra bonos mores im römischen Recht)*. Présenté dans la séance du 30 novembre 1925.

Noch zur Zeit der XII Tafeln konnten die Parteien das Rechtsverhältnis untereinander nur regeln vermittels eines formellen Rechtsaktes (*actus legitimus*) vor dem versammelten Volke (*comitiis calatis*)

und unter Kontrolle des Volkes. Jedoch konnten die Parteien jederzeit Frieden schliessen (*pacisci*), und die Partei war durch das *pactum* gesichert vor der Rache des Gegners (Lex XII tab. 8, 2, Festus unter *pacionem*, D 2, 14, 1, 1. Das klingt noch nach in D 2, 14, 17, 1, fr. 27, 2). Damit erklärt sich, daß das *pactum* nur eine *exceptio* erzeugt, und nicht eine *actio*. Da das *pactum* eine Vereinbarung der Parteien vorstellt, so ist es natürlich, dass in der weiteren Entwicklung die Parteien bestrebt waren, vermittelt des *pactum* sich von den Banden zu befreien, welche ihnen die *actus legitimi* auferlegten. Auf diese Weise konnten alle heilsamen Folgerungen lahm gelegt werden, welche die unter Kontrolle des ganzen Volkes vorgenommenen *actus legitimi* erzeugten. Das Problem suchte der Prätor zu lösen mit seinem Edikt *de pactis conventis* (D 2, 14, 7, 7). Das Edikt war jedenfalls schon erlassen zur Zeit Ciceros (Pro Caecina 51; De off. 3, 92; Ad Attic. 6, 3, 1). Von der Juristen erörtern es schon Trebatius (D 2, 14, 10, 2) und Labeo (D 2, 14, 7, 10, 14). Aber das Edikt handelte nicht *de pactis et conventionibus* (Lend, Ed.² 64⁵), sondern nur *de pactis*. Dafür spricht, daß die Beschränkung des Parteiwillens erst später für die *stipulatio* eingeführt wurde, und noch später für alle Verträge. Andernfalls müssten Kauf und Miete ihre Klagbarkeit aus jenem Edikte ableiten, was in Widerspruch stehen würde mit allem, was wir von der Entstehung der Klagbarkeit dieser Verträge wissen, denn auch diese fallen unter den Begriff der *conventiones* (D 2, 14, 1, 4). Cicero a. a. O. spricht nicht von *conventio*, sondern von *conventi formula*. Also erst zur Zeit Ulpianus erstreckte man das Edikt auf alle Verträge (D 2, 14, 1, 3, 4). Der Schlüssel bei Probus spricht von P. C., d. h. *pactum conventum*. Das Edikt handelte also *de partis conventis*, was auch bei den klassischen Juristen häufig gebraucht wird (G 3, 179, G 4, 119 in f., 121 in f., 122, D 2, 14, 7, 5, fr. 17 § 5, fr. 27 §§ 2, 4, D 23, 4, 12, 1, noch C 2, 3, 29, 1 a. 531).

Die Beschränkung des Parteiwillens, welche der Prätor für das *pactum* eingeführt hatte, wurde in der späteren Entwicklung durch die Rechtssprechung und Rechtswissenschaft auf die *stipulatio* ausgedehnt (D 45, 1, 61, fr. 134 pr., C 8, 38, 4, C 4, 7, 5, D 2, 14, 7, 16 in f.). Aber bei dieser Ausdehnung sprechen die Juristen nicht davon, daß durch die *stipulatio* nicht die gesetzlichen Bestimmungen umgangen werden dürfen (*neque quo fraus cui eorum fiat*),

sondern dass die stipulatio nicht contra *bonos mores* sein dürfe. Daraus folgt, daß diese Beschränkungen sich decken.

In der weiteren Entwicklung wurde die genannte Beschränkung des Parteiwillens auf alle Verträge ausgedehnt (D 2, 14, 1, 3).

Die Beschränkung des Parteiwillens durch das edictum de pactis conventis umfasst 3 Fälle: 1) das pactum darf nicht dolose abgeschlossen sein, 2) es darf nicht den gesetzlichen Bestimmungen widersprechen, 3) es darf nicht Eintrag tun einer der gesetzlichen Bestimmungen (*neque quo fraus cui eorum fiat*). Uns interessiert nur der dritte Fal.

Was umfasst die Bestimmung *neque quo fraus cui eorum fiat*? Alles das, was mit den allgemeinen Prinzipien der Rechtsordnung nicht im Einklang steht, mit den allgemeinen Prinzipien, welche aus den Einzelbestimmungen des Rechts gefolgert werden müssen (D 1, 3, 30, C 1, 14, 5, C 1, 2, 10, 1). Dies sagt Ulpian D 2, 14, 7, 16 ausdrücklich in seinem Kommentar zum edictum de pactis (*Et generaliter quotiens pactum a iure communi remotum est, servari hoc non oportet*). Das bestätigen die Beispiele, welche die Juristen anführen (C 5, 53, 3 cf. Cons. 9, 8; D 45, 1, 61 cf. C 8, 38, 4; C 2, 3, 15 cf. C 2, 3, 30; C 3, 28, 35, 1; C 2, 3, 15; D 23, 4, 6; D 24, 3, 14, 1; D 2, 14, 17 pr.; C 5, 3, 19, 3; D 2, 14, 27, 3, D 50, 17, 23, D 16, 3, 1, 7; u. a. m.).

Die Beschränkung des Parteiwillens in der Richtung, daß er nicht Eintrag tun darf einer der gesetzlichen Bestimmungen (*neque quo fraus cui eorum fiat*) deckt sich keineswegs mit dem Gegensatz zwischen dem sog. *ius cogens* und dem sog. *ius dispositivum*. Diese beiden Begriffe sind den römischen Juristen fremd.

Aber decken sich wirklich die Beschränkungen *neque quo fraus cui eorum fiat* und *contra bonos mores*? Das dem so ist, folgt schon daraus, daß die Juristen von der stipulatio sagen, daß sie nicht dolose geschlossen werden darf (C 2, 3, 8, fr. 17, fr. 29 pr. § 1, C 8, 35, 3), und nicht in Widerspruch mit den gesetzlichen Bestimmungen (C 5, 13, 1, 16); aber sie sprechen in der Regel nicht davon, daß die stipulatio nicht in fraudem legis sein darf, sondern statt dessen heben sie hervor, daß sie nicht contra bonos mores sein darf (D 45, 1, 61, fr. 134 pr., C 8, 38, 4, C 4, 7, 5). In gleicher Weise sprechen sie selbst von der Beschränkung des pactum (D 24, 3, 3, 14, 1, C 2, 3, 6, fr. 30 § 3, Cons. 4, 7).

Wie ist dies zu erklären? Die Lösung ergibt sich, wenn wir

erwägen, daß der Begriff *fraus* eine Entwicklung durchgemacht hat. Ursprünglich bedeutet *fraus* objektiv Schaden, das subjektive Moment stellt sich erst in der späteren Entwicklung ein. Bei Erlass des Edikts *de pactis conventis* hatte *fraus* wohl noch die objektive Bedeutung; sie umfaßt jeden Widerspruch mit den allgemeinen Prinzipien der Rechtsordnung (vergl. D 35, 1, 64, 1, D 21, 1, 44 pr.). Sobald sich das subjektive Moment in die Bestimmung in *fraudem legis* mischte (Pap. D 50, 17, 79, vergl. D 34, 9, 11, D 49, 14, 3, 1. 2), waren die Juristen gezwungen, sich nach einem anderen Ausdrücke umzusehen, um der Bestimmung des Edikts *nequo quo fraus cui eorum fiat* Ausdruck zu geben. Und dies fanden sie in dem Ausdrücke *contra bonos mores*.

Dem Ausdrücke *contra bonos mores* war jeder ethischer Sinn ursprünglich fremd. In den Edikten *de convicio* und *de ademptata pudicitia* bedeutet *contra bonos mores* den Widerspruch mit den allgemeinen Prinzipien der römischen Rechtsordnung (D 47, 10, 15, 6), ebenso im Edikt *quod metus causa gestum erit* (D 4, 2, 3, 1).

Aber der Ausdruck *contra bonos mores* hat gleichfalls eine Entwicklung durchgemacht. Während er ursprünglich auf die allgemeinen Prinzipien der römischen Rechtsordnung hinwies, mischte sich später das ethische Moment bei. Bei Cicero sind die *boni mores* noch die Sitten der römischen Bürger. Aber bei seinen philosophischen Betrachtungen über den Staat verweist er schon auf die Bestrebungen Platons nach dem besten Staate (*Tusc.* 2, 27) und des weiteren betritt Cicero schon das Gebiet der Ethik, indem er die Sitten seiner Mitbürger auf die Tugend stützen will (*Tusc.* 4, 34). Es ist dies unzweifelhaft Einfluss der griechischen Philosophie (Cicero, *De fato* 1). Dieser Entwicklung der Anschauungen folgend unterziehen die römischen Juristen unter *contra bonos mores* alles, was ehrlos (*turpe*) ist (D 2, 14, 27, 4, D 45, 1, 26. fr. 27 pr., D 35, 1, 20, Paul. Sent. 3, 4 B § 2, D 30, 112, 3). Den Abschluss hat die Entwicklung gefunden in dem bekannten Ausspruch Pap. D 28, 7, 15, welcher wohl unter Einflusse der orientalischen Philosophie steht.

Unter *conventiones contra bonos mores* fallen also alle Vereinbarungen und Verträge, welche mit den allgemeinen Prinzipien der Rechtsordnung nicht im Einklang stehen. Den Zusammenhang des in *fraudem legis* mit dem *contra bonos mores* scheint schon I. Pfaff,

In fraudem legis agere 125, herausgeföhlt zu haben. Aber ohne Erfassung des Problems in seiner Totalität und ohne den Zusammenhang mit dem Edikt de pactis conventis konnte der Verfasser nicht zu einer Lösung gelangen. Wir sehen, das wir mit der rein philologischen Methode nicht ausreichen, und daß die soziologische Methode nachhelfen muss. Als dem Ausdrucke contra bonos mores sich das ethische Moment beimischte, umfasst dieser Ausdruck nicht bloss den Widerspruch mit den allgemeinen Prinzipien der Rechtsordnung, sondern auch den Widerspruch mit unserem etischen Gefühl.

Während die erste Kategorie der Fälle rein juristischer Natur ist und die Harmonie der Einzelbestimmungen des Rechts aufrecht erhält, stellt die zweite Kategorie der Fälle einen schöpferischen Faktor dar, welcher die Entwicklung des Rechts zu immer grösserer Vollkommenheit leitet.

Werfen wir einen Blick auf die modernen Gesetzbücher, so können wir bemerken, daß dem römischen Recht am nächsten steht der französische Code civil, welcher in seinem Artikel 6 Vereinbarungen ausschliesst, welche der Rechtsordnung (l'ordre public) oder den guten Sitten widersprechen. Freilich muss man dann unter „ordre public“ verstehen die allgemeinen Prinzipien des Rechts, welche aus den Einzelbestimmungen des Rechts gefolgert werden müssen.

27. LEPSZY LEONARD. *Kallimacha stosunek do sztuki i jego pomnik spiżowy. (Le relazioni di Callimaco Buonacorsi all'arte ed il suo monumento di bronzo)*. Présenté dans la séance du 28 septembre 1925.

La questione, chi fosse stato l'autore del monumento di bronzo di Callimaco Buonacorsi (morto nell' anno 1496) nella chiesa dei Domenicani a Cracovia, era prima un' enimma completo, per cristallizzarsi poi intorno a due nomi di artisti, cioè di Pietro Vischer di Norimberga e di Vito Stwosz (altrimente Stoss).

Trentá anni fa il professore Mariano Sokołowski ha presentato in un' adunanza della Commissione di storia dell' arte un lavoro interessantissimo sull' monumento di Callimaco, dichiarandosi per lo Stwosz come autore del monumento ed avisò un' opera d'arte spaziosa sull i monumenti di bronzo di Cracovia e specialmente sull monumento nominato. Poco più tardi il dottor Felice Kopera, nei

„Monumenti di Cracovia“ di Massimiliano e Stanislao Cercha e poi nel volume decimo del „Rocznik Krakowski“, espresse un'opinione diversa ed ascrisse il monumento al Pietro Vischer, non negando però, che la figura principale del monumento poteva esser composta da Stwosz.

La scienza tedesca si è dichiarata per Pietro Vischer come autore del monumento. Il Sokolowski vacillò e si ritirò. Ha dichiarato anche nei Rapporti della Commissione di storia dell'arte, che il monumento di Callimaco nelle sue parti principali è „esclusivamente l'opera di Pietro Vischer il vecchio“, ma non ha più pubblicato il suo lavoro sul questo monumento limitandosi solamente a ristamparne un frammento, riguardando le relazioni fra il Callimaco e lo Stwosz, nei suoi eccellenti Studii sulla storia della scultura in Polonia nel XV e XVI secoli“.

La questione della revisione di queste opinioni contrarie mi condusse ad sottoporre ad una coscienziosa analisi delle forme; ed ecco questa minuziosa analisi della parte artistica del monumento mi condusse a risultati diversi.

Il totale del monumento non si è conservato nella sua forma primitiva fin' ai nostri tempi: esso deve aver sopportato cambiamenti importanti. Prima di tutto fu persa, o bruciata, l'immagine votiva, che completava artisticamente il monumento e rappresentava il Callimaco inginocchiato dinanzi alla Madonna. Questa composizione, sebbene di un materiale diverso, ci rammenta forte il cardinale Federico Jagellone, rappresentato sulla sua tomba. L'iscrizione ci fu conservata nella cronaca di Wapowski. Invece l'iscrizione attuale del monumento è diversa dalle altre parti del getto, non solamente in riguardo alla tecnica, essendo questa cavata nella piastra non gettata, ma anche alla forma dei caratteri, come ha confermato il direttore Adamo Chmiel, dando la testimonianza che l'iscrizione fu fatta nel secolo XVII.

Il più vecchio dei ritratti del Callimaco è l'immagine del poeta, scoperta dal direttore F. Kopera nel trittico dello Stwosz nella chiesa di Santa Maria a Cracovia. Il suo ritratto nel monumento nella chiesa dei Domenicani lo rappresenta nell'età di circa cinquant'anni. Nel caso che la mia opinione è giusta, questa circostanza indicherebbe, che il primo progetto, oppure il primo modello del monumento, fosse creato verso l'anno 1483. Che il modello fosse fatto prima della morte di Casimiro Jagellone ciò pare indicarci anche

il fascio degli stemmi sul sigillo, pendente dal diploma, che il Callimaco tiene nelle mani; questo sigillo contiene anche lo stemma della Lituania. Finalmente la medaglia italiana di Callimaco, di cui esemplari si trovano a Brescia ed a Berlino, rappresenta il Callimaco secondo un ritratto sconosciuto, come si può giudicare dall'immagine del periodo negli ultimi anni della sua vita. La medaglia ci rammenta la sua relazione con Gentile e Giovanni Bellini.

Il direttore del British Museum George F. Hill m'indicò specialmente la medaglia del caposaline Arnolfo Tedaldi, il cugino del poeta, morto a Cracovia un anno prima di Callimaco e sepolto nella chiesa dei Domenicani, nella capella del Rosario. Dir. Hill considera ambedue medaglie come provenienti dal secolo XVII. Invece io considero la medaglia del Callimaco come più anteriore e la medaglia di Arnolfo Tedaldi come un'imitazione parziale cioè della prima imitazione del suo „avers“, ed attribuisco il suo rovescio all'epoca del classicismo d'Antonio Canova. Del ritratto del monumento di Callimaco dice l'amico, Ottaviano de Calvani: „colla figura sua al naturale“. Secondo questa eloquente testimonianza possiamo essere certi della completa rassomiglianza, e che la scoltura portasse i segni del realismo, che si lascia osservare in ciascuno dettaglio del bassorilievo. L'abito di Callimaco è italiano, come nei ritratti contemporanei di Boltraffio o Solari e sulle medaglie italiane, ma è rappresentato in modo così gotico, che guardandolo, si dimentica completamente l'italianità di quest' abito. L'eccezione fa qui il berretto borgundo, applicato su un piuolo, e le scarpe, probabilmente scitiche, le quali Callimaco manda ai suoi amici italiani, un lavoro probabilmente dei Tartari, della guardia di corte reale.

I dettagli del fondo della figura suggeriscono proprio per il realismo della scultura riflessioni interessantissime. In primo luogo spicca ciò, che caratterizza lo Stwosz prima del suo stabilirsi a Norimberga, cioè una completa ignoranza di prospettiva, che egli ha imparato or ora nel centro dell' arte francona. Questo si vede sul disegno dell' altare di Bambergo nel Gabinetto archeologico dell'Università di Cracovia. Vischer non avrebbe permesso fare una tale rappresentazione dello spazio. Del resto tutto lo spazio è riempito fin' al margine con gli oggetti di studio dello scienziato: una scrivania, utensili per scrivere, come: calamaio, coltellino, penna, forbici, una caraffa, un vaso per unguenti odorosi, e sopra tutto l'abbondanza di libri della sua biblioteca, i quali ha donato al cardinale Federico

(i libri i più amati gli sono stati messi nella cassa mortuaria), finalmente i diplomi e lettere fanno uno straordinario e talmente vario quadro della cultura materiale, il quale non è conosciuto da nessun altro monumento di Cracovia. Nel mezzo, di dare al ritratto un fondo più tranquillo è appiccata una cortina pesante di broccato di veluto nell' medesimo disegno, il quale vediamo sul piviale (paramento) del vescovo Urielo di Górká nel monumento di Poznán, creato verso l'anno 1496. Questa doppiatura fortuita del modello della stoffa era la cagione della supposizione, che ambedue monumenti provenissero della stessa fonderia. Questa cagione è invece completamente insufficiente per una tale supposizione. Il modello di questa stoffa proviene dalla fine del quattrocento, è d'arte veneziana. in questi tempi era molto in moda e costui, che era l'ultima parola di moda alla corte reale di Polonia, era nessun' altro, che l'uomo del gran mondo, segretario reale ed „arbiter elegantiarum“, cioè Callimaco lui stesso. Le stoffe veneziane gli venivano procurate dal suo parente, caposaline ruteno, Tedaldi. Del resto gli artisti di quei tempi copiavano senza scrupolo uno l'altro e come sto dimostrando — il modello del monumento era pronto già Callimacho vivente.

L'involucro architettonico ed il pittorico delle forme architettoniche del monumento indicano, che lo scultore era nell' stesso tempo anche pittore. Un tale doppio artista era proprio lo Stwosz!

L'aquila ed il cigno sono i simboli, presi della zoologia italiana, che dice, che l'aquila, divenuta vecchia, vola così alto, che si brucia le ali e perisce, il cigno dice invece, che è bianco senza macchia e che morendo canta dolcemente. È una cosa caratteristica, che fuor di questi due simboli nulla nel monumento ci parla della morte.

Inoltre le trecce grottesche e folte delle, serpeggiate ritmicamente, suonano la musica ed il canto ed anche la lotta, che formano la gioia della vita. Tutta questa composizione così straordinariamente serena, così sconosciuta nel Nord, sembra di dire chiaramente, che le disposizioni per questa fu data da un Italiano, un umanista in pienezza delle forze e della vita, poi ci conferma nell' opinione, che lo scultore perseguisse qui la volontà precisa del l'ordinatore.

La composizione dell' incastonatura è stata copiata rigorosamente da una miniatura, occupando una pagina completa d'un codice illustrato, alla quale la parte superiore — e forse inferiore — è stata

tagliata. Grazie a la cortesia del direttore Kopera ci è possibile di rappresentare in un disegno il gallone superiore, preso dalla nostra „miniatura“ di bronzo, come mi permetto di dire. Il pittore di Cracovia, Danielewski, ha fatto nel anno 1829 un disegno esattissimo del monumento, che in confronto con altri disegni del monumento ci permette di accertare, che questo gallone fu perso fra il 1829 ed il 1842. Senza dubbio fu vittima questo della malattia generale in quei tempi del collezionare. Come dimostra il disegno, inciso sui galloni verticali, manca in basso anche in gallone inferiore. All' improvviso si rompono le linee della ghirlanda serpeggiante. Questo accadde prima dell' anno 1829. Probabilmente questo gallone inferiore era il più importante per la determinazione dell' autore, perchè li, e il posto che di solito i monogrammi dell' artista vengono essere posti.

Anche qui — senza dubbio — doveva prevalere la concezione della forma del Rinascimento di Callimaco; il gallone miniaturesco fu nato dal suo gusto per i codici miniati.

Pare, che il tipo primitivo del nostro monumento fossero i monumenti fiamminghi. Un ritratto di questo genere, scolpito da Vauthier van Inghen, rappresentante il poeta fiammingo Jacques van Merlant, si trova sulle pareti del municipio a Damme, vicino di Bruges. Ambedue i monumenti, sebbene differiscono da un grande spazio di tempo ed uno stile già diverso, si rassomigliano nelle stesse disposizioni, cioè nel simile involucro e perchè il poeta è rappresentato nel suo abito quotidiano.

Fra il grande maestro fiammingo, Ruggiero van der Weyden e l'intagliatore di Cracovia, Vito Stwosz, ci sono certi tratti comuni, ma anche grandi differenze. Sopra tutto questi artisti sono divisi da uno spazio di tempo di circa quarant' anni nella loro attività, che per l'evoluzione della forma plastica ha un' importanza straordinaria. Dirò generalmente, che questi tratti comuni sono: trattamento naturalistico della testa, cioè l'immagine delle persone viventi, involucri architettonici dei quadri sono dagli ambedue un' apparizione spessa, il fondo è il trattamento naturalistico delle quinte, prestate dalla pittura fiamminga del cavalletto, finalmente comune e il loro movimento violento, impetuoso, delle figure e delle tende.

La scienza tedesca attribuisce questi tratti comuni agli influssi indiretti, agenti in via delle officine tedesche e delle incisioni fiam-

minghe. Il mio ragionamento in questo riguardo è diverso. Stwosz apparisce a Cracovia nella sua età maschile, già come un artista maturo; avendo 35 anni scolpisce il crocifisso sull' arcobaleno della chiesa di Santa Maria. L'ipotesi del professore Giovanni Ptaśnik, che il padre di Vito Stwosz fosse stato Giovanni Stwosz, fonditore da Cracovia, che morì verso 1454, pare d'esser più verosimile dell' attribuire allo Stwosz la provenienza di Norimberga; anche la conoscenza dell' arte del fondere dallo Stwosz, che è apoditticamente certa, raccomanda questa ipotesi. Non ci sembra invece escluso, che dopo esser divenuto garzone del mestiere nella officina del suo padre — lo Stwosz partisse per la Fiandra per completare il suo perfezionamento e che li cambiasse il suo mestiere. Un simile cambiamento del mestiere ed un riflesso di questo cambiamento nell' attività artistica troviamo anche da Ruggiero van der Weyden, che incomincia il suo studio da uno scultore e poi, avendo già 27 anni, passa alla pittura.

La scienza polacca ha quasi generalmente accettato, che il getto del monumento di Callimaco non fosse fatto a Cracovia, perchè in quei tempi non abbiamo avuto un gettatore adatto. E cosa certa, che il getto fu creato prima della morte dello scienziato umanista. Berthold Daun pronunziasi per l'anno 1506 senza invece offrire argomenti per questa data. L'attribuire tutti i bronzi quasi senz' eccezione alle officine dei Vischer, credo come uno sbaglio, così che attribuire loro generalmente all' arte polacca.

Il colore stesso del bronzo del monumento è diverso, di più la lastra era dorata e risplendeva come fosse d'oro, differiva allora principalmente dall' altre. Lo Stwosz era gettatore; questo fatto, documentato, non sopporta una discussione. A Norimberga lui gettava nell' 1506 e 1514. Nel 1506 il municipio di Norimberga non permise, che lo Stwosz fondesse i bronzi. L'imperatore ha protestato contro questo proibito ed ha riconosciuto i bronzi come suoi, come ammetto per la ragione, che i bronzi appartenessero al monumento di Callimaco, il quale dal l'imperatore stesso, e il suo rappresentante dinanzi al Consiglio municipale, lo storico Stabion, era conosciuto personalmente come umanista e legato reale. Si osservi ancora, che l'annotazione dice chiaramente „dei quadri“ di bronzo, ciò corrisponde allora esattamente alla concezione delle nostre lastre di bronzo. Il Consiglio municipale si sottomise alla domanda dell' imperatore, ma sotto la condizione, che i maestri

della corporazione fossero adoperati a ciascun getto. Ciò si dovrebbe interpretare in questo modo, che d'ora in poi Stwosz è stato obbligato di pagare i firmatarii della maestranza. Quasi una conferma di questo è una notizia dell' anno 1514, dalla quale sappiamo, che due maestri gettatori gli avessero rifiutato il loro aiuto.

Così esprimo la mia convinzione, che il monumento di Callimaco è nel totale un' opera dello Stwosz.

Il monumento di Buonacorsi e la sua inconsueta figura adescava ed attirava verso di se senza interruzione gli scultori e gli artisti Gl' Italiani hanno mostrato per il loro compatriota un interesse al pari con i Polacchi. Tutto un ciclo degli intagli e disegni ha usato una creazione completamente irreali, il ritratto fantastico di Callimacho, la sorgente di cui era l'immagine della collezione dei ritratti di Paulo Giovio un vescovo di Nocera (in pari tempo un medico e storico nella metà del XVI secolo) nella sua Villa a Como.

Il culto di Callimaco degli artisti polacchi si esprime spesso nella riproduzione di Callimaco con il colore, con il lapis o collo stile, ma tutti altri supera Giovanni Matejko nel suo ritratto di Callimaco, pieno di vita, di dignità e di forza.

Ed in fine dirò: in caso che i miei argomenti sono giusti, dobbiamo riconoscere il monumento di bronzo nella chiesa dei Domenicani a Cracovia come la prima opera del Rinascimento dell'arte plastica polacca creata, subito dopo il 1480 dal nostro più grande artista medioevale, sotto il diretto influsso della potente individualità dell'umanista italiano. In questo fatto si dipinge l'importante rapporto di Callimaco sull' arte.

Questo monumento è immensamente caratteristico per lo Stwosz perchè unisce in se la varietà del suo ingegno: la figura di Callimacho è un' opera eccellentemente intagliata, perchè lo Stwosz era sopra tutto un' intagliatore. Il pittoresco della composizione e l'accuratezza, come dei quadri fiamminghi, ci rammenta, che questo era anche pittore. Finalmente intagliato capolavoro dei galloni testimifica lo stile dell' incisore, ed il bronzo — la conoscenza dell' arte di fonderia dello Stwosz.

(Questo lavoro fu pubblicato nella Società degli Amici della storia e dei monumenti di Cracovia nel XX volume dell' Rocznik Krakowski).

28. MICHALSKI KONSTANTY ks, *Prądy krytyczne i sceptyczne w filozofji XIV wieku. (Les courants critiques et sceptiques dans la philosophie du XIV^e siècle)*. Présenté dans la séance du 28 décembre 1925.

Les sources pour l'étude de la philosophie du XIV^e siècle sont tellement nombreuses, elles sont réparties entre tant de bibliothèques différentes, elles ont été enfin si peu étudiées jusqu'à présent, que notre marche pour aboutir à une synthèse scientifique puisée à ces sources, ne peut se faire que pas à pas. Le présent travail a pour but de compléter mes trois études parues précédemment, à savoir: „Les courants philosophiques à Oxford et à Paris pendant le XIV^e siècle“ (Cracovie 1921), „Les sources du criticisme et du scepticisme dans la philosophie du XIV^e siècle“ (Cracovie 1924) et „Le criticisme et le scepticisme dans la philosophie du XIV^e siècle“ (Cracovie 1926). Pour permettre au lecteur de s'orienter plus facilement à travers les résultats récents de mes recherches, et pour mettre en lumière leurs rapports avec mes travaux antérieurs, j'exposerai ici les différents problèmes, en suivant à peu près le schème dont je me suis servi précédemment.

I. L'acte de rétractation de l'année 1316. Il pouvait sembler que nous étions en possession de tous les documents relatifs à l'évolution qui, au cours du XIV^e siècle, s'est produite peu à peu dans la vie intellectuelle de l'Université de Paris; les travaux aussi profonds que consciencieux de Deniflé paraissaient bien les avoir réunis dans le *Chartularium*. Cependant, même dans cet ouvrage si remarquable, il est possible de découvrir des lacunes. On n'ignore pas que Mgr. Pelzer a publié les 51 thèses d'Ockham, dont la condamnation jette beaucoup de lumière sur une série de décrets qu'à une date ultérieure l'Université de Paris promulgua contre l'ockhamisme. J'ai découvert moi-même un document jusqu'ici inconnu dans le Ms. Troyes 767, fol. 262^v; on y trouve l'acte de rétractation de 13 thèses que le frère Barthélemy dut désavouer en 1316. Deux circonstances permettent de supposer que le frère Barthélemy était Cistercien: d'abord le fait que l'acte de rétractation eut lieu dans la maison de Saint Bernard, chez les Cisterciens de Paris, puis la circonstance que le document en question se trouve dans un manuscrit qui appartient à l'abbaye de Clairvaux. Ce document mérite

de retenir l'attention, non seulement à cause de l'introduction qui le précède, mais aussi à cause du contenu des thèses condamnées. L'introduction nous renseigne sur les coutumes et les dispositions en vigueur pour empêcher la diffusion des fausses doctrines. (Anno dni milesimo trecentesimo sedecimo mense Iunio facta fuit apud sanctum B. parisius revocatio, quia iniunctum est parisius scolari-bus sub pena excommunicationis, quod si audierint quemquam docentem sive instrumentem doctrinam, que sonat contra fidem et bonos mores, quod revelabunt infra quindenam epo parisiensi vel cancellario). La majorité des thèses incriminées (1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 13) concerne la théologie; et seulement trois thèses philosophiques (4, 5, 6) sur le nombre total, sont en rapport avec les courants d'idées que nous étudions dans le présent travail. L'une d'elles élargit démesurément le domaine de la pensée philosophique, en affirmant qu'il est possible de prouver le mystère de la Sainte Trinité; tandis que la seconde restreint outre mesure les limites de ce domaine, car elle nie la possibilité d'une preuve stricte démontrant l'unité de Dieu. (Item dixi, quod non potest probari ratione demonstrativa, quod unus sit deus); la troisième enfin, considère toutes les relations comme des entités logiques et non comme des réalités distinctes. (Item dixi, quod relatio secundum totum suum genus est purum ens rationis). On verra par la suite que les deux thèses rétractées, apud Sanctum Bernardum, dont l'une refusait toute force probante aux arguments en faveur du monothéisme, tandis que l'autre rejetait l'existence de rapports réels, continuèrent malgré tout à être propagées sur les bords de la Seine, où on les voit faire leur apparition dans les cours et dans les écrits de très nombreux „magistri“ et bacheliers.

II. Les sources manuscrites. Avant de parler des oeuvres de différents auteurs, je voudrais donner quelques détails concernant la structure des commentaires sur Lombard.

1. Les notes en marge du Ms. Crac. Bibl. Jag. 1276 qui contient un commentaire d'Hartmann sur Lombard, sont d'une très grande importance. Elles nous apprennent en effet, que la rédaction définitive du commentaire s'appuyait sur des disputes auxquelles l'auteur avait pris part en personne, ou du moins auxquelles il avait assisté comme témoin. Hartmann dut certainement introduire dans la trame du commentaire de nombreux matériaux réunis au cours des disputes, car maintes fois nous le voyons mentionner en

marge qu'il a noté telle question ou tel article au cours d'un tournoi dialectique. Voici ce qu'il écrit au fol. 17^r. „Ista questio collecta est de diversis disputationibus, quibus in diversis locis interfui“, fol. 16^v. „Primus articulus collectus ex diversis disputationibus“, fol. 17^r. „Opiniones collectae“; fol. 18^r. „Ista questio collecta est ex diversis disputationibus“, fol. 18^r: „Omnes sunt collectae“; enfin au fol. 5^v. „Ad istas rationes dabantur multae responsiones et improbabantur, finaliter dicebatur: ad primum...“ Ces notes brèves et concises jettent beaucoup de lumières sur la méthode, que suivaient dans leurs travaux les scolastiques du moyen âge.

2. a) La forme définitive que prenaient les commentaires confiés aux copistes différait souvent beaucoup du cours primitif, car il arrivait plus d'une fois que l'auteur y entreprit des corrections ou y introduisit des passages complémentaires. C'est ce qui nous explique les rédactions multiples des commentaires (V. mon étude: Die vielfachen Redaktionen einiger Kommentare zu Petrus Lombardus, Miscellanea Fr. Ehrle I). Les *principia*, intercalés dans le texte de différentes questions, constituent une preuve irréfutable que le cours primitif a été refondu à une date postérieure. Dans les éditions imprimées et dans les manuscrits, on voit les *principia* soit précéder chaque livre, soit tous réunis au commencement ou à la fin de l'ouvrage, soit sous forme de copies à part, sans rapport avec le commentaire. (Le Ms. Bibl. Nat. Par. F. l. 16228 contient sur les fol. 118—140 quatre *principia* p. ex. d'un auteur anonyme ainsi que le lib. III d'Hugolin); enfin, ils sont parfois compris dans les différentes parties du commentaire (V. surtout le commentaire d'Alphonse Vargas de Tolède).

b) A côté des *principia*, appelés aussi *introitus* en Angleterre (cfr. Ms. Corpus Christi College, Oxford, 280), dans les manuscrits contenant des commentaires sur les Sentences, nous trouvons encore des *cessationes*. On s'aperçoit que, comme au commencement, de même à la fin du commentaire consacré à chaque livre des Sentences, on engageait une dispute spéciale. Le Ms. Corpus Christi C. (Oxford) 280 contient au fol. 124^v une dispute de ce genre qui devait terminer le livre I (Articulus pro cessatione huius primi et de eiusdem libri materia finali erit iste), et nous en trouvons une autre au fol. 128^r comme fin du livre II (Articulus pro cessatione huius secundi per me parumper pertractandus sit iste in terminis). Le passage final du quatrième livre se distingue par un ton et un

style solennel; nous voyons ici, après la dispute, le bachelier prononcer un discours de remerciement, *collatio regratiatoria*, dans laquelle il s'appuie sur un *thema* ou texte approprié, choisi dans l'Écriture Sainte (*Subinferam brevem collationem regratiatoriam prout moris est. Ibid. fol. 138^r*). La *collatio*, caractéristique par son style emphatique et baroque, de Robert Holcoth qu'on trouve dans le Ms. Oriel C. (Oxford) 15 et dans le Brit. Mus. Ms. Royal 10 C. VII, mérite à bien des égards de retenir l'attention. Sans nous y attendre, nous y lisons l'éloge du bachelier qu'on a désigné pour commenter les Sentences l'année suivante. Le nom et le prénom de ce bachelier (Roger de Gofford), deviennent pour Holcoth une source inépuisable de bons mots.

e) Dans l'édition imprimée du commentaire d'Holcoth sur les Sentences, nous trouvons, formant un ensemble à part, les *Conferentiae*, dites aussi *Sex articuli*. Dans les manuscrits, elles étaient intercalées dans le texte même des Sentences, où elles étaient réunies à la Quaestio 5. libr. IV (Mss. Merton C. Oxford 113, Bibl. Nat. Par. F. l. 16 399, Bibl. Jag. 1378). Il faut encore observer qu'après la disposition générale des matières, au début, le commencement même des *Conferentiae* contient la précieuse note que voici: *Contra tres primos articulos arguit quidam socius reverendus in sua prima lectione super bibliam. Lugdun. fol. 0—5 v*. Il ne s'agit certainement pas ici du premier cours que faisait le *biblicus*, car la dispute en était exclue; la *prima lectio* indique plutôt dans ce cas la dispute inaugurale du maître récemment nommé, dispute qui offrait beaucoup de ressemblance avec les *principia* dans les commentaires sur les Sentences (cfr. la dispute du même genre dans Bibl. Nat. Par. 14576). Il paraît résulter des paroles citées ci-dessus, que déjà en qualité de *magister* Holcoth avait d'abord mené à bonne fin une dispute inaugurale sur la Bible; quant à la critique des idées que contenait cette dispute, elle fut entreprise dans un cours par un autre maître ou *socius*, récemment nommé, qui provoque la discussion résumée dans la première partie des *Conferentiae*. Dans les écrits de Jean de Bâle, nous trouvons également la preuve qu'après avoir obtenu le titre de maître, il refond son commentaire sur les Sentences, puisqu'il cite dans celui-ci sa dispute *in vesperis*. (*Latius tamen docetur modus respondendi in vesperis meis. Sent. I, D. VII, Ms. Toulouse 248, fol. 32^v*). Dans le commentaire sur les Sentences, Guillaume de Rubione cite ses pro-

pres Quodlibeta, ce qui prouve qu'après avoir terminé les disputes *de quolibet*, il refondit le commentaire. (Haec, quam alias prolixius probavi in quodam quolibet, apparet mihi. Sent. I, D. III, q. 4, Par. 1518, fol. 49^r, col. 1). Les exemples cités sont la preuve que dans la rédaction définitive, on introduisait différentes refontes, des *principia* et des disputes. Les cours et les disputes officielles devaient avoir lieu à des époques fixées d'avance; cependant on préparait souvent la rédaction définitive des premiers à une date ultérieure, de sorte que le commentaire sur les Sentences pouvait même paraître après les *Quodlibeta*. C'est ce qui explique la façon étrange dont se citent réciproquement différents auteurs. Ainsi on voit Chatton et Adam Woodham se citer l'un l'autre dans les commentaires sur les Sentences, de sorte que nous nous trouvons en présence d'une confusion inextricable; il n'est possible d'y voir clair, que lorsque l'on tient compte, d'une part du fait que le même auteur pouvait faire plusieurs fois des cours sur les Sentences; et d'autre part, que la rédaction définitive du commentaire pouvait avoir eu lieu quelque temps après le cours. On pouvait répondre dans des éditions élaborées ultérieurement, à la critique des idées que contenaient des *reportata*, publiés provisoirement.

3. Le cardinal Ehrle a attiré l'attention sur la décision prise en 1367 par l'Université de Prague, réservant exclusivement aux magistri le droit de lire en public, *pronuntiare*, leurs propres cours, comme ceux des maîtres éminents de Paris et d'Oxford. (Fr. Card. Ehrle, Petrus von Candia, p. 144). Le fait relevé par le Cardinal est d'une grande importance, parce que dans les manuscrits on trouve souvent des *Quaestiones pronuntiatae* qui pour les historiens de la philosophie médiévale pourraient devenir une source de sérieuses difficultés. Ainsi, je connais un commentaire de Laurent Londorius d'Écosse sur la Physique, dans le Ms. Bibl. Jag. 2095, où au fol. 97, on trouve le colophon suivant à la fin du deuxième livre: *Quaestiones secundi libri Physicorum, compilatae per reverendum magistrum Londorium de Londorio... reportatae vero par Joh. Stolle de Glogovia in studio Pragensi 1406*, tandis que sur le fol. 132, nous lisons à la fin du troisième livre le colophon: *Et sic patent quaestiones tertii libri pronuntiatae in studio pragensi*. Dans le Ms. Crac. Bibl. Jag. 1892, le même commentaire est terminé par un colophon, dont il résulte que les *Quaestiones* ont été *pronuntiatae in studio lipczensi*. Enfin le Ms. Bibl. Jag. 705 de l'année

1444 nous apprend que les *reportata* de Londorius qu'il contient, ont été écrits à Cracovie. Devons-nous en conclure que Londorius a successivement fait des cours à Paris, à Leipzig, à Prague et à Cracovie? Pas du tout. Les *quaestiones pronuntiatae* sont des cours d'un auteur étranger qu'un *magister* peut avoir dictés à n'importe quelle Université. Il résulte de ce qui précède que parmi les commentaires il faut distinguer: 1°) l'*ordinatio* ou édition de l'ouvrage, préparée par l'auteur lui-même; 2°) les *reportata* transcrits par les auditeurs pendant le cours du maître; 3°) les *quaestiones pronuntiatae* ou ouvrage d'un auteur, dicté par un autre magister; 4°) de nouveaux *reportata* écrits sous une dictée de ce genre; 5°) enfin les *abbreviationes* ou abrégés d'après des ouvrages plus étendus, abrégés qu'on voit composer en grand nombre vers la fin du XIV^e siècle.

III. Après ces remarques d'un intérêt général, je veux présenter les résultats de mes dernières recherches sur des manuscrits contenant les oeuvres de *magistri*, qu'il faut ranger parmi les représentations du courant philosophique, dont nous nous occupons ici.

1. G. Ockham. Je ne compte pas fournir de plus amples preuves à l'appui de ce fait qu'Ockham, ayant annoncé il est vrai la publication de commentaires sur le *De anima* (cfr. *Physicorum*, Ms. Bruges 557, fol. 127^v) et sur la Métaphysique (*Physicorum*, Ms. Merton C. 293, fol. 1^v), ne les a cependant probablement jamais écrits. Je ne mentionnerai pas non plus ses écrits politiques ni ceux dont j'ai déjà parlé ailleurs; je veux me borner uniquement à ses ouvrages philosophiques ou philosophico-théologiques, qui éveillent un intérêt particulier, ou dont on n'a pas tenu compte jusqu'à présent.

On connaît l'édition imprimée de l'*Expositio aurea*, je dois cependant rappeler qu'en dehors d'elle, il existe un commentaire non imprimé sur le traité *Elenchorum* (Ms. Bibl. Nat. Par. F. l. 14721, fol. 96—121); on connaît également la *Summa logicae*, dédiée en fait à Adam Woodham, ainsi que Pelzer l'a démontré; pourtant la question des oeuvres et des commentaires sur la Physique d'Aristote paraît bien moins claire. Il faut distinguer dans tous les cas: 1) le *Compendium*, 2) le grand commentaire ou *Expositio* et 3) les *Quaestiones* en rapport avec la Physique.

1) Dans l'histoire de la philosophie, on a cité jusqu'ici presque exclusivement le *Compendium* d'Ockham sur la Physique, imprimé (p. ex. en 1506 à Venise) sous le titre de *Summulae in libros*

Physicorum. Nous trouvons ce manuel sous forme de manuscrit dans Ms. Bruges 496, fol. 268^r — 286^v, ainsi que dans le Ms. anonyme Crac. Bibl. Jag. 736, où le texte offre des variantes assez considérables. Comme tant d'autres, l'auteur commence la préface par le modeste aveu, que ce n'est que pour suivre les conseils pressants de ses amis qu'il a entrepris d'écrire cet ouvrage (*Studiosissime saepiusque rogatus a litteratis quam plurimis*).

2) On trouve l'*Expositio* sur la Physique dans Ms. Merton C. (Oxford) 293, fol. 1^r — 149^v, où le nom de l'auteur est expressément mentionné au folio 1^r: *Occam super libros physicorum*. Voici l'*initium* de la préface: *Valde reprehensibilis videtur, qui in sua perfectione acquirenda torpescit... Et voici l'explicit de l'ouvrage: et ideo reprehendit Saracenos et loquentes suae legis, qui posuerunt ex nihilo aliquid fieri. J'ai découvert un autre exemplaire du commentaire dans le Ms. Bruges 557. Il est vrai que le commencement de la préface est ici presque entièrement différent (Nos philosophos plurimos sapientiae titulo decoratos), cependant après deux pages de texte, nous finissons par retrouver le passage par lequel elle commence dans le Ms. Merton College. On s'aperçoit ainsi que le manuscrit de Bruges est précédé d'une préface plus longue, intéressante à deux égards: d'abord parce qu'elle contient une protestation très significative, où le bachelier Guillaume proclame, il est vrai, son orthodoxie et se déclare prêt à rétracter toute erreur, mais se montre menaçant envers le critique qui oserait l'attaquer. (Sine temeraria assertione procedam... Caveat autem corrector, ne in malis principis consuetudo vel favor aut odium de correctione nonnunquam faciat perversionem et advertat, quod non possum me singulorum opinionibus... coaptare fol. 104^r). Cette préface est encore curieuse parce que le Venerabilis Inceptor y fait connaître l'intention d'écrire des commentaires sur toutes les oeuvres d'Aristote concernant la philosophie de la nature (fol. 104^r). La même préface se trouve dans le Ms. 294 d'Assise.*

3) Ockham a écrit également un commentaire sur la Physique, auquel il a donné la forme de *Quaestiones*. Dans la mesure où il m'est permis d'en juger d'après les manuscrits que j'ai étudiés, il s'agit d'un commentaire plutôt bref et concis. Un exemplaire de celui-ci se trouve à la Bibl. Nat. Par. F. l. 17841, un autre à la Bibliothèque des Dominicains de Vienne, dans le Cod. 153, fol. 86^r — 109^r, où il porte le titre de *Conclusiones fratris Wilhelmi*

Okham super libros physicorum. Les *initia* sont tout à fait différents dans les deux manuscrits: dans F. l. 17841 le commentaire commence par les mots; „Circa materiam de conceptu quaero primo, utrum conceptus sit aliquod fictum habens esse tantum obiectivum in anima“, tandis que dans le Cod. Dom. Vindebon nous lisons: „Quaeritur, utrum possit probari, quod artificialia aliquid addant super naturalia“. En dépit de ces différences, il s'agit probablement du même ouvrage; en effet dans le Cod. Dom. Vindebon., la question 8 prend la forme suivante: Circa materiam de conceptu quaero primo, utrum conceptus sit aliquod fictum habens tantum... Le manuscrit de Paris ne devrait commencer par conséquent que par la question 8 de l'ouvrage. Il s'agit pourtant de l'arrangement différent des questions dans les divers Mss. Ainsi dans le Cod. Vat. lat. 956 la qu. „Utrum conceptus sit aliquod fictum“ occupe-t-elle la première place, tandis que la qu. „Utrum possit sufficiens probari, quod artificialia aliquid addant“ n'est-elle que la 118^{ème} dans l'ensemble.

J'ai déjà fourni la preuve ailleurs, que, probablement, le premier livre du commentaire sur les Sentences nous est seul parvenu sous la forme d'une *ordinatio* ou édition préparée par l'auteur lui-même et que les trois livres suivants ont la forme de *reportata*. En ce qui concerne le premier livre, les éditions imprimées (p. ex. celle de Lyon 1495) ne diffèrent en rien du texte des manuscrits; c'est du moins le résultat auquel nous aboutissons, en comparant les Mss. Bibl. Royale de Belgique 1284, Merton Col. (Oxford) 100, Merton C. 106, Mazar. 894, Bibl. Nat. Par. F. l. 15904 (que j'ai découvert moi-même), enfin Balliol C. 299 (Oxford), Gonville and Caius C. (Cambridge) 101 et 325. Il est vrai que dans les Dist. III, VIII, XVII et XXVII, on peut noter une différence dans la numérotation des questions; mais en définitive, elle se réduit au fait que les manuscrits distinguent des *quaestiones principales* et des *quaestiones parvae*, subordonnées aux premières, tandis que dans les éditions imprimées, les questions sont toutes traitées „ex aequo“.

Le détail suivant peut avoir une certaine importance pour l'histoire des textes. Dans le Ms. Balliol C. 299 (Oxford), au dessous du texte, on voit deux notes dans la marge inférieure; nous lisons en effet 1^o) sur le fol. 7^v: Istud scripsit cum alio, sed post cancelavit: similiter omnis conceptus... connotativi et negativi; 2^o) sur

le fol. 8: Consequenter scripsit sic nec cancellavit, licet forte cancellare intendit: quarta conclusio est, quod passiones negativae non possunt demonstrari. Prius scripsit in *additionibus*, sed totum cancellavit. Quarta conclusio...; enfin 3^o), au dessous de q. III nous trouvons la note: Hoc scripsit pro primo et post cancellavit id, quod hic sequitur, et tunc id, quod est hic primum, fit secundum, et secundum tertium et tertium quartum. Ces notes marginales sont passées de la marge du Ms. Balliol C., dans le texte du Ms. Gonville and Caius (Cambridge) 101, sur les fol. 16^v et 18^r, ainsi que dans le texte du Ms. 325, fol. 14^r. Ce fait est cependant d'une moindre importance, que nous pouvons nous convaincre de visu des affinités entre les trois manuscrits et de la migration des notes marginales. Il faut considérer comme plus importante, la circonstance que le Ms. Balliol C. paraît être une copie qui tient compte des notes originales que l'auteur lui-même à inscrites sur sa propre ordinatio.

2. Adam Woodham. D'après Jean Maioris, Woodham avait commenté les Sentences à Norwich, à Londres et à Oxford, aussi réussit-il à rédiger deux commentaires complets sur Lombard (Londinis, Anglorum regia, Oxoniae et Norvici plurimum moratus, quibus in locis *duas* Sententiarum lecturas peregit. A. Goddam, Super Sent. 1512, Praef.). Nous ne connaissons jusqu'à présent que les leçons d'Oxford, l'une complète et l'autre abrégée par Henri de Oyta. Il est vrai que même dans le texte abrégé de celui-ci, au commencement du livre III, on trouve une note indiquant qu'il existait un commentaire londonien sur ce livre (Circa tertium librum, quia alias Londini toto anno pertractavi quaestiones 13 primarum distinctionum, nunc incipio a dist. 14). La rédaction, que contient le Ms. Bruges 172, fait même mention de cette leçon dans plusieurs passages; on n'avait pourtant pas réussi à indiquer un manuscrit dans lequel elle serait conservée. Or, j'ai eu la chance de la retrouver, je crois, dans le Ms. Gonville and Caius 281 (Cambridge), où, sans que le nom de l'auteur soit indiqué, cette leçon est conservée pour le livre I, par conséquent pour la partie qui offre le plus grand intérêt au point de vue philosophique. Non seulement le *thema collationis* caractéristique, qui contient des allusions au prénom de l'auteur (Hic est liber generationis Adam) et l'identité de certains passages dans la collatio de cette leçon et de la leçon d'Oxford, mais surtout l'identité de certaines *quaestio-*

nes, sont une preuve que le commentaire anonyme est une oeuvre de Woodham. Je compte pouvoir publier bientôt ailleurs un travail, dans lequel je comparerai dans les détails les différentes rédactions de la leçon d'Oxford avec la leçon de Londres; pour le moment, je veux me borner à deux remarques, dont la première concerne la forme donnée au commentaire. Au fol. 173^r du manuscrit en question, nous lisons l'inscription suivante: „Leccio in secundum librum sententiarum“ et immédiatement au dessous de celle-ci, nous trouvons la collatio du livre II; cependant nous voyons annoncer que Woodham continuera à commenter le livre I et en effet jusqu'à la fin du manuscrit nous n'avons affaire qu'à ce livre. (Iuxta lectionem circa principium secundi continuando materiam primi, qui est de deo et s. Trinitate... quero, utrum in homine, de quo principaliter tractatur in secundo, sit imago dei. fol. 173^v, col. 2) Woodham ne s'embarassait pas des dispositions l'obligeant à expliquer le livre entier dans un temps défini et continuait tranquillement à commenter le livre premier qu'il avait à peine commencé. Il se contentait d'avoir débité une élogieuse *collatio* du livre II en temps voulu et d'avoir terminé une dispute connue sous le nom de *principium*. Il en résulte que dans chacun des deux commentaires, nous trouvons des explications concernant certains groupes différents de *Distinctiones* tirées de l'oeuvre de Lombard, de sorte qu'il faut les réunir l'un et l'autre, pour obtenir un ensemble complet. Il faut observer cependant que certaines questions reviennent aussi bien dans l'un que dans l'autre commentaire. Une particularité en rapport avec le contenu du commentaire est liée à ces caractères de forme. Nous savons que dans la *lectura oxoniensis*, la seule que nous ayons connue jusqu'à présent, les problèmes relatifs à la volonté occupaient le plus de place, particularité qui s'explique par le fait, que dans la *lectura londoniensis* Woodham s'était déjà occupé auparavant de problèmes gnosologiques. On s'aperçoit également qu'il n'était pas partisan aussi orthodoxe d'Ockham qu'on pourrait le croire, si l'on en voulait juger par le fait que celui-ci lui avait dédié sa Logique, comme à un ami dévoué.

3. Hugolin d'Orvieto. Il résulte des Mss. étudiés jusqu'à présent, qu'Hugolin n'a préparé lui-même aucune édition définitive de son commentaire, car il avait consenti à le laisser remanier par un jeune bachelier, probablement membre de l'ordre des Augustins. L'éditeur commence la préface de la nouvelle rédaction de ce com-

mentaire par les mots „Quaecumque audivi a patre, nota feci vobis“ (Joh. XV); il veut nous apprendre ainsi qu'il s'est borné à grouper les textes d'Hugolin pour en former un ensemble cohérent. Nous savons par une note que contient le Ms. Bibl. Angelica Romae A. 1, 8, qu'Hugolin avait commenté Lombard en 1352, et que ces cours refondus parurent en 1365 (Chartularium II, p. 536).

J'ai étudié les manuscrits suivants: Ms. Bibl. Nat. Par. F. l. 15840, où l'*initium* de la préface est le suivant: Exemplo veri summi, quia magistri dicentis Joh. XV: Quaecumque audivi a Patre, nota feci vobis. Dicta scil. per excellentissimum sacrae paginae professorem, magnum Hugolinum de urbe veteri, ordinis frim heremitarum sti Augustini, studui pro viribus in unum colligere et caeteris in mea lectura Sententiarum parisiis inpertiri... Sed antequam proseguar, fateor me ad huius *recollectionem* debito ordine sectandum non sufficere... Initium collationis: De spiritu metet vitam aeternam. Ad. Gal. VI. Initium principii libr. I: Utrum per se vita deus sit rationali spiritui perfecte ipsam habenti infinitum bonum; le Ms. Bibl. Nat. Par. F. l. 16228 contient, sans nommer l'auteur, quatre *principia*, ainsi que tout le lib. III, sur les fol. 118 140; le Ms. Bibl. Nat. Par. F. l. 14559, dont le fol. 1^v porte l'inscription suivante: Summa magistri Hugolini...; les *initia* sont ici les mêmes que dans F. l. 15840. On trouve également le même texte dans les Mss. Bibl. Mazarin. 869 et Cod. Vat. lat 1094. Denifle (Chart. II. 536) connaît les manuscrits suivants: Ms. Bibl. Angel. Romae, A. 1, 8, Ms. Toulouse 249 et Ms. Mazar. 332.

4. Jean Buridan. Les „codices“ contenant les écrits de philosophe sont tellement nombreux, que je dois me borner ici à tracer un tableau sommaire de mes recherches. A peu près pendant un demi siècle, la plupart des „magistri“ dans le centre et dans l'Est de l'Europe ont pris Buridan pour maître; pendant près de cinquante ans, il a déployé une vive activité comme professeur à Paris; aussi ses oeuvres ont-elles passé à la postérité dans un nombre extraordinaire de manuscrits: elles sont l'expression la plus parfaite de la vie intense à la Faculté des Arts. On n'ignore pas qu'au moyen âge l'enseignement philosophique avait un double aspect; pendant la *lectio* on commentait le texte d'un auteur; tandis que l'*exercitium* et les *disputes* étaient consacrés à l'analyse des problèmes, que l'on avait précédemment rencontrés durant la leçon. Les *Expositiones* étaient le fruit du travail philosophique du profes-

seur pendant la *lectio*; les *Quaestiones* représentaient le résultat de l'*exercitium* et des disputes. Du moment que pendant la *lectio*, on s'efforçait d'insister surtout sur la pensée ou *intentio* de l'auteur commenté, on ne saurait s'étonner que dans l'*expositio* les idées du commentateur restassent à l'arrière plan; dans la dispute au contraire, celui-ci ne s'embarassait de l'autorité de personne; et c'est pourquoi les *quaestiones* reflétaient les idées personnelles du *magister*. Peu à peu les *quaestiones* l'emportèrent sur l'*expositio* dans les cours des bacheliers et des maîtres.

Lorsque nous passons en revue les manuscrits, nous sommes d'abord frappés de voir que le nombre d'exemplaires contenant des *expositiones* est très petit, tandis que celui des exemplaires renfermant des *Quaestiones* est sensiblement plus élevé. Les considérations qui précèdent suffisent à expliquer cette différence. Les *Expositiones* contenaient l'exégèse du texte, elles étaient consacrées en d'autres termes à une tâche relativement facile mais aride, aussi avaient-elles moins de succès; bien au contraire, les *Quaestiones* renfermaient les germes d'idées nouvelles, elles étaient nées dans le milieu parisien, c'est pourquoi elles pénétraient plus facilement dans les chambres des copistes. La méthode suivie dans les cours au moyen âge explique également les *abbreviationes*, autrement dit les différents traités philosophiques ou théologiques abrégés. Les *abbreviationes* s'étendaient à toutes les branches de la production philosophique de l'époque. On abrégait aussi bien les manuels déjà courts sans cela, que les volumineux commentaires: les auteurs eux-même ainsi que d'autres „magistri“ se chargeaient d'écourter les écrits, tout cela pour pouvoir offrir sous la forme la plus concise les notions philosophiques fondamentales aux étudiants qui commençaient leurs études. Aucun des philosophes du moyen âge ne pourrait se vanter à l'égal de Buridan, d'avoir tant de rédactions multiples, tant d'éditions complètes et abrégées de ses oeuvres. Encore une fois, nous sommes étonnés de constater que ces multiples rédactions ne comprennent que les *Quaestiones*, ce qui ne fait que prouver que celles-ci répondaient le mieux à l'esprit et aux goûts du siècle. L'activité créatrice du philosophe de Béthune était en rapports étroits et en contact intime avec le programme de la Faculté des Arts à Paris et si nous ajoutons que soit Buridan lui-même, soit la phalange de ses élèves, dominaient cette Faculté à l'époque où les premières Universités se fondaient en Europe cen-

trale, nous comprendrons sans peine pourquoi les manuscrits contenant les écrits du maître se propageaient si largement dans l'Est du continent, pour y alimenter les nouveaux foyers universitaires.

A. *Logique. Questions* en rapport avec l'Organon d'Aristote.

a) *Vetus ars.* α) On trouve des *Quaestiones longae*: 1) dans le Ms. Bibl. Jag. 753, 2) dans le Ms. Erfurt. 306. Fol... finite sunt quest. Birid. de 3^a lectura... Longe... reportate Prage, 3) dans le Ms. Bibl. univ. Lips. 1372; β) des *Quaestiones abbreviatae* 1) dans la Bibl. univ. Lip. Ms. 1366... pronunciate... Finis... abbreviatorum, 2) dans le Ms. Bibl. Jag. 663. Le manuscrit de Cracovie est cependant différent de celui de Leipzig. b) On trouve les *Analytica priora*: 1) dans le Ms. Bibl. univ. Lips. 1372, 2) dans le Cod. lat. monac. 6962, 3) dans le Ms. Bibl. Jag. 663 et 4) dans le Ms. Bibl. Palat. Vind. 5333. c) les *Topica* sont contenus dans le Cod. lat. monac. 12707, enfin d) les *Elenchorum*, dans le Ms. Bibl. Jag. 736.

En dehors des commentaires sur l'Organon, Buridan a publié une refonte du manuel de Pierre d'Espagne sur la logique, en y ajoutant un commentaire à lui, que dans certains manuscrits on remplaça par le commentaire de Dorp. Nous trouvons la *Summa logicae*, y compris le commentaire de Buridan lui-même, 1) dans le Ms. Bibl. Jag. 662, 2) dans le Ms. Bibl. Jag. 703, 3) dans le Ms. 827 Stradom, 4) dans le Ms. Bibl. Palat. Vind. 5365, 5) dans le Ms. Bibl. Palat. Vind. 5420, 6) dans le Ms. Bibl. Palat. Vind. 5466, 7) dans le Ms. Erfurt. 305 Fol., 8) dans le Ms. Osegg. 38. La *Summa logicae* avec commentaire de Jean Dorp est contenue 1) dans le Ms. Bibl. Jag. 1906, 2) dans le Ms. Bibl. reg. Berilon. 975, 3) dans le Ms. Erfurt. 300 Fol. Le commentaire de Dorp, que contient le manuscrit 1906 de la Bibl. Jag., est plus long que dans l'édition imprimée de l'année 1499, de sorte qu'il faut considérer ce commentaire imprimé comme un abrégé du texte primitif.

Je veux terminer par une réflexion critique cette revue des différents manuscrits des écrits logiques de Buridan. Le nombre des manuscrits contenant des commentaires sur l'Organon est relativement petit. Le Cod. lat. monac. 12707 qui renferme des *Quaestiones* sur les *Topiques* et les Ms. Bibl. Jag. 736 avec des *Quaestiones* sur les *Elenchorum* peuvent même passer pour des exemplaires uniques. Il faudrait cependant étudier de plus près la question de savoir qui a pu être l'auteur des *Quaestiones* sur les *Secondes*

Analytiques. Personne n'a douté jusqu'à présent qu'Albertus de Saxonia ait écrit les *Quaestiones* sur les *Analytica Posteriora*, qui ont paru sous le nom de ce philosophe; mais en revanche personne n'a fait de recherches plus approfondies sur les oeuvres logiques de Buridan. On ne saurait passer sur les faits que voici: d'un côté il ne nous manque que ce seul élément dans la série des commentaires de Buridan sur l'*Organon*, d'autre part dans les manuscrits on trouve le traité en question soit tout à fait à part, soit dans le même recueil que les oeuvres de notre philosophe: enfin nous le voyons plus fréquemment anonyme, que sous le nom d'Albertus de Saxonia. (le Cod. lat. monac. 6962, le Ms. 1372 de Leipzig et le Ms. Bibl. Jag. 621, contiennent ce traité sans citer le nom de l'auteur, tandis que le Ms. Bibl. Jag. 663 et le Ms. Bibl. Jag. 736 nomment expressément Albertus de Saxonia). La question concernant l'auteur reste donc ouverte. Le colophon du manuscrit d'Erfurt, Fol. 306, nous apprend (Finite sunt questiones Buridani de 3^a sua lectura) que pendant les longues années de son professorat, Buridan préparait sans cesse de nouvelles rédactions de ses commentaires sur Aristote. — Dans des *codices* plus nombreux que les manuscrits contenant des *Quaestiones* sur l'*Organon*, nous trouvons la *Summa logicae* ou le texte à l'usage des écoles, composé par Buridan qui s'appuyait sur Pierre d'Espagne, texte que notre philosophe lui-même et ensuite Jean Dorp, ont enrichi de nombreuses gloses. Comme le texte imprimé était toujours accompagné de commentaires de Dorp, on avait cru, à commencer par Prantl, que Buridan n'avait écrit que le texte même et que Dorp y avait ajouté une plus ample exégèse. Ainsi que l'indiquent les „codices“ déjà cités, on se servait au XIV^e et au XV^e siècle également du texte de Buridan, accompagné du commentaire du même auteur. On employait même plus souvent ce compendium avec les commentaires dont il était accompagné, que les *Quaestiones* sur l'*Organon*. Cette prédilection s'explique sans nul doute par le fait que dans les gloses sur la *Somme logique* on voyait prédominer la logique terministe, très en faveur à cette époque. Il ne faut pas oublier non plus, que pendant les dernières années du XV^e siècle les *Sophismata* de Buridan furent au moins six fois imprimés comme ouvrage indépendant; c'est là un „signum temporis“ significatif et un nouveau témoignage de la singulière prédilection des penseurs d'alors pour les subtilités logiques.

B. Nous voyons la *Métaphysique* prendre aussi bien la forme de l'*Expositio* que celle de *Quaestiones*. Nous trouvons l'*Expositio* dans les Mss: 1) Erfurt. 322 Fol., 2) Carpentras 292 (258), 3) Mazarin. 3516 (494), enfin 4) dans le Ms. Bibl. Palat. Vindobon. 4721 que j'ai découvert. Les Mss: 1) Dominic. Vindobon. 153, 2) Erfurt 315 Fol., 3) Erfurt. 322 Fol. et 4) Carpentras 292. contiennent des *Quaestiones*. Nous sommes frappés de ne trouver qu'un nombre relativement restreint de manuscrits contenant des traités métaphysiques; il faut sans doute chercher l'explication de ce phénomène dans la grande vogue dont jouissait dans les universités de l'Europe centrale une oeuvre du même genre qu'avait composée Marsilius de Inghen.

C. *Physique*. Nous voyons la Physique présentée sous la forme d'une *Expositio*: 1^o) dans le Ms. Bibl. Palat. Vindobon. 5186 (découvert par moi-même)... reportata wyenne a. d. 1380, 2) dans le Ms. Erfurt. 298 Fol. de l'année 1352. Nous trouvons des *Quaestiones longae* dans les Mss. suivants: 1) Bibl. Jag. 661, 2) Bibl. Jag. 660 de l'année 1366... collecte prage, 3) Bibl. Jag. 743... reportatus prage, 4) Bibl. Jag. 659, 5) Bibl. Jag. 1771, 6) Bibl. Palat. Vindobon. 5424, 7) Bibl. Palat. Vindobon. 5481... Prage reportate 1366, 8) Bibl. Palat. Vindobon. 5367, 9) Bibl. Palat. Vindobon. 5332... finite wyenne... 1413, 10) Bibl. Palat. Vindobon. 5112 de l'année 1413... wyenna, 11) Bibl. Palat. Vindobon. 5458... biridani *ultimo* ab eo collectarum, 12) Bibl. Palat. Vindobon. 5408... indiqué à tort dans la „tabula“ comme *quaestiones metaphysices*, 13) Bibl. Palat. Vindobon. 5338, faussement noté comme *quaestiones* sur l'Ethique, 14) Dominic. Vindobon. 73, 15) Bibl. Nat. Par. F. I. 14723, 16) Carpentras 293 (289)... de ultima lectura... a. D. 1381, 17) Haute Garonne 6... de tertio opere Bridani. Les Mss. suivants contiennent des *quaestiones breves*: 1) Bibl. Jag. 654, 2) Bibl. Palat. Vindobon. 5440, 3) Bibl. Palat. Vindobon. 5186... Expl. compendium questionum accurtatarum... a. D. 1381, 4) Erfurt. 334 F. de l'an 1399... prage acurtate, 5) Erfurt. 298 F. de l'an 1352. Je n'ai pas déterminé le genre de rédaction dans le *codex* de Presbourg et dans le *codex* de Bâle F. V, 2. En dépit de ce que disent les catalogues, ni le *codex* 5364 de Vienne, ni le *codex* 754 de Prague ne contiennent de commentaires sur la Physique. Le traité sur la Physique sous forme de *Quaestiones*, que contient le Ms. Palat. Vindob. 5333, fol. 1^r—70^v, n'est pas une oeuvre de Buridan; il s'inspire seulement

de cet auteur, dont il répète toutes les thèses. Dans „Le système du monde“ vol. IV, p. 131, 132, P. Duhem décrit le Cod. lat. monac. 19551 et tâche de prouver qu'il contient des *reportata* des questions de Buridan sur la Physique d'Aristote, que ces questions sont les mêmes que celles qu'on trouve dans les éditions imprimées, que les argumentations sont à peu près pareilles, mais souvent plus complètes, enfin que le texte est fréquemment différent. Or, je dois appeler l'attention sur le colophon final suivant de ce traité de physique: *Expliciunt questiones auctoritate Physicorum et reverendi magistri Johannis Byridani*. Les mots „auctoritate Byridani“ nous apprennent qu'exactement comme dans le Ms. Bibl. Palat. Vindobon. 5333, nous avons affaire ici à des *Quaestiones ad intentionem Buridani* et non à son cours proprement dit.

Les *Quaestiones de coelo et mundo* nous sont parvenues en de rares exemplaires. Nous les trouvons dans le Ms. Erfurt. 325 quarto et dans le Cod. lat. monac., 19551. Le *De generatione et corruptione* se présente sous la forme d'une *Expositio* dans le Ms. Erfurt. 325 quarto, tandis que nous le trouvons comme *quaestiones* 1) dans les Ms. Bibl. Jag. 749... prage *reportate*, 2) dans le Ms. Erfurt. 357. F., 3) dans Bibl. Palat. Vindobon. 5453 *reportate* prage 1370, 4) dans Ms. Bibl. Jag. 654, 5) dans Ms. Bibl. Jag. 751 et 6) dans Erfurt. 325 quarto. Les *Meteororum libri* prennent également la forme d'une *expositio* dans le Ms. Erfurt. 342 quarto et celle de *quaestiones* dans les Mss: 1) Erfurt. 334 F., 2) Bibl. Palat Vindobon. 5321, 3) Bibl. Palat. Vindobon. 5453... prage, 4) Erfurt. 342 quarto, 5) Cod. lat. monac. 4376, 6) Cod. lat. monac. 6962. Nous voyons les *Parva naturalia* traités comme *expositio*: 1°) dans le Ms. Erfurt. 298 F. et 2) dans Erfurt. 325 quarto; nous les trouvons en revanche comme *quaestiones*: 1) dans Erfurt. F. 298, 2) dans Erfurt 357 F... prage, et 3) dans le Cod. lat. monac. 18248. Même la *Physiognomia* apparaît sous la forme d'une *expositio* dans le Ms. Erfurt. 299 quarto et dans le Ms. Erfurt. 342 quarto.

Dans cette abondance des manuscrits contenant des oeuvres de Buridan sur la philosophie de la nature, les plus nombreux sont par conséquent ceux des commentaires sur la Physique d'Aristote. Ce grand nombre de „codices“ est en lui-même une preuve éloquente que les idées nouvelles sur la physique, qui rayonnaient des bords de la Seine, trouvaient de nombreux adeptes parmi les maîtres du XIV^e et du XV^e siècle, chargés d'enseigner aux universités de

l'Europe centrale. Les noms de Prague et de Vienne, que les colophons mentionnent de plus en plus fréquemment, montrent que ces deux villes étaient les foyers d'où se propageaient les idées inconnues jusqu'alors, pour atteindre l'Université des Jagellons, ainsi que l'Université d'Erfurt, plus jeune que celle-ci. Le fait mérite également de retenir l'attention que dans les colophons des manuscrits mêmes nous voyons distinguer des *Quaestiones longae* et des *Questiones accurtatae* et que le Ms. Carpentras 293 nous parle d'une „ultima lectura“.

D. Sous la forme d'*expositio*, nous trouvons la *psychologie* de Buridan dans le Ms. 169 Vendôme et dans le Ms. Erfurt. 298 F.; elle se présente sous l'aspect de *quaestiones longae* 1) dans le Ms. Bibl. Palat. Vindobon. 5454... Vienne 1397, 2) dans le Cod. lat. monac. 742... de tertio opere, 3) dans le Ms. Bibl. Jag. 2083, que j'ai découvert. On la voit prendre la forme de *quaestiones breves* 1) dans le Ms. Bibl. Jag. 664, 2) dans le Ms. Bibl. Jag. 751, 3) dans le Cod. lat. monac. 4376, 4) dans le Cod. lat. monac. 6962. Le Ms. Bibl. Palat. Vindobon 5440 et la Ms. Erfurt. 3444 F... Prague contiennent une rédaction différente des *quaestiones breves*, tandis que le Ms. Erfurt. 298 nous les montre encore sous une autre forme; enfin j'ai découvert des *quaestiones brevissimae* en rapport avec la psychologie, dans le Ms. Bibl. Jag. 704. Quant au Ms. de Bâle F. I, 2, et au Cod. lat. monac. 1965 on n'a pas jusqu'ici déterminé à ce point de vue le caractère de leur texte.

E. Nous voyons dans les exemplaires les plus nombreux, l'*éthique* prendre la forme de *quaestiones longae* qu'on trouve dans les Mss. suivants: 1) Ms. Dominic. Vindobon. 87... reportate Wyenne, 2) Bibl. Jag. 658... reportate Wyenne 1372, 3) Bibl. Palat. Vindobon. 3694, 4) Bibl. Palat. Vindobon. 5378, 5) Bibl. Palat. Vindobon. 5330, 6) Bibl. Palat. Vindobon. 3693, 7) Ms. Erfurt. 296 F... de ultima lectura, 8) Erfurt. 366 F., 9) Erfurt. 361 F., 10) Erfurt. 362 F., 11) Ms. Lips. 1446, 12) Ms. Lips. 1447, 13) Ms. reg. Be rillon. 971, 14) Bibl. univ. prag. 841... Prague reportata, 15) Ms. Mazarin. 3515 (496), 16) Ms. Auxerre 232, 17) Ms. 889 Reims, 18) Ms. Chartres 285. On trouve l'éthique sous forme de *quaestiones breves* 1) dans le Ms. Bibl. Jag. 718 et 2) dans le Ms. Erfurt. 322, enfin sous forme de *quaestiones brevissimae* dans le Ms. Bibl. Jag. 704. 1) Le Ms. F. V, 1 à Bâle, 2) les Cod. lat. monac. 245, 296, 11477, 11478, 3) les Mss. Bibl. Nat. Par. F. l. 12970 et 17831,

n'ont pas encore été étudiés sous ce rapport. Les manuscrits 296 F. d'Erfurt, ainsi que le manuscrit 889 de Reims, nous apprennent que la rédaction plus ample des commentaires sur l'Éthique à Nicomaque a été le dernier ouvrage de Buridan. Je me borne à mentionner brièvement les *quaestiones* concernant les lib. *Oeconomicorum* dans le Cod. Cat. monac. 11478 et celles en rapport avec la Rhétorique, dans le Ms. Lips. 1246 et le Ms. Erfurt. 319. Les ouvrages polémiques sur les universaux sont contenus dans le Ms. 1536 à Prague, on trouve le *De differentia universalis ad individuum* dans le Cod. lat. monac. 18789, le *De relationibus*, dans le Cod. lat. monac. 18789, enfin la *Quaestio de punctis* dans le Ms. Bibl. Nat. Par. F. 1. 2831.

Pendant près d'un demi siècle, Buridan a exclusivement enseigné à Paris et pourtant, parmi les manuscrits contenant des œuvres du philosophe, notre catalogue en cite à peine 13 dans toute la France, tandis que la Bibliothèque des Jagellons en possède à elle seule 23. Pour comprendre cette étrange disproportion, il ne faut pas perdre de vue le mouvement d'opposition qui au XV^e siècle s'est manifesté en France contre les terministes, surtout depuis qu'en 1474 Louis XI eut fait protéger leurs écrits par des chaînes et des cadenas, voulant ainsi les soustraire aux regards des curieux.

IV. J'ai déjà dit ailleurs, (Les sources etc., Le criticisme etc.) que la *théorie augustinienne de l'irradiation* adoptée par un grand nombre de Franciscains et Saint Bonaventure à leur tête, était au XIV^e siècle une des sources de la méfiance dans la faculté de connaître de l'intellect. Il faut une lumière spéciale émanant de Dieu pour connaître les vérités portant un caractère nécessaire et universal, vu que sans cela l'intellect humain, contingent et individuel ne pourrait jamais les atteindre. A la longue série de Franciscains imbus de ces idées vient se joindre *Hugolin d'Orvieto*, l'éminent moine Augustin, connu pour avoir réuni toutes les thèses condamnées de Jean de Mirecourt. Quoique ses idées portent une empreinte propre et personnelle, elles s'appuient dans une large mesure sur les doctrines d'Henri de Gand.

De l'avis d'Hugolin, la philosophie dans son ensemble, y compris la doctrine aristotélicienne, part de principes erronés, tant dans la partie théorique, que dans les enseignements pratiques; aussi n'est-elle capable de rendre aucun service à la théologie.

1. La philosophie théorique n'est nullement une science, mais

bien un mélange d'erreurs les plus diverses. (Voco autem philosophiam more inproprie loquentium, quia proprie loquendo non est scientia, sed mixtura falsorum. Sent. Prolog. Bibl. Nat. Par. F. l. 15840, fol. 12^r). Lorsque Aristote déclare que Dieu existe, le jugement qu'il porte n'équivaut certainement pas à celui du théologien qui affirme l'existence de Dieu. Aristote a énoncé en effet une série de propositions inadmissibles sur Dieu, il a affirmé qu'il est incapable de créer, de donner un commencement au monde et qu'il ne saurait être tout-puissant. Lorsqu'il affirme par conséquent que Dieu existe, il pense à autre chose et à un autre être que le théologien qui s'occupe du même problème. (Significabile illud primum verum, scil. deum esse non est idem apud theologum et apud mentem Aristotelis; patet, quia in praedicatione ly esse apud theologum stat pro infinito... In subiecto autem stat pro deo, trinitate et apud Aristotelem erat impossibile... tale significatum esse subiecti vel praedicationis. Sent. Prolog. a. 1. F. l. 15840, fol. 9^v. Quod impossibile sit deum creare, impossibile sit deum incœpisse facere mundum, impossibile sit omnipotentiam esse, non (deus) revelavit eis et tamen Aristoteles et multi alii hoc posuerunt. Ibid. fol. 10^r). Aristote veut prouver, il est vrai, que malgré son unité, l'âme humaine est multiple en puissance, vu les actes qu'elle accomplit; il démontre qu'elle est la forme du corps, que pour exécuter certains de ses actes elles se sert des organes de celui-ci et en tout cela il a raison, mais lorsqu'il dit ensuite qu'elle est une sorte de matière première, il s'ensuit qu'en définitive il parle d'autre chose que le théologien qui exprime ses idées sur l'âme humaine, en tant qu'être immatériel. (Si Aristoteles in toto tractatu De anima, cum probat, quod anima est potentialiter multa, eo, quod multos habet actus distinctos et quod eget organo in aliqua operatione et in aliqua non, et quod est forma corporis et citra subintelligit immediate et in probatione sua, quod anima quaelibet est prima materia..., tunc omnia sic esse probata ab ipso secundum talem eius acceptionem essent simpliciter falsa. Ibid. fol. 9^v). En ce qui concerne le degré de certitude, toute connaissance théologique est supérieure à la connaissance philosophique, vu qu'elle s'appuie sur la Révélation infail- lible, tandis que la philosophie part de principes faux, incertains ou peu appropriés, quand p. ex. elle enseigne que Dieu lui même met directement la sphère céleste en mouvement et qu'il est le terme des mouvements accomplis par les *Intelligentiae* (Philosophia

non assumit ad probandum nisi aut media falsa aut opinativa aut sic inpropria, ut quia solus deus movet orbem motu locali immediate, vel quia est finis motuum totalium aliarum Intelligentiarum etc, quorum utrumque est dubium. Sed theologia prima innititur infallibili regulae, quia revelatione spiritus s. Ibid. Prolog. a. III, fol. 12^r)

2. L'arrêt que prononce Hugolin contre la philosophie pratique n'est pas moins sévère. Il considère l'éthique comme absolument inutile aux fidèles, vu qu'une partie de cette science ne recommande que des erreurs; là où elle ne proclame pas de doctrines erronées, elle est, soit insuffisante, soit superflue. L'éthique se montre insuffisante et superflue, parce que le Stagirite ne s'attache qu'à des apparences de vertu au lieu de s'occuper de son essence véritable, parce qu'il exalte comme une vertu la magnanimité (*magnanimitas*) coupable, au lieu de célébrer l'humilité et parce qu'enfin, il parle de justice par rapport à la loi, au lieu de nous entretenir de la justification par Jésus Christ (*De ethica dico, quod superflua est fidelibus... Secundo dico, quod pro maiori parte ethica est falsa doctrina et pro tota parte, qua non est falsa, est diminuta et inutilis, quia nec virtutem cognovit Aristoteles, sed simulacrum virtutum, nec regulas dedit. Patet, quia vitium posuit pro summa virtutum, ut magnanimitatem contra humilitatem. Ubi enim est legalis iustitia, iustitia nulla, nisi praesupponatur fides, qua creditur in Xpum, qui iustificat impium, nam finis legis Xpus. Ibid. Prolog. a. 4, fol. 19^v*). L'Écriture Sainte contient tous les préceptes du droit naturel, adaptés à l'époque et aux conditions locales (*Quidquid continet lex naturalis mentibus a deo impressa et quidquid rectum dictamen pro tempore et loco indicat esse agendum, totum continetur in Sacra Scriptura, in qua sunt omnes regulae vitae moralis. Ibid. fol. 19^r*). Il pourrait sembler dans ces conditions que toute législation s'étendant à l'état et aux municipalités est superflue; toutefois il faut tenir compte de la différence entre la législation basée sur la morale et celle qui s'appuie sur le code pénal; la première ne s'occupe réellement que des conséquences logiques qui découlent des principes admis par la théologie, tandis que la seconde s'engage dans un domaine absolument étranger au théologien et c'est ce qui explique la nécessité du droit pénal. (*Sed contra, quia tunc leges imperiales et civiles et municipales superfluerent... Respondeo. De legibus dico: nisi sint, inquam, quod quidquid praeci-*

piunt, totum perfectius theologia continet, ideo vel sunt primae decisiones canonum in terminis specialibus, quae decisiones virtualiter sunt in theologia, vel sunt secundo quaedam particulares vulgarium actiones conformes moribus diversarum gentium aut sunt taxationes poenales et temporales, quas theologia non ponit, non enim communicat poenitentiales saltem in omni defectu. Ibid. Prolog. a. IV, fol. 19^v).

Il faut chercher dans des raisons d'ordre moral la source de l'abaissement de la faculté de connaître chez l'homme. La méfiance d'Hugolin envers la philosophie nous permet de comprendre ses idées sur l'influence qu'exerce la lumière divine sur les fonctions cognitives.

Avec Henri de Gand, il distingue: 1) la foi, 2) la vision intuitive et 3) la théologie, qui est une connaissance intermédiaire entre la foi et la vision, connaissance plus parfaite que la première, mais cependant inférieure à la seconde (Respondit Gandavus ubi supra — Summa — articulo 13, q. VII — dicens, quod triplex est cognitio, scil. fide, visu et intellectu seu sub aliis terminis est fidei adhaesio, evidentia intrinseca seu intuitiva, perfecta visio ac intuitio et media intelligentia, quae est abstractiva cognitio melior fide, sed tamen infra intuitivam evidentiam. Sent. Prolog. q. III, a. 2 fol. 16^r). Cette connaissance théologique peut avoir lieu dans le domaine des lumières naturelles, comme dans la sphère de la lumière surnaturelle. Dans ce dernier cas, la lumière divine spéciale est loin de supprimer le mystère, car elle ne fait qu'écartier dans une certaine mesure l'obscurité de la connaissance. (Ex his patet, quod melior illustratio non tollit aenigma fidei nec eius certitudinem, licet tollat aliquid de obscuritate notitiae de sic esse. Ibid. fol. 16^v). Pour se rendre compte de ce qu'est cette lumière, on peut l'envisager soit du point de vue de ses effets, soit de la cause qui l'engendre. Considérée du côté des effets, cette lumière apparaît comme l'acte de connaissance et d'assentiment (assensus) lui-même, tandis qu'envisagée sous l'aspect de sa cause, elle est Dieu, qui en qualité d'intellect agent opère sur les fonctions de la connaissance humaine par une action s'étendant aux trois degrés de celle-ci, notamment à la foi, à la vision et à la cognition théologique. (Si lumen capiatur non pro effectu, qui est actus intelligendi vel assentiendi... sed pro ipso illustrante et quasi formaliter assistente, sic est Deus intellectus agens, patet per Augustinum XII

Super. Gen. cap. 57, cuius assistentia habet latitudines... Primus autem gradus infimus... est illuminari perfecte per fidem...: Modo deus est lumen fidei... nondum est nobis illud lumen gloriae, quod videbimus eum, sicuti est. Hoc autem est supremus gradus illius assistentiae, sed in medio est theologicum illustrari, habens latitudinem maximam extensivam et intensivam quoad effectus, de quo Augustinus II De libero arbitrio. Ibid. fol. 16^v).

Après tout ce que nous venons de dire, il nous sera facile de comprendre les idées d'Hugolin sur la philosophie et les philosophes. Ou bien les philosophes ont réellement reçu le *lumen theologicum*, ou ils puisaient dans les prophéties, lorsque dans leurs écrits ils parlaient de la simplicité, de l'infinité et de l'éternité de Dieu, par conséquent lorsqu'ils traitaient de vérités dépassant la sphère de la connaissance naturelle. (Primum dubium est de illa *illustratione speciali*, nam philosophi solo lumine naturali utentes multas auctoritates theologicas cognoverunt circa veritatem Dei, simplicitatem, infinitatem et aeternitatem etc... Ad hoc dubium respondet Gandavus in Summa art. 13, q. II, tripliciter. Primo, quod illi philosophi potuerunt illa extrahere de libris prophetarum... secundo, quod isti quasi locuti sunt inproprie et dissimili intellectu verborum, tertio et *melius*, quod illi *fuere illustrati speciali lumine divino*, deus enim illis revelavit, inquit Apostolus. Prolog. III, a. 2, fol. 16^r). Les erreurs grossières des philosophes dans le domaine accessible à la raison s'expliquent par l'orgueil qui les a aveuglés, de sorte qu'ils commencèrent à s'embrouiller, même dans les raisonnements intéressant la sphère de la connaissance naturelle (Deus multis ex illis revelavit vera de deo, sed quia cum cognovissent deum, non sicut deum glorificaverunt, ideo obscuratum est insipientes cor eorum. Prolog. fol. 10^r). Ainsi, nous avons affaire chez Hugolin à une manifestation classique de l'augustinisme, qui ébranlait la confiance dans la faculté de connaître de l'homme, pour insister avec d'autant plus de force sur l'action directe de Dieu, intervenant en qualité d'intellect agent dans l'acte de connaissance.

Jean de Bâle. Il se trouva des Augustins, tels qu'Alphonse Vargas de Tolède et Jean de Bâle, pour protester contre la méfiance d'Hugolin à l'égard de la philosophie. Jean de Bâle taxe d'exagération la thèse qui veut qu'en raison de leurs idées différentes sur Dieu, les théologiens et Aristote pensent en réalité à un autre être toutes les fois qu'ils parlaient de lui. L'exagération est ici mani-

feste, car, quoiqu'on en dise, nous trouvons dans les oeuvres du Stagirite des raisonnements justes dans le domaine de la théodicée, p. ex. quand il démontre qu'il ne peut y avoir aucune dépendance en Dieu (*Infero tria corollaria contra mgrum Hugolinum, nunc priorem generalem nostrum. Primum est: non omnis propositio Aristotelis de deo ad mentem eius fuit impossibilis...*, nam propositio Aristotelis, qua enuntiabatur nullum contingens fore primum et ipsum primum simpliciter necessarium, fuit ad mentem eius... Non oportet, quod illud primum...esse sit diversum apud, omnem theologum et Aristotelem. Principium Sent. I. Ms. Toulouse 248, fol. 1^v).

Suivant l'exemple d'Henri de Gand et d'Hugolin, Jean de Bâle admet malgré tout un *lumen theologicum* spécial, comme chaînon intermédiaire reliant la foi à la vision (*Aliqui ponunt illustrationem necessariam tanquam directionem intellectus superiorem fide... ut doctor solemniter et Hugolinus. Sent I, q. 2, Ms. Toulouse 248, fol. 7^r*).

La nécessité d'admettre cette lumière spéciale résulte du fait que réduit aux seules ressources de son propre intellect, l'homme est incapable de connaître d'une façon parfaite, intuitive et infallible, ni l'essence des choses, ni leur existence, ni enfin leur présence par rapport à ses propres facultés cognitives. Ainsi p. ex. celui qui connaîtrait à fond l'essence d'une chose, devrait connaître également tous ses caractères génériques et spécifiques; or, personne n'est capable d'atteindre par ses propres moyens une connaissance aussi complète. Au contraire, la théologie nous montre les choses sous l'aspect d'idées parfaites en Dieu et nous permet ainsi d'en atteindre une connaissance absolument certaine. (*Nullus viator cognoscit proprie, perfecte et intuitive specificas differentias rei vel etiam individuales... Intellectus viatoris secundum legem stantem non sufficit praesentiam vel existentiam alicuius substantiae evidenter et infallibiliter intueri... Nullum obiectum creatum sufficit ad sui ipsius obiectalem praesentationem, sed requiritur lumen aliud, sed nullum lumen intellectus agentis et sufficiens... Quodlibet... verum, quod cognoscitur per theologiam actu vel habitu, cognoscitur in deo trino et uno immense, aeternaliter, perfecte, idealiter representatum. Sent. I, q. 2, Ms. Toulouse, 248, fol. 7^v*).

V. *L'averroïsme* fut, il est vrai, condamné dans la seconde moitié du XIII^e siècle, cependant ni à Paris, ni à Oxford cette

condamnation ne réussit à déraciner la doctrine averroïste. Pour tout le monde, aussi bien pour ses partisans que pour ses détracteurs, Averroès continuait à être le *Commentateur* par excellence et l'idéal classique, lorsqu'il s'agissait d'exposer la pensée péripatéticienne. Quiconque commentait les écrits du Stagirite, commençait par reproduire l'opinion du Commentateur sur les problèmes étudiés ou par citer son interprétation du texte. Colyngnam, *magister* à Oxford, déclare au commencement de son énorme commentaire sur la Physique, qu'il suivra la méthode d'Averroès en commentant le texte (*Descendendo ad expositionem specialem textus, procedam iuxta expositionem Commentatoris. Ms. Bibl. Nat. Par. F. 1. 6559, fol. 153^v*). Dans les écrits d'autres maîtres, non seulement, on reconnaît la façon de commenter, propre à Averroès, mais en dépit de la condamnation prononcée, on y voit apparaître la doctrine du philosophe arabe. Le fait que Jean de Jandun et Ockham ne cessent de se référer à Averroès dans leurs commentaires et qu'ils comptent avec ses idées, est des plus significatifs. Par l'intermédiaire de la Faculté des Arts et par les commentaires sur les oeuvres d'Aristote, l'influence de l'averroïsme continue de se propager jusqu'au XIV^e siècle, quoique cette doctrine revête alors une forme différente. A Paris, Jean de Jandun ne cessait de protester de son orthodoxie, ce qui ne l'empêchait pas d'enseigner en même temps qu'on chercherait en vain des preuves à l'appui d'une série de thèses de métaphysique et de théodicée, que la pensée chrétienne admettait d'avance comme vraies. Ockham s'écarte de Jean de Jandun en ce sens, que là où celui-ci n'admettait la possibilité d'aucune preuve en faveur de la métaphysique, il se déclare partisan des preuves dialectiques ou *persuasiones*, mais rejette les démonstrations strictes, *demonstrationes*. Dans les travaux que j'ai publiés précédemment, j'ai eu l'occasion de montrer que le scepticisme s'étendait de plus en plus, précisément aux idées métaphysiques qu'avait attaquées l'averroïsme latin. On ne niait pas ouvertement ces vérités, on n'excluait même pas la possibilité de les prouver, mais on n'admettait que des preuves dialectiques à leur appui. L'averroïsme pure était donc remplacé par le probabiliorisme, par les probabilisme, voire même parfois par le fidéisme. Au début de ce travail, j'ai cité un document, par où il appert que déjà en 1316, à Paris un bachelier cistercien avait dû rétracter l'opinion suivant laquelle, toute *demonstratio* stricte de l'unité de Dieu serait impossible.

Cela n'empêchait pas que, toujours à Paris, avant comme après l'année 1316, les terministes ne fussent pas les seuls à vouloir restreindre le domaine de la métaphysique pour lequel on admettait la possibilité de preuves strictes ou *demonstrationes*. C'était là, sans doute, pour une part, conséquence du goût si prononcé pour une dialectique exubérante. Encore est-il que la philosophie judéo-arabe restait la source, d'où découlait ce courant d'idées.

1. Modifié sous l'influence de la dialectique et revêtant la forme de probabilisme, l'averroïsme ainsi transformé se manifeste avec le plus de force et de netteté dans la philosophie d'Ockham. Non seulement le *Venerabilis Inceptor* avait rénové le nominalisme, mais il continuait également à cultiver l'averroïsme, ainsi que la dialectique et à se livrer à des discussions sur les différences entre la science intuitive et la science abstraite.

a) Ockham se déclare parfois pour Averroès et contre le Stagirite. Je veux attirer l'attention sur un passage de son commentaire sur la Physique, où il rappelle qu'Averroès avait mis en doute les idées d'Aristote sur les causes finales agissant dans la nature; or si Ockham revient sur cette question, c'est pour prendre personnellement parti pour le Commentateur et non pour le Stagirite (*Quod autem ista conclusio non possit simpliciter demonstrari, scilicet quod omne agens naturale agit propter aliquid, dicit expresse Commentator commento octavo. Physic. lib. II, Ms. Merton C. 293, fol. 45^v. Comp. la même idée dans Quodlib. IV, q. 1).* Je n'ai plus besoin de prouver que maintes fois, il réfutait les idées de Gilles de Rome pour donner raison à Averroès (Cfr. Ms. Merton. C. 293, fol. 3^v).

b) Dans d'autres écrits, nous voyons Ockham interpréter Aristote, non pour rapprocher ses idées de la pensée chrétienne, mais apparemment dans le but de les y opposer. Ainsi, de l'avis de notre philosophe, Aristote aurait admis que seules les Intelligences procèdent de Dieu d'une façon immédiate, tandis que tous les corps terrestres voués au changement ne proviennent de lui que d'une façon médiate, de sorte qu'ils ne dérivent directement que des Intelligences mêmes. C'est ce que d'après Ockham aurait enseigné le Stagirite, qui du reste ne pouvait pas faire autrement, parce que, s'il avait émis des idées différentes sur ce sujet, il aurait forcément dû admettre que l'univers procédait de Dieu en vertu d'un acte libre de sa volonté; or, cette doctrine aurait été en contradiction avec la tendance fondamentale de sa philosophie. (*Intentio ergo*

Philosophi est, quod deus est causa immediata et totalis omnium substantiarum separatarum, sed generabilium et corruptibilium... tantummodo causa mediata. Sent. II, q. 6, Lugd. 1495, fol. B—6^v. Causa autem, quare Philosophus dicit, quod non est causa immediata... est, quia tunc posset probari naturaliter, quod esset causa de novo omnium inferiorum et... quod contingenter res ad extra produceret Ibid).

c) Comme Jean de Jandun, Ockham posait aussi des problèmes en rapport avec la théologie; il assurait notamment qu'il ne s'agissait pas pour lui d'atteindre la vérité, mais de s'avoir, ce qu'il est possible de prouver par la raison pure, sans faire appel à aucune autorité, que ce fût celle de l'Écriture Sainte ou celle de tel ou tel philosophe. La doctrine d'Ockham sur les relations est la source de beaucoup de ses idées extrêmes. Qu'il suffise de dire pour le moment, qu'à l'entendre, on aurait toutes les raisons pour admettre que les relations ne sont pas des réalités „sui generis“, mais que l'opinion opposée pourrait tout aussi bien être vraie. (Circa istam quaestionem primo sciendum pro intellectu, quod *non est quaestio de veritate*, quid secundum veritatem sit tenendum, sed est, quid teneret volens praecise inniti rationi sibi possibili pro statu et nolens aliquam sectam vel auctoritatem recipere. Sent. I, D. XXX, q. 1, Lugd. 1495 fol. cc—7^r. Ideo dico aliter ad quaestionem, quod *quicquid sit de veritate*, volens inniti rationi... illius, teneret negando omnem talem relationem. Ibid. fol. dd—2^r).

d) De cette disjonction entre la vérité et la démonstration rationnelle, il faut distinguer chez Ockham l'affirmation souvent répétée qu'une opinion peut être fausse, lorsqu'on prend les mots dans un sens strict, mais qu'elle peut être vraie, lorsqu'on leur donne leur signification quotidienne ou le sens qu'ils ont pour un certain auteur, voire même pour l'Écriture Sainte. Il n'y aurait peut-être pas un seul mot, auquel soit les Écritures, soit les philosophes, soit les Docteurs de l'Église n'eussent donné une signification différente de celle qu'il avait primitivement et qui lui était propre dès le début. (Multum considerandum, quando terminus in propositione accipitur *de virtute sermonis*, et quando secundum usum loquentium vel secundum intentionem auctorum et hoc, quia vix invenitur aliquod vocabulum, nisi in diversis locis librorum philosophorum et sanctorum ac auctorum aequivoce accipiatur. Summa log. Ms. Bibl. Jag. 719, fol. 32^r). C'est pourquoi une opinion ex-

primée par l'Écriture Sainte ou par un *magister* peut être fausse, quand on la prend au pied de la lettre, comme elle peut également être vraie, quand on la comprend comme l'entendait l'auteur (Ita est frequenter, quod propositiones authenticae et magistrales de *virtute sermonis* sint falsae, sed sunt verae in sensu, in quo fiunt. Ibid. fol. 26^r. Respondeo, quod a philosophis et sanctis et auctoribus conceduntur multae propositiones sub vero intellectu, quae tamen de *virtute sermonis* sunt falsae. Sent. I. D. XXX, q. 2 Lugd. 1495, dd—4^r). Aussi, bien dans ses cours que dans ses oeuvres, Ockham ne cessait de répéter qu'on devrait considérer comme fausse, telle ou telle proposition tirée de la théologie, mais qu'on peut également la tenir pour vraie, vu le sens que lui donnent l'auteur ou l'Écriture Sainte. Cette habitude de distinguer sans cesse entre la vérité dans le sens impropre du terme et l'erreur dans l'acception stricte, ouvrit les portes à l'esprit de méfiance et aux discussions verbales dans l'interprétation des textes; aussi la Faculté des Arts se vit-elle obligée d'interdire par un décret spécial (1340), l'emploi des distinctions qu'avait introduites Ockham. Il suffit de mettre en regard les passages du philosophe que j'ai cités ci-dessus avec le texte du décret (cfr. Chartularium II, p. 506), pour se convaincre qu'ils s'accordent presque mot pour mot.

e) Après avoir indiqué la tendance générale de la pensée d'Ockham, il suffira de parler brièvement de plusieurs vérités que le scepticisme du philosophe avait particulièrement prises à partie. Autant dans le commentaire sur les Sentences, que dans les *Quodlibeta*, il admet que la thèse relative à l'existence de Dieu, s'appuie sur une *demonstratio*, bien que personnellement il prenne plutôt la conservation des êtres comme point de départ de son argumentation. Quoique d'une façon discrète et pour ainsi dire seulement à titre d'exposé historique de la question, le ton sceptique d'Ockham se fait jour dans le Centiloquium, même lorsqu'il parle de cette thèse. Il avance au premier plan de son ouvrage l'idée de l'existence de Dieu, qu'il traite de thèse principale, parce qu'elle est admise aussi bien par les philosophes que par les théologiens (Istam conclusionem tam a philosophis quam a theologis praesuppositam atque datam pro fundamento totius operis primitus pono. Centil. concl. I. Argent. 1495. fol. AA—1^r), mais il ajoute immédiatement après, que les philosophes ne sont pas absolument d'accord sur la question de savoir, si les preuves de l'existence de

Dieu sont strictes ou dialectiques. (Verumtamen de necessitate ponendi an scil. *demonstrabile* sit vel *probabile* deum esse vel per se notum, non videtur aeque planum. Ibid). Pour prouver cette thèse, Aristote s'appuie sur le principe de causalité (quidquid movetur, ab alio movetur) et sur l'impossibilité d'admettre une série infinie d'éléments déterminés et déterminants, toutefois d'autres penseurs sont d'un avis différent: aussi les voyons-nous déclarer qu'une substance donnée pourrait se mouvoir par elle-même, indépendamment de l'action d'agents externes. Ockham admet aussi les preuves de l'unité et de la puissance infinie de Dieu, mais aux unes (Sent. I, D. II, q. 10 Lugd. 1495, fol. m—3, Quodlib. I, q. 3, Centil. concl. II, Lugd. 1495, fol. AA—1^v) et aux autres (Quodlib. II, q. 2, Argent. 1491. fol. b—8^v, III, q. 1, fol. d—3^v, Centil. concl. III, fol. AA—3^v), il ne reconnaît que la valeur de probabilités.

En ce qui concerne la preuve que toutes choses procèdent de Dieu, nous devons faire observer que la démonstration de cette thèse était devenue impossible pour Ockham; du fait qu'il concevait le principe de causalité d'un point de vue purement empirique (Non potest demonstrari ex per se notis neque per experientiam, quod sit aliquis effectus a quocumque producibilis nisi, quem experimur inter illa inferioria. Quodlib. IV, q. 2. Argent. 1491. fol. f—1^r). Rien d'étonnant dans ces conditions que suivant lui il ne soit possible de fournir que des preuves dialectiques en faveur de la thèse que tout provient de Dieu comme de sa cause efficiente (Quodlib. q. I, fol. b—6^r).

Ockham s'engage déjà dans le domaine du fidéisme, lorsqu'il déclare que la foi seule nous oblige à admettre que l'âme humaine est immatérielle, qu'elle ne périt pas après la mort, et qu'elle fait partie de notre être en qualité de forme substantielle (Intellegendo per animam intellectivam formam corporis immaterialem, incorruptibilem, quae tota est in toto et tota in qualibet parte, non potest sciri evidenter per rationem vel experientiam... Sed ista tria solum fide tenemus. Quodlib. I, q. 10, Argent. 1491, fol. b—1^r). Et pourtant, il n'est possible de réfuter la thèse d'Averroès concernant l'unité de l'intellect pour tous les hommes, que si l'on part du principe que l'âme raisonnable est la forme de notre corps; en effet, si l'on admet que l'âme meut le corps à la façon d'un moteur, les arguments qu'il est possible d'avancer contre la thèse d'Averroès, ne seront plus que des preuves dialectiques ou *persua-*

siones et non des preuves strictes. (Suppositio, quod intelligamus illo intellectu tamquam per formam corporis vel potentiam intellectivam... potest evidententer probari, quod non est unus intellectus numero in omnibus, quia impossibile est, quod unum et idem sit simul sciens et ignorans... Supposito, quod intellectus sit in nobis solummodo sicut motor corporis... difficile est istam partem probare et forte non est possibile, potest tamen persuaderi. Quodlib. I, q. 12, fol. b—1^v).

Tenant compte de ce qui précède, nous devons nous demander, si Ockham considérait la théologie comme une science dans l'acceptation exacte du terme. Cette question s'impose à nous avec d'autant plus de force, que nous apprendrons bientôt à connaître certaines idées d'Holcoth, que celui-ci a directement opposées aux opinions d'Ockham. Nous comprendrons aisément la réponse du Venerabilibus Inceptor, si nous ne perdons pas de vue 1^o) qu'il considère toute science, serait-elle même aussi étendue que la physique ou la psychologie, uniquement du point de vue psychologique et 2) que la science ne représente pour lui aucune unité, car elle n'est qu'un assemblage composé de dispositions psychiques inhérentes à l'âme comme à leur substratum. Étant un assemblage de ce genre, la théologie, doit également se composer de nombreuses dispositions différant entre elles, dispositions dont les unes procèdent de jugements en rapport avec la foi, tandis que les autres sont issues de propositions liées à la science. En d'autres termes, certaines parties de la théologie relèvent de la science stricte et d'autres sont étrangères à celle-ci. Entrent dans le domaine de la science, les jugements capables d'être prouvés d'une manière évidente, p. ex. le jugement par lequel nous exprimons l'existence de Dieu, par contre, les jugements non évidents pour la raison, comme le dogme de la Sainte Trinité, sont en dehors de la compétence scientifique (*Theologus respectu credibilium augmentat habitum fidei acquisitae. Praeter autem istum habitum... acquirit multos habitus scientiales consequentiarum, quae ad nullas scientias naturales pertinent. Sent. Prolog. Ludg. 1495, fol. c—5^v. In theologia est aliqua notitia evidens... sicut evidententer scitur, quod deus est et deus est bonus, unus, sapiens et respectu alicuius alterius est notitia inevidens, sicut, quod deus est trinus et unus Ibid. fol. c—7^v*). On est frappé de voir que le Venerabilis Inceptor range dans le domaine de la science, le jugement sur l'unité de Dieu, quoiqu'il ait dit expressément que la preuve sur

laquelle reposait cette thèse n'était pas une preuve stricte mais uniquement dialectique, autrement dit, quelle n'avait que la valeur d'une *persuasio*. Il nous faut cependant retenir comme principal, le fait que la théologie se différencie en une série de dispositions psychiques, dont les unes sont en rapport avec des jugements relevant de la science, tandis que d'autres entrent dans le domaine de la foi.

2) Adam Woodham a dans une assez large mesure subi l'influence de son ami Ockham et plus d'une fois dans la *Lectura Londoniensis*, il a emprunté à celui-ci des passages étendus du texte. Cette dépendance par rapport à Ockham n'est toutefois que partielle et s'il s'agit de la tendance sceptique, elle ne s'étend en théologie qu'à la thèse de l'unité de Dieu.

Les objections qu'il oppose aux arguments de J. Duns Scot en faveur de l'unité de Dieu ont été presque textuellement tirées des écrits d'Ockham, avec lequel il conclut que l'idée monothéiste ne repose que sur des preuves dialectiques. (*De secundo articulo quaero in speciali, utrum sit evidenter probabile, quod simpliciter incausabile sit tantum unicum numero... In isto dubio primo dico..., quod suaderi protest conclusio praedieta efficacius quam opposita, licet contra protervientem non possit sufficienter demonstrari. Lect. Lond. l. I, D. III, q. 1. Ms. Gonville and Caius C. (Cambridge), fol. 165^r. Cfr. Ockham, Sent. I, D. II, q. 10, Lugd. 1485, m—3^r). Nous trouvons la même opinion exprimée encore une fois dans la *Lectura oxoniensis*.*

3) Jean de Bassolis. Dans une monographie sur Pierre de Candia (p. 105—106), le Cardinal Ehrle cite un passage du *Clipeus Thomistarum* de Pierre Nigri, où nous voyons s'opposer à Saint Thomas un adversaire d'ailleurs inconnu, nommé Joannes Cathalanus. Quoiqu'il n'ose donner de réponse définitive à la question, le Cardinal se demande, si cet inconnu ne serait pas peut-être Jean de Mirecourt. Nous n'avons jusqu'ici jamais rencontré aucun document qui donne au Moine Blanc le nom de Catalan. A mon avis, ce Catalan n'est probablement que Jean de Bassolis, qu'on dit être mort en 1347 à Barcelone (Hurter, *Nomenclator*, vol. II, col. 524; Chevalier, *Repert. bio-bibliograph.*, 2 vol. I, p. 466 et dans cet auteur *Amat. Escrit. Catal.* (896)95). La tendance antithomiste dont parle Petrus Niger s'accorde avec ce que nous savons de Jean de Bassolis. Dans le commentaire de celui-ci nous trouvons plus d'un pas-

sage, dont la pointe est dirigée sans aucun doute contre Saint Thomas. Parmi ces nombreux passages, j'en cite un, qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la clarté: *Sed doctor iste, cuius sunt istae rationes, in ista positione contradicit sibi ipsi in prima parte Summae et in secundo libro contra Gentiles. (Sent. I, D. I, q. 1. a. 3, Par. 1516 fol. 9^v). Sans doute, il n'est pas nominaliste; il continue plutôt à suivre les idées de Duns Scot et à les développer dans le sens d'un réalisme outré, en affirmant que dans une seule et même substance individuelle, il existe des réalités distinctes, dont les unes correspondent aux caractères génériques et les autres aux caractères spécifiques (Dico ergo breviter, quod genus et differentia dicunt distinctas realitates in eadem essentia eius, quod est per se in genere. Sent. I, D. IX, q. unica Paris., 1516, fol. 95^v. Dico, sicut dixi in primo, quod animalitas et rationalitas dicunt plures res. Sent. II, D. I, q. 4). Cependant le scepticisme règne décidément dans la métaphysique de Jean de Bassolis. Ce scepticisme s'étend à un bien plus grand nombre de vérités concernant la métaphysique et la théodicée, que le scepticisme que professait Ockham. S'écartant de l'opinion de celui-ci, Jean de Bassolis refuse aux preuves de l'existence de Dieu le caractère d'une demonstratio stricte, de sorte qu'il ne leur reconnaît qu'une force probante supérieure à celle des preuves du contraire. Celui qui nie les preuves de l'existence de Dieu, n'est nullement obligé d'admettre l'existence d'une série infinie de causes réellement subordonnées les unes aux autres (Restat, quid videtur de rationibus adductis ad probandum esse aliquod ens simpliciter primum in universo. Videtur mihi, quod sunt valde probabiles et magis quam quaecumque rationes, quae possunt adduci ad oppositum... Secundo videtur mihi, quod non sunt demonstrationes et quod possunt solvi probabiliter ita, quod non cogant intellectum ad negandum processum in infinitum. Sent. I, D. II, q. 1, a. 3 fol. 47^v). Rien d'étonnant, s'il en est ainsi, que la méfiance à l'égard de la métaphysique se manifeste également chez lui dans les mêmes questions que chez Ockham. Lorsqu'il s'agit de l'idée monothéiste, Jean de Bassolis suit l'exemple de Guillaume Ware et en appelle à Moïse Maimonide, pour déclarer qu'elle découle de la foi et s'appuie sur elle. Il ajoute cependant immédiatement après, sans beaucoup se soucier d'être conséquent avec lui-même, que les preuves par lesquelles on appuie cette idée, sont supérieures aux preuves du contraire (Dico, quod non mihi videtur demonstratum, quod sit tan-*

tum unus deus, sed videtur, quod hoc habetur ex fide, sicut dicit rabbi Moyses... Dico autem, quod rationes adductae sunt valde probabiles et multo plus quam aliquae, quae adducuntur... ad oppositum. Sent. I, D. II, q. 3, a. 3, fol. 51^v). Ici comme ailleurs, on voit sans cesse percer le probabiliorisme. L'infinité des perfections divines est mise hors de doute par l'autorité de l'Écriture Sainte et des Pères de l'Église; cependant les arguments qu'on cite pour la prouver, entrent dans la catégorie des persuasiones et non des demonstrationes; ils sont plus convaincants que les preuves du contraire et voilà tout (Licet deus sit infinitas secundum scripturam et sanctos, tamen non videtur mihi hoc demonstratum ex apparente demonstratione cogente intellectum. Sed dico bene cum hoc, quod ad hoc habentur aliquae rationes ad oppositum et facilius potest hoc sustineri quam oppositum. Sent. I, D. II, q. 2, a. 4, fol. 49^v). Lorsqu'il entreprend d'exposer l'idée de la toute-puissance divine, il prévient d'avance qu'il se bornera à citer plusieurs autorités pour appuyer cette thèse, vu qu'il ne connaît pas d'arguments rationnels, capables de l'établir (Primo ostendam, quod deus est ubique praesens... De primo, quia non habeo rationes, adduco auctoritates. Sent. I, D. XXXVII q. unica, fol. 196^r). Certains voudraient déduire l'idée de l'ubiquité de Dieu, de sa toute-puissance; cependant, même si l'on admettait que l'omnipotence divine, d'ailleurs tenue pour une vérité de foi, s'appuie sur des arguments probants (et il n'en est pas ainsi en réalité), il faudrait encore nier la possibilité d'en déduire logiquement la thèse que Dieu est partout présent (Licet concedam et haberem demonstratum, quod deus esset omnipotens, sic, quod produceret et conservaret omnia, sicut tenemus ex fide, tamen non est mihi demonstratum, nec hoc sequitur evidenter ex illo. Ibid. fol. 196^r). Certains auteurs se trompent en admettant que d'après Averroès, dans le livre XII de la Métaphysique, Dieu ne connaît rien en dehors de sa propre essence; si le Commentateur avait réellement exprimé cette pensée dans ses écrits, il se serait rendu coupable d'une grave erreur et aurait contredit ce qu'il avait soutenu ailleurs (Secundum ymaginationem, quam dicit Commentator, quando dicit XII Metaph. (secundum aliquos, non secundum me), quod deus non intelligit alia a se. Quod si intellexit... falsum dicit et irrationaliter et contra se ipsum in pluribus locis. Sent. I, D. XXXVI, q. 1, fol. 187^v). Quoi qu'on en dise, les preuves qu'on cite pour prouver l'omniscience de Dieu, ne dépassent pas les limites de la probabilité. (Rationes

superius procedentes ex divina perfectione non sunt demonstrativae. Ibid.). Il n'y a également pas l'ombre d'un doute que toutes choses procèdent de Dieu comme de leur cause efficiente, mais autre chose est la vérité et autre chose la preuve de celle-ci. S'appuyant sur la foi, les catholiques considèrent Dieu comme l'auteur de toutes choses, mais il est difficile de découvrir des arguments stricts dans les preuves rationnelles qu'on cite pour étayer cette thèse (Quantum ad tertium articulum, dico primo cum omnibus catholicis doctoribus, quod omnia alia a deo positiva sunt a deo effective. Secundo dico, quod non habeo demonstrationem, inde non video, quod praecedentes rationes demonstrant evidenter. Sent. II, D. I, q. 1, a. 3, fol. 5^r). Nous ne pouvons qu'être frappés de voir que tout en condamnant les idées d'Averroès sur l'âme humaine, Jean de Bassolis se demande si l'opinion contraire, toute vraie quelle soit, repose sur des preuves rationnelles évidentes. (Sent. II D. XVII, q. 2. fol. 108^v et sqs.).

4. Guillaume de Rubione se réclame lui aussi souvent de J. Duns Scot, qu'il considère comme son maître; pourtant en ce qui concerne certaines questions doctrinales, il subit, à ne pas s'y méprendre, l'influence d'Ockham (p. ex. quand il s'agit d'expliquer les rapports entre l'âme et ses facultés). Trois influences différentes s'entrecroisent dans sa pensée: l'influence de J. D. Scot, celle d'Ockham et enfin celle de Chatton: aussi le voyons nous-tantôt réfuter, tantôt approuver, tour à tour l'un ou l'autre de ces trois „magistri“. La distinction qu'il fait entre la demonstratio dans l'acception stricte du terme et la demonstratio au sens large, mérite de retenir l'attention: la démonstration au sens strict repose sur une argumentation tellement claire et évidente qu'il est impossible de lui opposer quoi que ce soit, tandis qu' à la demonstratio au sens large, on peut toujours faire différentes objections, dont la force convaincante est toutefois inférieure à celle de la preuve. Après avoir analysé les preuves de l'existence de Dieu, on arrive à conclure qu'elles appartiennent à la seconde et non à la première catégorie de démonstrations. (Tale ens primum posse demonstrari existere potest dupliciter intelligi: uno modo proprie videl. quod sic demonstratur per rationem evidentem, quod nullus ad ipsam posset solvere cum colore. Alio modo vocando demonstrationem large omnem rationem cuicumque etiam indifferenti et indeterminato ad aliam partem huius quaestionis evidentiolem quam esset solutio, quae posset dari ad ipsam... Prima (conclusio) est, quod ista propositio „deus

est... non est demonstrabilis demonstratione primo modo accepta. Sent. I, D. II, q. 1, Paris. 1517—8, fol. 57^v. Secunda conclusio est, quod propositio supradicta a viatore formata est demonstrabilis demonstratione secundo modo accepta. Ibid.) La preuve de l'unité de Dieu a également pour elle une plus grande force convaincante que les objections qu'on peut faire valoir contre elle (Propositio „deus est unus“, quam format viator, est etiam demonstrabilis et proprio medio demonstratione, quae est evidentior sua responsione. Sent. I, D. II, q. 3, fol. 63). La preuve de la création du monde se heurte à de plus grandes difficultés, car il s'agit de prouver ici un fait contingent (Non magis est demonstrabile aliquid esse creatum, quam verbum humanitati esse unitum vel Christum fuisse passum... Cum nec cognosci possit nisi intuitive vel fide. Ergo... Sent. II. D. I, q. 4, fol. 252^r). On a l'habitude de citer différents arguments pour prouver l'immortalité de l'âme, mais pas une seule de ces preuves ne s'élève au-dessus de la probabilité (Licet sit probabilius credere et tenere animam intellectivam esse formam simplicem quam compositum ex materia et forma, non tamen... est demonstrabile. Sent. II, D. XVI, q. 1, fol. 325^r).

5. Petrus de Candia fait entrer dans le domaine des probabilités, les thèses concernant l'existence et l'unité de Dieu, parce qu'à son avis, on ne saurait les fonder sur des preuves exactes. Aristote prouvait l'existence de Dieu en prenant comme point de départ les changements et surtout le mouvement local, que nous percevons dans le monde qui nous entoure. Pour qu'une preuve de ce genre puisse être exacte, l'impossibilité d'une série infinie de changements, en d'autres termes d'un processus in infinitum, devrait être également évidente, tandis qu'il n'en est nullement ainsi en réalité. (Secunda conclusio: nulla mutationis species est demonstrativum medium, aliquod ens... simpliciter fore primum. Istam conclusionem intelligo, quod ex nullo motu locali possumus demonstratione convincere aliquod in entibus simpliciter primum... rationi motus non repugnat processus in infinitum, ergo Sent. I, q. 3. Ms. Bibl. Nat. Par. Nouv. acq. 1467, fol. 34^v). Pierre de Candia refuse le caractère de preuves strictes aux arguments qui s'appuient sur le principe de causalité et sur la comparaison des êtres, considérés du point de vue du degré de leur bonté et de leur contingence (Sequitur corrolarie, quod non est nobis convincenti ratione demonstrabile..., quod aliquid in ordine entium gaudeat privilegio entitatis... Si posset hoc probari,

aut hoc esset... per rationem effectivae causalitatis, et hoc non, ut dicit tertia conclusio, aut per comparisonem, et hoc non, ut dicit quarta conclusio, aut per rationem necessitatis, et hoc non, ut dicit quinta conclusio... Sequitur, quod non est demonstrabile aliquod fore primum, ergo etc. Ibid. fol. 46^v). Il avoue, il est vrai, que les causes efficientes et finales ouvrent la voie, qui mène à la preuve de l'existence de Dieu, mais ce chemin ne conduit pas au delà du domaine de la probabilité (Septima conclusio et ultima: aliquod esse primum primitate simpliciter in tota rerum natura est a cunctis probabiliter profitendum. Probatur primo conclusio de primitate finis, secundo de primitate efficientis... Istaë tamen rationes, licet sint probabiles, tamen in rei veritate leviter possunt solvi. Ibid. fol. 47^r). On peut appuyer la thèse monothéiste sur des preuves, tirées de la simplicité de Dieu, de son infinité, enfin du fait que s'il existaient plusieurs êtres suprêmes, leurs actes de volonté pourraient entrer en collision; c'est ainsi en effet qu'ont argumenté Jean Duns Scot et Jean de Ripa, mais ils se sont trompés, car 1^o) chez les êtres spirituels une pluralité d'individus est possible sans qu'il y ait entre eux une différence spécifique (nature composée), 2^o) chacun des dieux pourrait être partout et l'un dans l'autre, enfin, 3^o) grâce à la perfection de leur nature, leurs actes de volonté pourraient parfaitement s'accorder entre eux, comme s'accordent par suite de l'action de la grâce, les actes de volonté de différents hommes. La pensée de Pierre de Candia semble même hésiter entre la probabilité et la foi, lorsqu'il s'agit de juger définitivement la valeur des preuves à l'appui de l'idée monothéiste (Quinta conclusio, quam pono contra ymaginationem doctoris subtilis et m^{gri} Johannis de Ripa, est haec: Non est nobis convincenti ratione demonstrabile plures deos non existere numeraliter ab invicem condiversos. Probatur sic: quia (si) possit convincenti ratione demonstrari, aut hoc esset propter summam simplicitatem, cui repugnat plurificatio; aut propter repugnantiam voluntatum aut propter deitatis immensitatem, cui repugnaret non existere in quolibet existente. Primum non... nec secundum... nec tertium. Sent. I, q. 3, art. 2, Ms. 1467, fol. 50^v. Sexta conclusio et finalis est ista: plures deos non existere et specificè vel numeraliter non differre est solum probabiliter vel fidei radio declaratum. Ibid. fol. 51^r).

6. François Baconis. Le commentaire du Carme François Baconis, conservé dans le Ms. Bibl. Nat. Par. F. l. 15374, n'a pas grande importance. Il faut cependant accorder quelque attention

1^o) à la manière originale, pleine de parallélismes rhétoriques, de disposer les matières de la collocatio dans les principia; 2^o) au fait d'insister sur le rôle de la beauté dans l'univers, enfin 3^o) à l'esprit sceptique, qui tout en se manifestant inopinément pour disparaître aussi rapidement ensuite, n'en pénètre pas moins assez fortement et assez profondément les pensées exposées dans le commentaire. C'est dans le domaine de la foi et non dans celui de la science, qu'il faut ranger l'idée de l'ubiquité de Dieu, car il n'est pas possible de limiter l'action divine par la nécessité d'un contact entre la cause et l'effet, nécessité, qu'on pourrait prendre comme point de départ de la preuve de cette vérité. (Ex ista infero, quod non est efficax motivum probandi deum esse in qualibet re et ei esse initium, quia oportet ut agens et patiens sit simul et movens et motum... Dico, quod philosophus loquitur de agentibus activis et passivis..., non sic autem de deo et iterum quia est agens voluntarium... Sequitur, quod solum est creditum deum esse ubique per potentiam. Sent. I, D. XXXVII, Ms. Bibl. Nat. Par. J. l. 15374, fol. 79^r). Il n'existe aucune preuve soit a priori, soit a posteriori, capable de démontrer l'omnipotence divine, car s'il en était autrement, ou pourrait prouver également que toutes choses proviennent de Dieu en vertu d'un acte créateur, thèse que les philosophes s'accordent à rejeter. Il résulte aussi de tout ce qui précède que l'idée suivant laquelle le monde procéderait de Dieu, grâce à un acte libre de sa volonté, ne s'appuie pas sur une demonstratio, mais repose seulement sur des preuves dialectiques. (Non potest demonstrative probari... deum esse omnipotentem. Probatur, quia omnis notitia evidens est per priora vel posteriora, sed non potest hoc probari per priora... nec potest probari per posteriora. Item, quia efficaciter probaretur creationem esse et huiusmodi contra omnem aestimationem philosophorum. Ex ista infero, quod non potest evidentem (probari) deum esse causam libere et contingenter effectivam et non naturaliter agere. Sent. I, D. XLII, F. l. 15374, fol. 90^v).

Les résultats de mes recherches récentes, tels que je viens de les exposer ci-dessus, ne peuvent que confirmer l'opinion que j'ai exprimée déjà dans mes travaux antérieurs: la défiance qui se manifestait au XIV^e siècle à l'égard des thèses de la métaphysique et de la théodicée, date d'une époque antérieure au nominalisme; il faut, l'attribuer entre autres à l'influence de la philosophie judéo-arabe, qui continuait à vivre d'une vie pour ainsi dire occulte, ainsi qu'aux

discussions dialectiques, dont le goût se propageait de plus en plus. Au cours des investigations présentées dans ce mémoire, aussi bien que dans les précédentes, nous avons rencontré parmi les sceptiques non seulement des terministes, mais aussi des réalistes, tels que Jean de Bassolis; nous n'avons non plus aucune raison de ranger Jean de Jandun parmi les nominalistes. Nous avons fait observer qu'on avait entrepris la lutte contre le scepticisme au commencement même du XIV^e siècle et qu'en 1316, le bachelier Barthélemy dut rétracter la thèse, où il prétendait qu'il n'est pas possible de prouver l'unicité de Dieu par des arguments irréfutables. En dépit de cette intervention de l'aréopage des magistris, le scepticisme était de plus en plus répandu à Paris, de sorte que cette mesure ne paraît pas avoir donné de résultats appréciables.

V. Dans le courant du XIV^e siècle, on s'est vivement occupé de rechercher la différence entre la science intuitive et la science abstraite, aussi dans les discussions sur ce sujet a-t-on exprimé beaucoup d'idées nouvelles qui devinrent ensuite une source de problèmes ultérieurs. Très tôt, on commença à appeler la science intuitive *scientia experimentalis*, car elle aurait permis à l'intellect d'entrer en contact avec la réalité individuelle; très tôt, on se demanda si par suite de l'intervention divine, voire même sans elle dans des conditions naturelles, il ne serait pas possible d'acquérir une science intuitive, quoique l'objet de celle-ci n'eût pas été donné ou n'eût pas existé en général, de sorte qu'en se posant ces questions on ouvrait la voie à la thèse de la phénoménalité dans la connaissance; très tôt enfin, dans la science intuitive même on commença à distinguer entre la certitude de la connaissance des choses extramentales et la connaissance certaine des faits psychiques dans le sujet connaissant. J'ai déjà indiqué ailleurs („Les sources etc.) les différentes façons de concevoir la différence entre la connaissance intuitive et la connaissance abstraite; je ne puis à présent en citer de nouvelles; c'est pourquoi, je dois me borner à mentionner quelques rapports de dépendance et certaines filiations d'idées.

1) Jean de Bassolis n'a pas énoncé d'idées originales sur la science intuitive, car en ce qui concerne les définitions et l'ensemble de la discussion, il s'en est tenu à l'opinion de J. Duns Scot. Pour lui, la science intuitive réclame la réalité et la présence de l'objet; il ajoute cependant que celui-ci doit être donné d'une façon immédiate. Il pense qu'en dépit de ce caractère immédiat, Dieu pour-

rait pourtant intervenir dans la connaissance intuitive, même de façon à ne conserver que l'acte de connaissance, tout en supprimant en même temps l'objet de celui-ci. Si les choses se passaient ainsi, l'homme serait convaincu qu'il saisit directement un objet réel comme existant, quoique celui-ci n'existât pas en réalité (*Accipio, quod obiectum creatum est aliquid essentialiter distinctum a notitia creata. Tunc arguo: deus potest creare et conservare quodcumque absolutum creatum sine quocumque extrinseco essentialiter distincto... Ideo dico, quod potest facere visionem sine visibili et intellectionem intuitivam sine obiecto... existente. Sent. Prolog. q. 1, Paris. 1517, fol. 3^r*). Toute cette discussion semble n'avoir pour lui qu'un caractère purement académique, car avant de la terminer, il est enclin à admettre que toute notre connaissance intellectuelle est abstraite et non intuitive (*Apparet, quod omnis notitia nostra intellectualis, quam habemus naturaliter et de lege communi, est abstractiva et nulla intellectiva. Ibid. fol. 3*). Cette opinion ne pourrait que rapprocher Jean de Bassolis de Walter Chatton.

2) Adam Woodham emprunte textuellement certains passages au commentaire de son ami Ockham, lorsqu'il entreprend de critiquer la doctrine de l'intuition de Pierre d'Auriole, ainsi que la théorie connexe de l'essse apparens et obiectivum; pourtant, lorsqu'il aborde la partie positive et expose ses propres idées, il penche plutôt du côté de J. Duns Scot. Il rejette donc catégoriquement la science intuitive médiate, qui nous permet dit-on de connaître l'existence d'une chose dans le passé et nie la possibilité de connaître intuitivement la nonexistence d'une chose. Après avoir ainsi rejeté deux points de la doctrine d'Ockham sur l'intuition, il finit par déclarer que quoi qu'on en pense, J. D. Scot a indiqué avec le plus de justesse une des différences séparant la science intuitive de la connaissance abstraite. En effet, la science intuitive ne vise suivant la Docteur Subtil que l'objet réel et vraiment présent par rapport au sujet connaissant, tandis que la science abstraite s'adresse à l'objet, sans tenir compte de son existence ou de sa non-existence, de sa présence réelle ou de son absence (*Rationalis est illa differentia, quam ponit Scotus:... abstractiva potest esse indifferenter existentis et non existentis, praesentis et non praesentis, intuitiva tantum praesentis realiter et existentis. Lect. lond. q. 2, Ms. Caius C. 281, fol. 110^r*). En discutant le problème de la science intuitive, on rapelaît fréquemment que par suite de l'intervention de Dieu et même

dans des conditions naturelles, il pourrait arriver que quelqu'un eût une science intuitive d'un objet, sans que celui-ci eût été présent, voire même sans qu'il eût existé au moment donné. Woodham pense que cette idée ne s'accorde pas avec la façon de raisonner de D. Scot et que suivant ce philosophe, une intuition trompeuse de ce genre ne serait guère possible, car le rapport d'identité entre la science et son objet constitue un caractère essentiel de l'intuition; or, dans le cas supposé, ce rapport n'existerait pas. Adam se range au contraire du côté d'Ockham, lorsqu'il démontre que c'est par l'intuition intellectuelle et non par l'intuition sensible, que nous percevons tous nos faits de conscience, qu'il s'agisse de sensations ou de notre vie intellectuelle, du domaine de la connaissance, de sentiments ou d'actes de volonté (*Secunda conclusio, quod anima potest naturaliter cognoscere actus suos tam abstractivè quam intuitivè cognitionibus intellectivis, aliquibus enim et non sensitivis, igitur intellectivis... Minor patet, quod quilibet experitur, quod intelligit, quod diligit, quod videt, quod credit, quod gaudet, quod tristatur et sic de aliis actibus animae... Veritates contingentes de actibus animae inter omnes veritates contingentes certius et evidentius cognoscuntur a nobis. Ibid. fol. 111^r, Cfr. Ockham, Sent. Prolog. q. 1, fol. a—5).*

3. Guillaume de Rubione combat assez fréquemment, quoique sans originalité, les idées d'Ockham. Il suffit en effet de comparer avec son commentaire sur les Sentences, celui de Walter Chatton, pour se rendre compte qu'il a fortement subi l'influence de ce dernier. Quand il parle de la différence entre la science intuitive et la science abstraite, non seulement il reproduit les idées d'autres auteurs et s'appuie régulièrement sur le texte de Chatton, mais il emprunte à celui-ci jusque dans les moindres détails, toute la partie positive de la doctrine. Ici et là, nous voyons comparer la science intuitive et les sensations en acte, la science abstraite et les représentations; ici et là nous voyons affirmer qu'il ne faut admettre aucune intuition dans la vie intellectuelle, enfin, aussi bien Chatton que Guillaume de Rubione nous disent que l'homme connaît ses actes psychiques non par l'intuition, mais d'une façon abstraite. On pourrait donc répéter textuellement, en parlant de Guillaume de Rubione, tout ce que j'ai dit ailleurs (*Le criticisme etc. p. 58*) des idées de Chatton sur la science intuitive. Pour donner ne serait-ce qu'un exemple de cette dépendance presque servile par rapport à ce dernier, je veux mettre en regard les deux textes suivants:

a. Chatton. Dico, quod illarum differentia non innotescit nobis melius, quam per sensationem exteriorem et ymaginationem. Ideo dico, quod sunt tales actus, per quos anima sic se habet ad rem per ymaginationem et sensationem exteriorem in sentiendo rem ita, quod intuitiva intellectiva est talis actus, per quam anima sic intelligit rem, sicut per sensationem exteriorem sentit rem, et intentio abstractiva est illa, per quam anima sic proportionaliter intelligit rem, sicut per actum ymaginandi sentit rem. Ex isto secuntur aliquae differentiae. Prima est, quod per intuitivam nobis apparet res esse, sive res sit, sive non sit... Sent. Prolog. q. 2, Ms. Bibl. Nat. Par. F. l. 15886, fol. 14^r.

b. Guillaume de Rubione. Dicitur, quod differentia horum actuum intelligendi innotescit nobis ex differentia praedictorum interiorum et exteriorum actuum sentiendi. Omnis enim illa intellectio, per quam sic anima intelligens se habet intelligendo ad rem intellectam, sicut sentiens sensatione aliqua exteriori ad rem sensatam, ita quod intelligit rem ipsam sicut sentit per aliquam sensationem exteriorem: est intellectio intuitiva, illa autem, per quam res consimiliter intelligitur, sicut res sensata per actum interiorem puta per actum imaginandi sentitur, dicitur intellectio abstractiva. Ex hoc concluditur corollarie: primo, quod per intellectionem quaecumque intuitivam semper apparet esse eius obiectum sive sit, sive non sit. Sent. Prolog. q. 2, Paris. 1517—8, fol. 5^r.

4. Pierre de Candia a raison de considérer J. D. Scot, Pierre d'Auriole et Ockham, comme les auteurs, dont les doctrines représentent autant de points culminants des théories concernant la différence entre la science intuitive et la science abstraite. Il fait sienne l'idée scotiste qu'il faut chercher le fait essentiel de l'intuition dans la circonstance que l'intellect connaît un objet présent et réel comme réel et vraiment existant (Specifica distinctio habituum intellectualium provenit ab obiecto... obiectum intuitivae est existentia obiecti sub ratione existentiae et praesentiae in esse actuali, abstractivae vero indifferenter, ergo de facto specificè distinguuntur. Sent. Prolog. a. 3, Ms. Bibl. Nat. Par. Nouv. acq. 1467, fol. 17^r). Partant de là, Pierre de Candia s'occupe d'un problème, qui a exercé une très forte influence dans l'histoire du scepticisme; il se demande notamment, si par suite d'une intervention divine, il pourrait arriver que l'intellect connût intuitivement un objet, sans que celui-ci existât en réalité. Beaucoup d'auteurs ont répondu à cette question par l'affirmative et

plusieurs ont même soutenu qu'une connaissance de ce genre était réellement possible, même dans des conditions normales et sans l'intervention spéciale de Dieu. Quant à Pierre de Candia, il répond par un „non“ énergique et explique son attitude envers ce problème par la nature même de l'intuition. Une relation est inhérente à la science intuitive, relation, dont un des termes n'est autre que l'objet lui-même de la connaissance. Par son intervention, Dieu pourrait conserver, il est vrai, l'acte de connaissance en dépit de l'absence et de la non-existence de l'objet, toutefois il n'y aurait pas d'intuition dans le cas supposé, car il n'y aurait plus cette relation, par laquelle l'acte de connaissance s'adresse à l'objet réel, en tant qu'à son terme corrélatif (*Impossibile est unum relativorum esse sine correlativo... sed notitia intuitiva realiter refertur ad suum obiectum, igitur conclusio vera. Sent. Prolog. a. 3, Ms. Bibl. Nat. Par. Nouv. acq. 1467, fol. 16^r. Concedo, quod illud absolutum deus potest conservare sine obiecto et quando ex hoc infertur, quod deus potest conservare notitiam intuitivam sine obiecto, nego consequentiam, sicut non sequitur actum meritorium deus potest conservare sine voluntate creata. Ibid. fol. 17^r*).

VI. On a récemment exprimé l'opinion (Duhem) que le nominalisme véritable n'avait fait son apparition qu'à Oxford et que les représentants de la physique nouvelle à Paris (Buridan, Albertus de Saxonia, Themo Judaei, Marsilius d'Inghen) qu'on rangeait dans l'école nominaliste, étaient plutôt des éclectiques. Pour éclaircir cette question, il faut nous occuper successivement des centres de la pensée philosophique, qu'étaient alors Oxford et Paris.

A. Oxford. Pour tracer un tableau du nominalisme terministe d'Ockham, il faut jeter un coup d'oeil 1^o), sur la façon dont il conçoit la science et 2^o), sur une série de suppositions desquelles il part pour résoudre différents problèmes. Tantôt Ockham parle de la science simple, limitée à un seul syllogisme, tantôt il nous entretient de la grande science comme la géométrie et la physique, où les différents jugements sont unis par des relations logiques, pour former un vaste système. Dans les introductions de ses commentaires sur les oeuvres d'Aristote et sur les Sentences de Lombard, il tâche de démontrer que la science même est un acte psychique d'assentiment, assensus, et qu'elle a pour objet immédiat non les choses transcendantes, mais les jugements (*complexa*) ou les termes en tant qu'éléments des jugements (*Dico, quod actus assendi duplex est*

sicut actus sciendi. Unus, quo aliquid scitur esse vel non esse... Loquendo vero de actu secundo sciendi vel assentiendi dico, quod ille actus est proprie actus complexus, quia habet pro obiecto complexum. Quodlib. III q. 6, Argent 1491, fol. e-1. Scientia quaelibet, sive realis sive rationalis, est tantum de propositionibus tamquam de illis, quae sciuntur. Sent. I. D. II. q. 4. Lugd. 1495, fol. i—3^v. Omnis scientia est respectu complexorum. Physic. Prolog. Ms. Bruges 557, fol. 104^v). Il en résultait directement qu'en ce qui concerne leur objet, il n'y a pas de différence entre les sciences naturelles et la logique, parce qu'aussi bien dans les premières que dans la seconde, c'est sur les termes que porte l'assentiment (Nunc autem ita est, quod scientia aliquorum talium propositionum prolatarum est realis et aliqua rationalis, et tamen illa scita et omnes partes istorum vere sunt voces. Sent. I, D. II, q. 4, Lugd. 1495, fol. i—3^v). Il ne s'ensuit pas du tout qu'Ockham était idéaliste et qu'il n'admettait en général pas de différence entre la physique et la logique. Pour le prouver, il faut fixer notre attention sur une série d'idées, qui en qualité de suppositions jouent un rôle très important dans sa philosophie: nous parlerons par conséquent: 1^o) de la fonction de substitution, autrement dit de la *suppositio*; 2^o) de la connotation (*connotatio*); 3^o) des intentiones *primae* et *secundae* et 4^o) de la façon de concevoir le concept lui-même.

1. La *suppositio* s'appelait *personalis* chez Ockham, lorsque le mot se substituait à des objets individuels; elle se nommait *simplex*, lorsque le terme remplaçait un concept (*Vox, quae est pars propositionis prolatae, potest habere multiplicem suppositionem...* „Homo currit“, ibi stat personaliter, quia supponit pro ipsis hominibus... In ista autem „homo est species“ ista vox supponit simpliciter pro aliquo communi: eodem modo pars propositionis consimilis in mente etiam circumscribendo omnem vocem. Sent. I, D. II, p. 4).

2) La différence entre la fonction de désigner, *significatio* et la connotation, joue un très grand rôle chez Ockham. Les termes s'appellent *termini absoluti*, lorsqu'il désignent *ex aequo* un ou plusieurs objets; on les nomme au contraire *termini connotativi*, quand ils indiquent principalement un objet et désignent secondairement un autre (*connotatio*). Ainsi, les adjectifs, „blanc“ et „noir“, indiquent en premier lieu une substance et sont en même temps des termes connotatifs, désignant (*connotare*) la couleur propre à celle-ci (Quidam sunt termini absoluti, qui significant sua significata aequo

primo... Et istorum terminorum quidam important substantias, sicut homo, animal; quidam qualitates, sicut albedo, nigredo. Alii sunt termini connotativi, et istorum terminorum quidam significant principaliter substantiam connotando secundario determinatam qualitatem, sicut album, nigrum. Quodlib. VI, q. 16, Argent. 1491, fol. p — 4^r). Parmi les termes connotatifs, il faut en particulier tenir compte: a) des syncatégorèmes et b) des termes relatifs. Les syncatégorèmes n'obtiennent leur signification entièrement définie dans les jugements, que parce qu'ils s'unissent à d'autres termes, surtout à des substantifs (voir mon étude sur „Le criticisme et le scepticisme dans la philosophie du XIV^e siècle. Cracovie 1926, p. 18). Les termes relatifs, tels „la ressemblance“ ou „la différence“, désignent principalement une chose et secondairement une autre, p. ex. ils indiquent principalement la chose „a“ qui ressemble et d'une manière secondaire, la chose „b“, à laquelle „a“ ressemble. 3) Les intentiones primae désignent toujours des choses et jamais des signes, au contraire les intentiones secundae indiquent toujours des signes et jamais des choses. Il faut ranger dans les intentiones primae, des termes tels que „Pierre“, „homme“ et „animal“, car ils désignent des objets réels, tandis que les termes „individu“, „genre“, „espèce“ et „l'universel“, entrent dans la classe des intentiones secundae, vu qu'ils ne désignent pas des choses, mais des signes, des termes, autrement dit des intentiones primae. Les intentiones primae sont par conséquent toujours des signa rerum, les intentiones secundae, toujours des signa signorum (Stricte dicitur prima intentio nomen mentale praecise natum esse extremum propositionis et supponere pro re, quae non est signum, sicut conceptus hominis, animalis... et breviter omnia nominalia mentalia, quae naturaliter significant res singulares, quae non sunt signa... Stricte... accipiendo dicitur intentio secunda conceptus, qui praecise significat intentiones naturaliter significativas, cuiusmodi sunt genus, species, differentia et alia huiusmodi. Quodlib. IV. q. 9, Argent. 1491, fol. i — 4^r). 4. Pour Ockham, les concepts sont des actes vitaux de la connaissance, des accidents réels inhérents à l'âme comme à leur substance (subiective); il rejette donc l'opinion qui réduit les concepts à des *facta* ou qui leur attribue un esse obiectivum (Conceptus et quodlibet universale est aliqua qualitas existens subiective in mente. Sent. I, D. II, q. 8, Lugd. 1495, fol. 1—4^r. Cfr. Le criticisme etc., p. 80). Après avoir cité les suppositions principales

admises par Ockham, nous pouvons passer au mode de leur application.

3. Nous comprendrons en premier lieu qu'on ne saurait traiter Ockham d'idéaliste, parce qu'il affirme que la science est un acte par lequel nous donnons notre assentiment à des jugements ou à leurs termes; il n'est pas suspect d'idéalisme, parce que, quoiqu'un jugement ou un terme soit pour lui l'objet de l'acte d'assentiment, aussi bien lorsqu'il s'agit de sciences naturelles que de logique, la différence entre celle-ci et celles-là apparaît nettement dans ses écrits, lorsqu'il démontre que dans les sciences de la nature, les termes se substituent aux choses (*suppositio personalis*), tandis qu'en logique (*suppositio simplex*) ils remplacent des concepts (*Scientiae reales sunt de intentionibus, quia de universalibus supponentibus pro rebus...*; sed *loyca* est de intentionibus supponentibus *pro intentionibus*. sicut in ista propositione: species praedicatur de pluribus differentibus numero. *Expositio Physicorum. Prolog. Ms. Bruges, 557, fol. 104^v*).

3) Pour trouver la solution du problème des universaux, Ockham s'adresse à la *suppositio* et à l'*intentio secunda*. Comme les universaux s'identifient aux *intentiones secundae* et remplissent la fonction d'une *suppositio simplex*, ils ne peuvent avoir de correspondant dans le monde extramental; ils sont donc des *signa signorum*. Il nous faut observer cependant que pour Ockham, le terme considéré comme concept, est un acte psychique individuel et réel, c'est pourquoi la solution qu'il donne du problème des universaux est différente de celle que proposaient les partisans de la théorie des *ficta*.

4) De même que les universaux, les catégories sont pour Ockham également des termes, *voces*, et des concepts. Suivant cette interprétation, les catégories étaient pour Aristote des termes et des concepts, mais non des choses réelles (*Dico, quod Philosophus in praedicamentis tractat de terminis propositionum, quia isti termini aliqui sunt absoluti, sicut termini in genere substantiae et qualitatis. Aliqui sunt connotativi, sicut termini in genere quantitatis. Et aliqui relativi, sicut termini de genere relationis. Quodlib. VI, q. 16, Argent. 1491. fol. p — 4^v*). Le Venerabilis Inceptor répétait du reste cette pensée d'après Boèce et Simplicius. Plus importante paraît l'affirmation que les catégories n'ont pas toutes des correspondants ontologiques. En dehors de la substance et de la qualité, Ockham considérait toutes les autres catégories comme de purs termes, auxquels ne correspond aucune réalité. Donc oeuvr a déjà attiré l'attention sur cette réduction des réa-

lités, aussi me bornerai-je à rappeler que les termes connotatifs y jouent un rôle fondamental. a) La quantité, *quantitas*, n'est pas une réalité distincte, elle n'est qu'un terme, *vox*, qui désigne principalement la substance ou la qualité et indique secondairement (*connotat*) le fait que la totalité de l'une ou de l'autre coexiste avec la totalité de l'espace occupé par cette substance ou par cette qualité et que les parties de l'une ou de l'autre coexistent avec les parties de l'espace (*Extensio vel quantitas... est quaedam vox vel conceptus significans... substantiam principaliter vel qualitatem coexistentem multis rebus extrinsecis. Tota substantia vel qualitas coexistit toti corpori extrinseco, vel toti loco et pars una substantiae uni parti et alia alteri et sic deinceps. Sent. IV, q. 4, Lugd. 1495, fol. R — 8^v*). b) Les relations réelles (sans exclure la causalité) et les relations logiques, sont des concepts — des actes, qui désignent principalement un fondement et indiquent secondairement l'autre terme du rapport. (*Relatio realis nihil positivum addit reale; dicit enim extrema relata et non aliquam habitudinem vel rem mediam inter correlativa. Exemplum: similitudo non dicit aliquid nisi duo alba vel significat unam albedinem connotando aliam. Sent. II, q. 1, Lugd. 1495, fol. A. — 1^v*). c) Comme les relations, de même le mouvement et le temps sont des termes connotatifs. A cause de la théorie physique de l'impetus adoptée par Ockham, il nous faut insister tout particulièrement sur la circonstance que le mouvement local n'est pour lui qu'un terme qui désigne principalement deux facteurs positifs, 1^o) le mobile, ainsi que 2^o), les lieux qu'il occupe successivement et d'une manière secondaire, un facteur négatif, c'est-à-dire le fait de ne pas avoir occupé les mêmes lieux au stade précédent de repos. Ce point doctrinal mérite d'autant plus d'être relevé, que tous les terministes de Paris avec Buridan à leur tête se séparèrent d'Ockham sur cette question (*Mutatio componitur ex positivo et negativo, quia dicit ipsam formam et negationem eius immediate praecedentem... Et sicut mutatio a parte rei nihil aliud est, quam forma recepta in subiecto post eius non esse ita, quod ista tria sint de significato mutationis scil. subiectum, forma et negatio praecedens... Eodem modo dico de motu, quod non dicit aliquid positivum... et hoc indifferenter, sicut fit augmentatio qualitatis vel quantitatis. Similiter in motu locali. Sent. II, q. 9. Lugd. 1495, fol. L — 4^r*). d) Le Venerabilis Inceptor s'est enfin servi du principe de l'économie (*non sunt multiplicanda entia citra necessitatem*) et des termes connotatifs pour traiter des facultés de l'âme. Seule l'âme et les pensées

ainsi que les actes de volonté, qu'on peut en distinguer en réalité jouissent d'une existence réelle, tandis que ce qu'on appelle ses facultés, ne sont que des termes qui désignent principalement l'âme elle-même et secondairement ses différents actes. (Loquendo de intellectu et voluntate secundo modo sic intellectus non plus distinguitur a voluntate quam voluntas ab intellectu... Potentia intellectiva sic accepta non tantum significat essentiam animae, sed connotat actum intelligendi et eodem modo voluntas. Sent. II, q. 24, Lugd. 1495, fol. h — 7^r).

Les rapports entre Ockham et Walter Burleigh méritent spécialement de retenir notre attention, d'autant plus qu'on ne peut douter que les deux philosophes ne se sont réciproquement combattus. Burleigh est entré avant Ockham dans la carrière philosophique et ce sont ses idées sur les universaux, en particulier sur la fonction de substitution que le Venerabilis Inceptor prit comme but de ses attaques, auxquelles le premier ne tardait pas à répondre. Dans un opuscule intitulé *De suppositionibus* (v, p. ex la Ms. Bibl. Nat. Par. F. l. 16130, fol. 80^r—114^v), Walter Burleigh prend position contre les idées d'Ockham sur la *suppositio simplex*. (Aliqui tamen reprehendunt illud..., ymmo dicunt, quod... suppositio simplex est, quando terminus supponit pro intentione. F. l. 16130, fol. 80^r, col. 2). Dans ce passage, W. Burleigh réfute les opinions d'Ockham, cependant, ainsi que le dit l'auteur lui-même, cet opuscule ne fut écrit que très tard: Plurimas divisiones suppositionum in iuventute memini me scripsisse (Ibid. fol. 80^r, col. 1). Si nous nous en référons au Ms Gonville and Caius C. (Cambridge) 668, 7 (Questiones date a M. Waltero de Burley super librum pery armeneias a. d. mccc primo), nous devrions admettre que Burleigh était entré dans la carrière littéraire au plus tard en 1301 et que c'est à peu près déjà à cette époque, qu'il a exprimé son opinion sur la fonction de substitution. Dans le commentaire d'Ockham sur Lombard, nous trouvons dans tous les cas un passage visant si nettement Burleigh, que tout au moins le copiste l'a indiqué en marge: Contra Burleum et alios reales (Sent. I, D. IV, q. l. Lugd. 1495, fol. p — 3^r).

Brinkel, un autre professeur à Oxford, était également réaliste. Il se rapproche de Burleigh par le fait que comme celui-ci et contrairement à Ockham, dans son manuel, il prend la logique terministe de Pierre d'Espagne comme point de départ, pour la commenter dans le sens réaliste. Le réalisme de Brinkel se manifeste dès le début par la façon de comprendre la fonction de substitution, appelée *sup-*

positio simplex. En vertu de cette fonction, on voit le terme indiquer une réalité universelle chez Pierre d'Espagne et chez les réalistes, tandis que pour Ockham, il désigne un concept dans l'intellect humain. Brinkel se range manifestement du côté des premiers et prend position contre Ockham, lorsqu'il dit dans sa logique: *suppositio simplex est, quando terminus communis supponit pro re pluribus comunicabili ex parte rei* (Ms. Prag. III, A. 11, fol. 72^v); *quod terminus communis primo significat, est natura de se communis et ideo... talis terminus stat simpliciter* (Ibid. fol. 73^v); *et ideo falsum est, quod aliqui ponunt dicentes suppositionem simplicem esse, quando terminus supponit pro intentionibus in anima* (Ibid. fol. 73^v). Le cardinal Ehrle a cru que Brinkel appartenait à l'école nominaliste (Der Sentenzenkommentar Peters v. Candia, 1925, p. 277); s'il a adopté cette opinion, c'est qu'il n'a pu avoir sous la main le Ms. de Prague qui contient la Logique de Brinkel. J'ai fourni ailleurs la preuve (Le criticisme etc., p. 93) des tendances sceptiques de Brinkel et je veux seulement ajouter ici qu'il n'appartenait pas à l'école nominaliste. Nous nous apercevons ainsi encore une fois que, comme je l'ai dit ailleurs, le scepticisme n'était pas exclusivement lié au nominalisme.

B. Paris. Je ne veux parler ici que des terministes nominalistes de Paris, qui avec Buridan à leur tête, se sont activement occupés de problèmes du domaine de la physique. Je ne tiendrai compte que des doctrines de leur maître J. Buridan, car ses disciples ne s'écartent de son enseignement que dans des détails de minime importance.

Avec Ockham, Buridan considère la science comme un acte psychique, par lequel on admet la vérité d'une proposition et des termes qu'elle contient (*Scientia autem et opinio conveniunt primo, quod neutra propositio est, sed est assensus propositioni additus, quo scilicet propositioni assentimus*. Sum. log. tr. VIII, Ms. Bibl. Jag. 662, fol. 107^v). Il y a deux espèces de sciences; 1^o) la *scientia simplex* qui ne comprend qu'un seul jugement, soit évident par lui-même, soit fondé sur les prémisses d'un syllogisme; 2^o), la *scientia magna* ou *totalis* telle que la métaphysique ou la géométrie, qui se réduit à un système extrêmement étendu de preuves, qui convergent vers un concept central comme vers leur terme (*Totalis scientia dicitur una scientia ab unitate alicuius consideratorum in ea propter attributiones omnium aliorum in ea consideratorum ad ipsum secundum illas rationes, secundum quas in ea consideratur et hoc... vocamus subiectum proprium in ea assignandum*. Quaest. Physic. l. I, q. 2. Ms. Bibl. Jag.

1771, fol. 2^r). Dans la métaphysique, c'est le terme „être“, dans la physique, celui d' „être variable“, enfin dans la géométrie, c'est le terme „grandeur“ qui représente le concept central et c'est ce concept et non la chose en elle-même, qui en définitive est l'objet de l'acte d'assentiment, *assensus* (In alia et alia scientia est aliud et aliud universale subiectum, ut in geometria iste terminus „magnitudo“, in metaphysica iste terminus „ens“, in Porphyrio iste terminus „universale“. Quaest. in Vet. art. Praedic. Porph. q. 3. Ms. Bibl. Jag. 753, fol. 85^v). On voit jusqu'ici régner un accord parfait entre Buridan et Ockham, mais déjà se dessine chez le premier une tendance à s'émanciper du psychologisme ockhamiste. Ockham, qui considérait la science d'un point de vue exclusivement psychologique et subjectif, la prenait pour un ensemble de dispositions psychiques, sans se soucier de son unité logique (*Philosophia naturalis est collectio multorum habituum... nec est aliter una nisi sicut civitas dicitur una vel populus dicitur unus vel exercitus comprehendens homines. Expositio in Physic. Ms. Merton C. (Oxford) 293, fol. 1^r*). Une conception analogue se fait jour également dans les écrits de Walter Burleigh (*Logica ut sic non est unus habitus simplex, sed est una per aggregationem sicut exercitus vel civitas. In Vet. art. Venet. 1485*); en revanche Buridan et ses disciples reconnaissaient l'unité de la *scientia magna* et pensaient qu'elle repose sur des rapports logiques unissant toutes ses parties au concept central (*Dimitto opinionem modernorum multorum non volentium in una scientia totali... assignare aliquod unum subjectum proprium, sed tot, quot sunt conclusiones determinatae in ea ex diversis terminis constitutae, V. gr. in totali geometria. Buridanus, De anima, 1. I, q. 1, Ms. Bibl. Jag. 2083, fol. 70^r, Sum. log. Ms. Bibl. Jag. 662, fol. 105^r Cfr. Albertus de Saxonia. Anal. Poster. q. 2. Ms. Bibl. Jag. 736, fol. 2^r*).

Au contraire, Buridan ne s'écartait pas en principe d'Ockham, en ce qui concerne les fonctions de substitution ainsi que les *intentiones primae* et *secundae*, qu'il appelle *conceptus primarii* et *secundarii*. et que pour plus de commodité, j'appellerai moi-même concepts de premier et de deuxième degré. On ne rencontre plus, il est vrai, la *suppositio* simplex dans ses écrits, en revanche nous voyons apparaître à sa place la *suppositio materialis*, en vertu de laquelle, le terme peut remplacer soit un autre terme, soit un concept, mais jamais une réalité universelle (*Aliqui... dixerunt terminum communem supponere... simpliciter, quando pro ista natura universali. Et*

credo, quod istam opinionem Aristoteles bene destruxit in VII Metaphysicae. S. log. tr. IV, c. 3. Iste ergo terminus homo, si supponat pro isto conceptu, secundum quem impositus est ad significandum homines, ut dicendo „homo est universale“... tunc haec vocatur suppositio materialis. Similiter si vox supponat pro seipsa vel pro simili. Ibid.). L'opinion de Buridan sur les concepts de premier et de deuxième degré mérite de retenir spécialement notre attention. Au moyen des concepts de premier degré, nous saisissons uniquement des choses, que nous les envisageons avec ou sans leurs caractères individuels; lorsque nous considérons les choses y compris ceux-ci (p. ex. Socrate), nous parlons de concepts individuels, tandis que si nous faisons abstraction de ces caractères (homme), nous avons affaire à des concepts universels; toutefois, aussi bien dans le premier que dans le second cas, il s'agit toujours de concepts de premier degré. Les concepts de deuxième degré reposent comme sur leur base, sur les concepts de premier degré, vu que par l'intermédiaire des premiers, nous nous adressons aux choses, non sans tenir compte de leurs rapports avec notre pensée, mais précisément en tant qu'elles ont été saisies soit individuellement, soit d'une manière universelle, par les concepts de premier degré. Ceux-ci sont par conséquent l'objet immédiat des concepts de deuxième degré; mais l'objet compris dans toute son étendue de ces derniers, est représenté par les concepts de premier degré, y compris les choses saisies par ces concepts. Les termes qui indiquent des concepts de premier degré s'appellent *nomina primae intentionis*, tandis que par *nomina secundae intentionis*, il faut comprendre les termes qui correspondent à des concepts de second degré (Eadem essentia ut essentia Sortis potest concipi... conceptu indifferente ad plura individua vel potest concipi conceptu appropriato uni individuo et sic ei imponitur nomen commune et nomen proprium ut homo et Sor, sed quando non solum rem hominis concipimus, ymmo cum hoc concipimus modum sui conceptus scil. indifferentiam ad plura supposita, tunc ut sit attribui-mus sibi nomen speciei vel universalis. Ms. prag. fol. 238^v. Sic igitur bene ista nomina prima: homo, equus, Sor, album et huiusmodi dicuntur nomina primae intentionis, quia sunt conceptus earum (rerum) solum et non conceptus aliorum conceptuum priorum. Sed ista scil. genus et species, universale, definitio sunt nomina secundae intentionis, quia verificantur de illo, de quo verificantur non pro re praecise sed pro aggregato ex re et conceptu. Ibid. fol. 238^r). Un concept indi-

viduel de premier degré, s'appelle *individuum pro subiecto*, au contraire un concept de second degré visant ce même concept individuel de premier degré, prend le nom d'*individuum pro forma*, car il indique le fait de saisir la chose d'une façon individuelle. De même, un concept de premier degré (homo, animal) porte le nom d'*universale pro subiecto*, lorsqu'il saisit la chose directement, mais d'une manière universelle; le concept correspondant de deuxième degré s'appelle *universale pro forma*, car il désigne la façon universelle dont la chose a été antérieurement saisie par le concept de premier degré (Sciendum est, quod vel genus vel species vel huiusmodi sunt nomina secundarum intentionum, prout denominant res diversorum generum; dicimus enim, quod homo est species... similiter homo est universale... et sic etiam de individuo concedendum esse videtur, nam Sor est individuum et haec albedo... Haec est distinctio, qua communiter universale dici solet posse capi pro re vel pro intentione. De cetero ego volo vocare huiusmodi acceptiones universalis vel individui: universale pro subiecto et universale pro forma et similiter individuum pro subiecto et individuum pro forma. Ms. prag. fol. 234^v). S'il en est ainsi, il faut considérer les universaux de l'Isagoge de Porphyre comme autant de concepts de deuxième degré, autrement dit, comme des concepts de concepts et l'on doit les chercher uniquement dans l'âme et non dans les choses.

Buridan répète avec Ockham que dans les Catégories, Aristote voyait des concepts et des termes, *voces* (S. log. tr. III, c. 2); avec Ockham encore, il entreprend de réduire leur réalité et démontre que rien de réel ne correspond à certaines catégories. Il admet cependant, contrairement à celui-ci, qu'une réalité distincte correspond à la catégorie de la quantité (Multi enim ponunt et specialiter moderni, quod omnis res extensa est magnitudo. Quaest. Physic. l. I, q. 8, Ms. 1771, fol. 10^r. Ego pono conclusionem, quod nulla substantia est magnitudo. Ibid. fol. 10^v) et il ne ramène que les relations à des termes connotatifs, *voces*; les termes relatifs désignent secondairement les fondements de la relation p. ex. les choses qui se ressemblent et primairement, l'acte psychique par lequel on compare une chose avec une autre, un terme de la relation avec l'autre (Hoc nomen relatio est nomen substantiale significans actum, quo referens refert, sicut visio significat actum, quo videns videt. Quaest. in Vet. art. Ms. Bibl Jag. 753, fol. 104. Ego dico, quod eadem est res, pro qua supponit terminus absolutus et terminus relativus, connotativus, qui

vere affirmatur de illo termino absoluto v. gr. si dico „Sor est pater“. Sed restat dubitatio de terminis relativis abstractis videlicet, utrum paternitas vel similitudo sit idem quod Sor... Credo, quod eadem res est, pro qua supponit terminus absolutus et relativus... in abstracto sumptus ita, quod eadem res est, quae est Sor et quae est diversitas Sortis ad Platonem. Quaest. in Metaph. l. V, q. U. sit aliqua relatio propter animam. Ms. Dominic. Vind. 153, fol. 53^r). Les idées de Buridan sur les facultés de l'âme ne s'écartent pas de celles d'Ockham, parce que pour lui également, elles ne sont que des termes, *voces*, qui désignent principalement l'âme et secondairement ses actes (Est dubitatio, utrum sit bene dictum, quod... sunt plures potentiae animae et ego credo, quod non, loquendo de potentiis principalibus. Quaest. De anima l. I, q. U. potentiae animae sint distinctae ab ipsa anima. Ms. Vindebon. Palat. lat 5454, fol. 10^v. Sed secundum sensum improprium concedimus in homine esse multas potentias animae ad istum sensum, quod anima est potens exercere multas, diversas operationes, et quod secundum rationes diversas respectivas ad istas operationes imponuntur sibi nomina diversa. Ibid. fol. 11^r). Il nous faut insister cependant sur une différence importante dans la façon de concevoir le mouvement. Pour le Venerabilis Inceptor, le mouvement n'était qu'un terme, *vox*, qui désigne principalement 1^o) le mobile, 2^o) les lieux occupés successivement par celui-ci dans l'espace et indique secondairement que ce mobile n'occupait pas les mêmes lieux dans l'espace pendant le stade précédent de repos; pour Buridan au contraire, le terme „mouvement“ indique principalement non le mobile lui-même, mais la force qui lui a été communiquée (Notandum est, quod hoc nomen motus non supponit pro mobili, ut dictum fuit, set pro dispositione, secundum quam mobile se habet aliter et aliter. Quaest. Physic. 1. III, q. 11, Ms. Bibl. Jag. 1771, fol. 64^{ro}). Cette différence est d'une grande importance, parce qu'elle a eu une répercussion sur l'interprétation de l'*impetus* dans la Physique. Pour Buridan, l'*impetus* ou la force communiquée au mobile, est la source du mouvement et pas seulement le changement de place dans l'espace

Entre les représentants du terminisme nominaliste à Paris et à Oxford, on peut donc noter certaines différences dans les détails, mais elles n'intéressent pas le fond de la doctrine. Du reste, les nominalistes anglais ne suivaient pas servilement la trace d'Ockham, car aussi bien Adam Woodham que Robert Holcoth se sont maintes fois écartés de ses opinions.

29. SEMKOWICZ WL. *Najdawniejsza mapa Litwy z XVI wieku. Une carte du XVI^e siècle de la Lithuanie, la plus ancienne des cartes de ce pays.* Présenté dans la séance de 28 septembre 1925.

Les premières cartes géographiques au XVI^e siècle nous montrent toujours la Lithuanie comme faisant partie de l'Etat Polonais (Ortelius, Giacomo Gastaldo, Mercator). C'est la carte dite des Radziwiłł, dressée en 1613 par T. Makowski, qui passait pour être la plus ancienne de celles, où l'on voyait la Lithuanie indiquée comme un pays à part. L'auteur attire cependant l'attention sur une autre carte de la Lithuanie, qui remonte à une date encore plus reculée. Il pense notamment à une fresque de dimensions colossales au Palazzo Vecchio à Florence, où elle décore un mur de la salle réservée aux cartes géographiques. Entre 1563 et 1585, cette ancienne „Sala della Guardaroba di Eleonora da Toledo“ fut ornée de cartes représentant les pays du monde, tels qu'on les connaissait à cette époque. Elles avaient été dressées par deux cosmographes, d'abord par le dominicain Ignazio Danti (1563—1575), puis par l'olivétain Etienne Buon-signori (1575—1585).

Le voyageur polonais qui visite cette salle, ne peut qu'être étonné de ne pas y trouver de carte de la Pologne. La Pologne proprement dite se voit sur la carte de la „Germania“ (dressée en 1577), dont les frontières pourraient satisfaire les visées impérialistes les plus hardies. Elle s'étend du Rhin jusqu'au Bug à l'Est, de la Mer du Nord et de la Baltique, jusqu'aux rives de l'Adriatique. Une carte à part est en revanche réservée à la Lithuanie, y compris la Courlande. Quoiqu'elle ne porte pas de date, il est possible de conclure de la place qu'elle occupe dans la série des cartes qui en sont pourvues, qu'elle a dû être dressée vers l'an 1585.

Le fait mérite de retenir l'attention que sur la carte de Florence, les frontières de la Lithuanie sont celles qu'elle avait vers la moitié du XV^e siècle, à l'époque de Casimir Jagellon. Ce pays comprend toute la Podlasie, mais la Volhynie est située en dehors de ses frontières qui s'étendent le plus loin à l'Est, où elles atteignent presque Nowogród. L'auteur analyse ensuite la description de la Lithuanie, jointe à la carte et fournit la preuve qu'elle a été empruntée en partie à la „Descriptio Europae“ d'Enée Sylvius. Il ne réussit pas toutefois à découvrir la source à laquelle se réfère l'auteur de la description, qui prétend que certains géographes de l'époque („alcuni

dei migliori geografi moderni“) appellent „Russie“ tout le territoire compris entre les sources de la Vistule et les Carpathes d'une part et le Dniester, ainsi que le Dniéper de l'autre, de sorte qu'à l'en croire, il aurait embrassé la Livonie, la Lithuanie, la Samogitie, la Mazovie et la Pologne. On s'aperçoit sans peine que la description, jointe à la carte de la Lithuanie, reflète des tendances favorables aux intérêts de l'Est de l'Europe. A cette époque, où la Pologne était en guerre avec la Moscovie, cette tendance, propagée en Italie, s'est manifestée par l'absence d'une carte de Pologne dans la salle „delle carte geografiche“ du palais des Médicis.

-
30. SEMKOWICZ WŁ. *Przyczynek do genezy rezerwatu papieskiego w sprawie kanonizacji. — Contribution à l'histoire des origines du droit, réservé au pape dans la canonisation des saints.* Présenté dans la séance du 28 septembre 1925.

D'après les idées modernes sur l'origine du droit relatif à la canonisation, réservé au pape, le fait de reconnaître officiellement le culte d'un saint, dépendait primitivement de l'opinion des évêques, qui donnaient la sanction de l'Église à la vénération, dont le peuple entourait la mémoire d'une personne, morte en odeur de sainteté. A partir du X^e siècle, les papes s'efforcent de prendre dans leurs mains les affaires en rapport avec la canonisation. La première canonisation prononcée par un pape remonte à l'année 993, date où Jean XV déclara solennellement qu'Ulric d'Augsbourg devait être rangé parmi les saints. Cette déclaration est par conséquent d'une importance fondamentale pour l'histoire du culte des saints, vu que depuis cette époque, les évêques s'adressent de plus en plus souvent à Rome pour proposer la canonisation de telle ou telle autre personne. Cette démarche auprès du pape ne constitue pas encore une obligation formelle, car dans le courant du XI^e et du XII^e siècle, les évêques établissaient plus d'une fois le culte officiel de différents saints, sans avoir demandé l'autorisation de la Curie (il s'agissait dans ces cas de béatifications, respectivement de canonisations). Ce n'est que le pape Alexandre III qui en 1170 est censé avoir mis fin à ces usages pratiqués jusqu'alors et avoir réservé exclusivement à la Curie, le droit de canonisation.

D'après l'auteur, l'opinion suivant laquelle le pape Alexandre III

aurait publié un décret, dont l'application aurait été obligatoire dans tous les pays catholiques, repose sur une interprétation inexacte d'un passage du *Corpus turis canonici*. Parmi les décrétales du pape Grégoire IX, dans le livre III, sous le titre 45: *De reliquiis et veneratione sanctorum*, on trouve un canon qui, comme on l'apprend par l'en-tête, arrête que: *Sine papae licentia, non licet aliquem venerari pro sancto*. Ce recueil de droit canon cite comme source de cette phrase, le décret d'Alexandre III interdisant de vénérer comme un saint, un individu ivre, tué au cours d'une beuverie.

S'inspirant de Baronius, la littérature consacrée aux affaires de canonisation met ce décret en rapport avec un incident qui aurait eu lieu vers 1170, au couvent de Lisieux, en France. L'auteur fournit la preuve qu'il s'agit de la bulle „*Aeterna et incomutabilis*“ que le pape Alexandre III avait publiée le 6 juillet à Tusculum. Cette bulle, dont nous ne connaissons pas l'année, porte l'adresse suivante: *K. illustri Svevorum et Gothorum regi et universo clero et populo per Gothiam constitutis*. Quant à l'année où elle parut, on peut la fixer à 1171, à 1172 ou enfin à 1180, vu que c'est pendant ces années que le pape avait passé la journée du 6 juillet à Tusculum.

C'est à Canut Erikson, roi de Suède, qui régnait entre 1167 et 1195, que la bulle est adressée. Parue dans plusieurs publications suédoises, ainsi que dans la *Patrologia latina* de Migne (vol. 200, colonnes 1259—1261, n° 1447), elle s'occupe d'une série d'affaires concernant l'église suédoise. Elle contient entre autres, la défense de vénérer comme un saint, un certain individu qui a été tué en état d'ivresse. C'est de cette bulle que le passage mentionné est passé dans les décrétales de Grégoire IX.

D'après l'auteur, le décret d'Alexandre III est en rapport avec un fait concret qui s'est produit vers cette époque en Suède. Il n'a pas été publié *urbi et orbi*, mais a été seulement adressé au roi de Suède et au clergé de ce pays. Dans ces conditions, on ne saurait lui attribuer la valeur d'un acte dont la force d'obligation s'étendrait à l'Église entière, quoiqu'il faille reconnaître que le décret en question traduit certainement la tendance des papes, désireux de se réserver le droit de canoniser. Ce n'est qu'à partir du moment, où il fut joint aux décrétales du pape Grégoire IX (entre 1230 et 1234) qu'il eut une portée universelle, de sorte qu'il fit partie de l'ensemble de la législation ecclésiastique.

31. SINKO TADEUSZ. De Horatii carm. I 15 eiusque exemplari Graeco. Présenté dans la séance du 16 Novembre 1925.

Ein Überblick über die gesammte antike Tradition von den Pro-
 phezeiungen Kassandra's macht wahrscheinlich, dass bei Bakchylides
 Kassandra in dem Momente mit ihren Warnungen auftrat, als Paris
 sein eben auf dem Idaberge gebautes Schiff zum Meere zog. Horaz,
 der gemäss seiner Gewohnheit, nur die ersten Verse, oder sogar nur
 die ersten Worte seiner griechischen Vorlagen übersetzte, behielt
 zwar das technische Wort zur Bezeichnung des Ziehens der Schiffe,
 doch übertrug es nicht ganz glücklich auf Helena, um gleich Bakchy-
 lides' Spuren zu verlassen und nach einem alexandrinischen Muster
 einen Meerdämon prophezeihen zu lassen. Der merkwürdige Katalog
 der griechischen Helden, in dem Agamemnon und Menelaus ganz
 fehlen, während Meriones und Sthenelus angeführt werden, findet
 seine Erklärung aus Apollodor III 29, wo die Freier der Helena, die
 sich durch einen Eid zum Kriege gegen jeden Rauber der Frau
 des Menelaus verpflichteten, aufgezählt werden, und noch mehr aus
 Dictys (I 13), wo sie bei Diomedes in Argos zusammenkommen und
 einen feierlichen Schwur gegen Troia leisten: „*primus omnium in-*
genti nomine virtutis atque corporis Ajax Telamonius advenit“. Er
 behielt den ersten Platz auch bei Horaz. Diesem entsprach vorzü-
 glich ein Katalog der Freier der Helena, die gegen Troia zogen, weil
 er dabei die mythische *coniuratio* erwähnen konnte, die seinen Zeit-
 genossen jene *coniuratio Italiae* in Erinnerung brachte, durch wel-
 che Octavian im Jahre 32 den Schein einer Legitimität im Kriege
 gegen Antonius gewann. Horaz, der schon in Epod. 1. und 9. den
 aktischen Krieg feierte, wollte auch im Winter 31 auf die Gemüter
 wirken, die durch den allzulangen Aufschub der Unternehmung ge-
 gen Aegypten unruhig wurden, und erzählte in carm. I 15 den
 Fall des Paris als den ersten Kettering in jenem Kampfe des Orientes
 mit dem Occidente, der schon von Herodot und Lykophron gefeiert
 wurde. Der Ausgang des troischen Krieges sollte eine Aufmunte-
 rung sein für die letzten Rächer der orientalischen Eidbrecher. Wenn
 Horaz als den Hauptgegner des Paris, vor dem er fliehen wird (wie
 vor Menelaus bei Homer), den Diomedes dargestellt hat, wo bewog
 ihn dazu seine Italienisierung. War er doch Gründer eines König-
 reiches in Italien und konnte den römischen Occident repräsentie-
 ren. Dass Antonius den Orient und seine Interessen repräsentierte,

fühlten schon die Zeitgenossen. Seine Vergleichung mit Paris, die erst bei Plutarch erscheint, lag auch ganz nahe, insofern Paris als der Erzfrevler und Verursacher alles troianischen Unglücks (*ἀρχε-
κακός*) seit eher auftrat.

-
32. WŁADYSŁAW SEMKOWICZ: *Jeszcze w sprawie autentyczności bulli gnieźnieńskiej z r. 1136. Ein neuer Beitrag zur Frage der Authentizität der Gnesener Bulle vom J. 1136.* Présenté dans la séance de 28 septembre 1925.

Die Authentizität der Bulle des Papstes Innozenz II. für Gnesen vom Jahre 1136 wurde in neuerer Zeit von zwei deutschen Gelehrten, Ottenthal und Kehr (1920) in Frage gestellt, da vor allem die Unterschriften des Papstes und der Kardinäle nicht — wie damals üblich — eigenhändig gesetzt sind, sondern von derselben Hand herrühren wie der ganze Text. Dieser Ansicht schloß sich auch Prof. Abraham (*Sprawozdania Towarzystwa Naukowego we Lwowie*, vom 30 Oktober 1920) an und führte eine ganze Reihe von neuen Beweisen an, aus welchen sich klar ergibt, daß das betreffende Exemplar kein Original ist, sondern nur als sogenannte Nachahmungskopie (*copia imitativa*) gelten kann.

Der Referent liefert nun einen weiteren Beitrag auf Grund einer genauen Untersuchung des Dokumentes und Vergleichung desselben mit den Lichtdruckreproduktionen der Unterschriften des Papstes und der Kardinäle in der Arbeit von Katterbach und Peitz u. d. T. „Die Unterschriften der Päpste und Kardinäle in den Bullae maiores von 11 bis 14 Jh.“ (*Miscellanea Francesco Ehrle*, vol. IV, Roma, Bibl. Apostolica Vaticana 1924). Der Referent schließt seiner Arbeit eine neue, sehr scharfe photographische Reproduktion der Gnesener Bulle des Papstes und vergleichshalber auch die Photographie einer anderen Bulle Innozenz II. von demselben Jahre bei und weist nach, daß die Unterschriften in unserer Bulle die charakteristischen Kreuze bei den Unterschriften der Kardinäle, die ganze Rota, sowie der Name des Kanzlers Aimericus im Datum von der nämlichen Hand wie der ganze Text herrühren. Gewisse Abweichungen bemerkt man auch im Monogramm „*Bene valet*“.

Neues Licht auf die Entstehung des Dokumentes dürfte eine

weitere Beobachtung des Referenten werfen. Das in Rede stehende Dokument ist nämlich, wenigstens der untere Teil desselben, ein Palimpsest, denn es sind noch ziemlich deutliche Spuren der Reskription in dem unteren Teil desselben wahrzunehmen, ferner auch noch an Bugstellen, welche unzweifelhaft schon bei der Niederschrift des Textes bestanden, da der Schreiber an diesen Stellen Worttrennungen vornimmt, z. B. in Z. 37 von oben: pos-sessionibus.

Der Referent sieht davon ab, endgültige Schlußfolgerungen zu ziehen und teilt nur noch eine neue Beobachtung mit. Auf der Rückseite des Dokumentes findet sich nämlich ein aus dem 17 Jh. stammender Vermerk: *Non videtur esse authentica, ex quo una fit scriptura cardinalium subscriptorum*. Daraus ergibt sich also, gewiß nicht zur Unehre unserer Wissenschaft, daß nicht erst die genannten deutschen Gelehrten, sondern schon vor drei Jahrhunderten ein polnischer Kenner der päpstlichen Diplomatie in Gnesen den nichtauthentischen Charakter der Urkunde feststellte und seine Beobachtung auf der Rückseite vermerkte. Merkwürdigerweise ist dieser Umstand der Aufmerksamkeit der Forscher entgangen, welche sich mit dieser überaus merkwürdigen und beachtenswerten Urkunde befaßten.

33. TOMKOWICZ STANISŁAW. *Gabryel Słoński architekt krakowski XVI w. i klasztor ś. Józefa. Gabriel Słoński, architecte du XVI^e siècle et le couvent de Saint Joseph à Cracovie*. Présenté le 29 octobre 1925, dans la séance de la Commission pour l'histoire de l'art.

Le traité de Vincent Wdowiszewski, paru dans le vol. V des Comptes rendus de la Commission pour l'histoire de l'art, nous apprend que Słoński, qui était l'élève et le collaborateur d'éminents maîtres italiens, occupés à la construction de la chapelle des Sigismonds et du château royal à Cracovie, a atteint un âge très avancé et qu'il est mort en 1598, après avoir exécuté une série de travaux soit à Cracovie même, soit en province. Nous voyons mentionnés dans les archives différents travaux de cet architecte, mais nous ne connaissons malheureusement aujourd'hui que deux de ses oeuvres, notamment le portail de la maison appartenant au chapitre, au n^o 21 de la rue Kanonicza (rue des Chanoines) et la décoration des dépendances dans la cour de la maison au n^o 2 dans la rue Sainte

Anne. Dans ces deux oeuvres d'art, en particulier dans la dernière, Słoński se révèle comme architecte de talent; cependant il ne pêche pas par la finesse, se distingue par une tendance à traiter l'ornementation dans un genre pictural et par la prédilection à surcharger l'architecture d'ornements, habitude qui rappelle le style baroque. Le fait mentionné dans les archives, qu'entre 1556 et 1558, il avait construit pour Stanislas Tęczyński, voïvode de Cracovie, une maison voisine de l'église Saint Pierre, à proximité des murs de la ville, engagea l'auteur à chercher les vestiges de cette construction à l'extrémité Est de la rue Poselska, vu que c'est à l'emplacement du croisement de cette rue avec la rue Grodzka que s'élevait alors une église de Saint Pierre, plus ancienne que celle des Jésuites, qui fut construite à une époque plus récente. Nous savons d'autre part que le couvent des SS. Bernardines et l'église sous le vocable de Saint Joseph furent bâtis au XVII^e siècle, à l'endroit où se dressaient autrefois les hôtels et les maisons des Koniecpolski, des Opaliński etc. Il résulte des recherches dans les registres municipaux et dans les livres d'hypothèque, ainsi que de la chronique du couvent des S.S. Bernardines, que l'ancien hôtel Opaliński comprenait également une maison que Stanislas Opaliński, staroste de Nowe Miasto avait héritée de son oncle Jean Tęczyński, voïvode de Cracovie. Étant le dernier de sa race et ayant survécu à tous ses parents mâles qui portaient le même nom, celui-ci a probablement hérité de la maison qui avait appartenu au cousin germain de son père. Or, ce cousin du père n'était autre que Stanislas Tęczyński, pour lequel Gabriel Słoński avait construit une maison derrière l'Église Saint Pierre, à proximité des murs de la ville. L'hôtel Opaliński (qu'on appelait aussi „hôtel Tęczyński“, quoique cette famille eût été éteinte depuis longtemps), y compris la maison de Tęczyński, étaient devenus la propriété du couvent, pendant les dernières années du XVII^e siècle.

Jusqu'à l'époque la plus récente, on ne connaissait pas exactement l'architecture de l'intérieur des constructions qui forment l'ensemble de ce vaste couvent, car les règles sévères de la discipline claustrale s'opposaient à des recherches scientifiques sérieuses sur ce sujet. Pourtant, il y a quelques années, l'auteur réussit à obtenir de Rome, l'autorisation de pénétrer dans le couvent avec deux autres personnes, pour s'y livrer à des recherches. C'est alors qu'il fut frappé par l'aspect d'une des cours qui forme une espèce de viridaire quadrilatéral et s'étend au centre des constructions, au nord de l'église

Saint Joseph. Le long du côté Est de cette cour, on voit au rez-de-chaussée et au premier étage, des galeries à arcades, dont les belles proportions permettent de reconnaître l'épanouissement du style de la renaissance italienne, encore libre de toute trace de décadence. Les reconstructions d'une époque plus récente ont malheureusement quelque peu altéré la pureté de ce style, toutefois les chapiteaux des colonnes qu'on voit sortir de la maçonnerie entourant les arcades du rez-de-chaussée, ainsi que les arcades vitrées du premier étage, permettent de reconstituer une architecture qui, en petit et *mutatis mutandis* ressemble à celle qu'on admire dans la grande cour à arcades du château royal au Wawel. L'aspect qu'offre l'intérieur de la galerie, présente également des affinités avec des parties du château, surtout que de nombreux détails du décor en pierre, en particulier les chambranles des portes et des fenêtres rondes ou rectangulaires, puis les consoles soutenant les voûtes, rappellent les mêmes détails au Wawel. L'architecture des deux cours s'inspire enfin de l'ordre ionique, rarement en usage à l'époque de la renaissance italienne. Il nous faut cependant insister sur le fait, qu'aussi bien en ce qui concerne l'ensemble, que l'exécution des détails, nous sommes frappés au château royal par la hardiesse et la richesse d'invention, propres l'une et l'autre aux grands talents, tandis qu'au contraire dans l'ancienne maison de Tęczynski, à côté du désir de suivre les traces des maîtres, nous croyons reconnaître la volonté de se conformer non sans hésitation aux règles de l'art, telles qu'elles étaient formulées par la théorie et par de savants traités. Comme en témoigne le portail de la maison des doyens du chapitre, bâtie en 1550, Słoński avait une certaine prédilection pour les effets décoratifs faciles et pour la richesse outrée des détails sculptés; en construisant l'hôtel Tęczynski, il voulait imiter les maîtres qui avaient inspiré sa jeunesse, peut-être pour se conformer au désir de la personne qui lui avait confié cette tâche. L'architecte se proposait par conséquent de suivre l'exemple de Nicolas Castiglione qui avait exécuté le projet et les plans de Barthélemy Berecci. Comme son talent n'égalait pas celui de ces deux Italiens, il ne créa qu'une oeuvre correcte, élégante et jolie, mais non un chef-d'oeuvre. Six ou huit ans plus tard, chargé de décorer les façades des dépendances dans la cour d'une maison de la rue Sainte Anne, il se laissa emporter par sa nature, aussi surchargea-t-il cette oeuvre de détails un peu lourds, rappelant le style baroque.

Pour appuyer ses arguments par des preuves, l'auteur a présenté des croquis architectoniques, exécutés par M. Fr. Mączyński, ainsi qu'une série de photographies.

34. WINDAKIEWICZOWA HELENA. *Niektóre formy muzyczne Fryderyka Chopina a muzyka ludowa polska. Studjum muzykologiczne. Certaines formes musicales de Frédéric Chopin et la musique populaire polonaise. Étude musicologique.* Présentée dans la séance du 12 octobre 1925.

Le présent travail comprend cinq chapitres, consacrés à l'étude comparée de la musique polonaise de danse et du groupe des oeuvres de Chopin les plus proches des thèmes populaires, autrement dit, de la collection de 51 mazurkas, composées pour le piano. Le style propre à la musique d'un peuple se manifeste avec le plus d'éclat dans le rythme de ses danses populaires, aussi Chopin a-t-il étudié l'âme polonaise, telle qu'elle se révèle dans la danse. En dehors du rythme choréographique dont il a enrichi son art, il a emprunté des traits plus profonds aux chants et à la musique populaire. Il profita de son passage par Cracovie, pour faire une excursion à Ojców, où il étudia sur les lieux les danses particulières à la Petite-Pologne. Pourtant il ne choisit pas le „Krakowiak“ comme modèle de ses créations futures. A ces études préliminaires sur la danse à $\frac{2}{4}$, nous devons la composition d'un concert pour piano avec accompagnement d'orchestre, qui s'inspire du „Krakowiak“ (danse populaire, connue surtout dans la région de Cracovie), mais c'est en vain que nous chercherions d'autres résultats de ces premières investigations de Chopin. Ce ne sont que les danses à $\frac{3}{4}$ qu'il considéra comme le vrai domaine, propre à des recherches et à des emprunts. Il étudia par conséquent: 1^o) les danses telles que les dansaient les nobles dans leurs gentilhommières, c'est-à-dire les mazures et les polonaises, puis 2^o) les danses populaires en vogue chez les paysans (les „kujawiak“, les „ksebka“ les „odsibka“ les „oberek“ et les „wiatrak“). Toutes ces danses lui servirent de champ d'expérience, où il tâchait de résoudre les problèmes artistiques qui se présentaient à son esprit. C'est ce qui explique pourquoi, toutes les inventions rythmiques, tonales et stylistiques se sont manifestées avec le plus d'originalité dans les danses à $\frac{3}{4}$. De même que le peuple ne doit

pas la langue qu'il parle à l'invention d'un seul individu, ainsi le langage des sons n'est pas l'oeuvre d'un seul homme. Si cette langue musicale doit réellement faire époque dans l'histoire de la musique, il faut qu'elle soit le fruit du travail solidaire de la nation. Les inventions musicales de Chopin sont donc en rapport avec le talent créateur du peuple. Ces liens avec le génie populaire se traduisent par des phrases originales, par des formes du rythme et de la mélodie, par la structure des mesures (phrases à 1, 2, 3, 4 et 6 mesures), par l'emploi de périodes dérivées, mais originales en comparaison avec les périodes et avec la structure des phrases employées dans la musique instrumentale classique, enfin par des phrases mélodiques typiques, s'appuyant sur les mélodies populaires et par la mise en lumière de l'harmonie qu'on trouve dans celles-ci à l'état latent.

Le génie de Chopin sait transformer d'une façon vraiment merveilleuse les originalités du rythme, de la tonalité et de l'harmonie, qu'il trouve dans la musique populaire polonaise. Nous trouvons des exemples de ces transformations dans l'emploi des périodes diminuant, caractéristiques pour la musique populaire et dans l'usage qu'il fait des triolets dans le mazure op. 41 n° 1, dédié à Witwicki qui accompagnait Chopin dans les excursions qu'il faisait dans la région de Varsovie, pour y „pêcher la chanson“ (lettre de Bogdan Zaleski).

Le chapitre I analyse la structure originale de la mesure et de la phrase, pour s'occuper ensuite de la haute importance que possèdent les courtes pensées à une mesure, qui le cas échéant remplacent des phrases à deux mesures. Par la répétition de ces courtes phrases importantes, on vit naître un genre spécial de formes élargies. Suivent différents types de *phrases et de périodes à répétition*, puisés dans l'oeuvre de Chopin et dans la musique populaire.

Le chapitre II cite certaines phrases typiques, propres à la musique de danse, que nous appellerons *modèles*. L'auteur cite des exemples tirés de la musique de Chopin et de la musique populaire.

1) *Modèle choral*. La forme de la période à 4, 8, et 16 mesures est due à la répétition de cette période dans l'octave, respectivement dans un autre intervalle, la plupart de temps dans la quarte (respectivement dans la quinte).

2) *Modèle diminuant*. La phrase à répétition est à la base de ce modèle. La répétition constante du son initial de la phrase à 4 ou

à 2 mesures, ainsi que l'emploi de valeurs de plus en plus petites des notes, donnent à ce modèle un caractère individuel particulier.

3) *Modèle de l'„oberek“*. Il est le plus étroitement lié aux mouvements des danseurs. La mélodie décrit un arc tantôt plus étendu, tantôt plus rapproché du point de départ. Nous distinguons cinq types de ce modèle: a) *le type pendulaire*, b) *le type étendu propre à l'„oberek“*, c) *le type concis propre à l'oberek*, d) *le type tourbillonnant de l'oberek*, enfin e) *le type du „hołupiec“*. L'auteur explique tous ces modèles, de même que ceux qu'il énumère dans la suite, en citant des exemples empruntés à la musique populaire et à l'oeuvre de Chopin.

Chapitre III. *Modèles tonals*. Ces modèles permettent de constater qu'en suivant l'exemple de notre mélodie populaire, Chopin n'enfermait pas l'idée musicale dans une seule gamme normale à 8 tons, vu qu'il admettait plus de centres stables, exerçant une attraction sur d'autres sons. C'est grâce à cette méthode qu'il est devenu sans contredit le précurseur de la musique moderne, en particulier de l'école qui veut arriver à des conceptions polytonales des thèmes mélodiques. Au point de vue de l'harmonie et de la mélodie, Chopin a considéré la dissonance comme un facteur équivalent à la consonance, en quoi il a suivi les lois de la musique populaire, qui introduit sans restriction des intervalles à dissonance aiguë, tels que la quarte augmentée, la grande septième etc. On a l'impression que c'est ici qu'il faut chercher la source dont c'est développée la chromatique de Chopin.

1^o) *Modèle chromatique réversible*. Exemples puisés dans la musique populaire et dans les oeuvres de Chopin.

2^o) *Modèle chromatique simple*. Exemples. L'auteur discute la question relative à l'importance de la dominante, fournit des exemples en rapport avec ce problème, après quoi il s'occupe des entrées à dominantes et des finales.

Le chapitre IV traite des analogies qu'offrent les modèles, les phrases et les mélodies, dans la mesure où ces analogies n'ont pas été discutées dans les chapitres précédents. Ces exemples témoignent du travail conscient de Chopin sur les thèmes populaires.

Dans le chapitre V, nous voyons l'auteur illustrer par des exemples tirés de l'op. 30, les méthodes dont se servait Chopin dans son travail sur la musique populaire. Il entreprend à cet effet l'analyse minutieuse des quatre compositions que contient cette oeuvre.

BIBLIOGRAPHIE POUR L'ANNÉE 1925.

»Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce« — wydawane przez Komisję literacką P. A. U. Tom XV. Część II. Kraków 1925, 8-o, str. XVI + 171. (*Archives pour servir à l'étude de l'histoire de la littérature et de la culture intellectuelle en Pologne, publiées par la Commission littéraire de l'Ac. Pol. d. Sc. et d. Lettres. Vol. XV. II^e partie. Cracovie 1925, 8-o, XVI + 171 p.*).

Treść: Mikołaja Krzysztofa Radziwiłła peregrynacja do Ziemi Świętej (1582—1584), wydał JAN CZUBEK. (*Contenu: La pérégrination en Terre sainte de Nicolas-Christophe Radziwill (1582—1584). Publié par Jean Czubek.*).

»Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce«, wydawane przez Komisję literacką. Serja II, t. I (ogólnego zbioru t. IV), nr 1. Kraków 1925, 8-o, str. XII + 109. (*Archives pour servir à l'étude de l'histoire de la littérature et de la culture intellectuelle en Pologne, publiées par la Commission littéraire de l'Ac. Pol. de Sc. et d. Lettres. Série II, vol. I (vol. XVI de la publication complète) n^o 1. Cracovie 1925, 8-o, XII + 109 p.*).

Treść: Anonima Diarjusz peregrynacji zachodniej, hiszpańskiej. portugalskiej (1595), wydał JAN CZUBEK. (*Contenu: Journal d'un Anonyme pendant ses pérégrinations en Occident, en Espagne et en Portugal (1595). Publié par Jean Czubek.*).

»Bulletin International. Classe de philologie. Classe d'histoire et de philosophie«. Années 1919, 1920. II^e partie. P. 141—376.

Contenu: TACBENSCHLAG R. Das römische Recht zur Zeit Diokletian's, p. 141. — FROMOWICZ-STILLER HENRIETTE: Les émaux de Limoges dans les collections de Cracovie, p. 281. — WINDAKIEWICZ ST.: Beaumarchais et Słowacki, p. 282. — GOŁĄBEK J.: L'influence de Molière dans les comédies scolaires de Bohomolec, p. 293. — GROSMAH H.: The Theory of economic crises, p. 285. — KOT ST.: La genèse de le Commission d'éducation, p. 290. — PTAŚNIK J.: L'industrie papetière en Petite-Pologne au XVI^e siècle, p. 294. — PTAŚNIK J.: Les libraires et les imprimeurs de Cracovie au XV^e et XVI^e siècle, p. 297. — POLLAK R.: Etudes sur »Goffred« de Tasso-Kochanowski. Considérations sur la forme poétique de la traduction les batailles, p. 298. — KOLBUSZEWSKI K.: Die polnische Postillographie des XVI. und des XVII. Jahrhunderts, p. 301. — WANCZURA A.: La question scolaire dans la Russie ancienne, p. 305. — KOT ST.: La défense de la République contre les attaques des étrangers dans la littérature polonaise, p. 315. — KOT ST.: L'activité scientifique et littéraire d'Aaron Alexandre Olizarovius, p. 316. — KONOPCZYŃSKI WŁ.: Suède et Pologne 1660—1795, p. 318. — TYMIŃNIECKI K.: Processus créateurs dans la formation de la société polonaise au moyen âge; étude basée sur des sources mazoviennes de la fin du moyen âge, p. 322. — TRETIAK J.: »Finis Poloniae«; histoire de la

légende de Maciejowice et solution de cette énigme, p. 326. — KOT ST.: Rapports entre la Pologne et l'humanisme suisse vers le milieu du XVI^e siècle, p. 330. — ELZENBERG H.: Marc-Aurèle; étude d'histoire et de psychologie de la morale, p. 334. — KOT ST.: Les Polonais étudiant à Orléans au XVI^e siècle, p. 336. — FIJAŁEK J.: Histoire de la fête de la Mission des apôtres dans l'église catholique-romaine, p. 338. — REISS J.: Das mehrstimmige geistliche Lied im XVI. Jahrhundert in Polen. I. Teil, p. 345. — KUTRZEBA ST.: La procédure judiciaire d'après l'ancien droit polonais, p. 352. — BIRKENMAJER A.: Études sur Witelo. II^e partie, p. 354. — BIRKENMAJER A.: Études sur Witelo. III^e partie, p. 359. — ZWEIG F.: Das Wertproblem, p. 360. — Bibliographie pour les années 1919 et 1920, p. 366.

»Bulletin International. Classe de philologie. Classe d'histoire et de philosophie«. Année 1921. P. V + 64.

Contenu: Séances, p. I. — DĄBROWSKI J.: Le règne de Ladislas dit «le Varénien» en Hongrie, p. 1. — KOT ST.: Les Polonais à l'Université de Louvain, p. 8. — KOZUBSKI WL.: Die Geschlechtsvormundschaft im römischen Recht, p. 12. — KULCZYCKA M. A.: Filippo Buonacorsi Callimaco, un umanista italiano, alla corte dei re di Polonia, p. 16. — KUTRZEBA ST.: Le statut de Casimir le Grand destiné à la Grande-Pologne, p. 25. — LIKOWSKI H.: Die älteste Geschichte des Cistercienserinnenklosters in Ołobok 1211—1292, p. 26. — LIPEKA-LIBRACHOWA M.: Le raisonnement chez les enfants d'après les études expérimentales, p. 32. — METALMANN J.: Le troisième principe dynamique de Newton. Contribution à l'analyse des notions scientifiques, p. 38. — MORAWSKI J.: Le «Facetus» en vers français, p. 3. — MOREŁOWSKI M.: La cathédrale de rite grec-uni à Połock, p. 40. — REISS J.: Georg Liban aus Liegnitz als Musiker, p. 42. — RUBCZYŃSKI W.: Die Angelegenheit der Herausgabe einiger Schriften des Matthaeus von Krakau, p. 43. — SEIDEN B.: Über den Prozess und die Faktoren der Preisbildung, p. 48. — SKIBIŃSKI M.: La politique de Jean III de 1674 à 1683, p. 52. — WAŁEK T.: L'histoire de la destruction de la monarchie macédonienne, p. 58. — Bibliographie, p. 61.

»Bulletin International. Classe de philologie. Classe d'histoire et de philosophie«. Anne 1922. P. VI + 79.

Contenu: Compte-rendu de l'Académie pour l'année 1922, p. I. — Compte-rendu de la séance publique de l'Académie tenue le 28 juin 1922 à Cracovie, p. III. — Bibliographie pour l'année 1922, p. 75. — BIEŃKOWSKI P.: Études sur des bas-reliefs romains, p. 1. — BIEŃKOWSKI P.: Les vases de l'époque hellénistique des collections de Cracovie, p. 3. — BIEŃKOWSKI P.: Les bustes des Césars du château de Poznań, p. 5. — BIRKENMAJER A.: Études sur Witelo, IV partie, p. 6. — CICHOCKI M.: La médiation de la France dans l'armistice d'Altmarkt, p. 10. — GAERTNER H.: La stylistique et ses tâches, p. 11. — GRODECKI R.: L'origine de l'immunité en Pologne, p. 18. — GRODECKI R.: Les marchés en Pologne à l'époque antérieure à la colonisation organisée d'après le droit de Magdebourg, p. 20. — HARASSEK S.: Joseph Gołuchowski, sa vie et sa philosophie, p. 22. — KOT S.: Les idées politiques de Skarga dans les «Kazania sejmowe» («Sermons adressés à la Diète»), p. 32. — KUTRZEBA ST.: Les privilèges accordés aux Juifs par Casimir le Grand, p. 34. — ŁEMPICKI Z.: Consi-

dérations sur la genèse et l'essence du romantisme, p. 35. — MYCIELSKI J.: Les tapisseries des Flandres de 1553 au Wawel et leur provenance artistique, p. 45. — MICHAŁSKI K.: Les sources du criticisme et du scepticisme dans la philosophie du XIV^e siècle, p. 50. — NOWOSIELSKI J.: Les curés et les paroisses d'après le nouveau Code de droit canon, p. 51. — RAFACZ J.: Les procureurs des parties dans l'ancien droit polonais, p. 52. — SEMKOWICZ W.: Neue ikonographische Quelle aus dem XII Jahrh. zur Legende vom hl. Stanisław, p. 52. — SINKO T.: De traditione orationum Gregorii Nazianzeni pars altera: de traditione indirecta, p. 59. — SIERNIBACH L.: Les influences alexandrines et de l'époque suivante chez Grégoire de Nazianze, p. 60. — STUĐNICKI W.: Les Archives de l'État à Wilno à l'époque de la guerre 1914—1920 et leur état actuel, p. 64. — SZCZEPAŃSKI WŁ.: Les origines du peuple juif 585—330, p. 73. — TARKIEWICZ W.: Sur la scolastique de Wilno, p. 73.

DEMBIŃSKI BR. Ostatni wielki mistrz Zakonu Niemieckiego i pierwszy książę pruski. Rzecz czytana na publicznem posiedzeniu Pol. Ak. Umiej. w dniu 13 czerwca 1925. Kraków 1925, 8 o, str. 32. (*Le dernier grand-maître de l'Ordre Teutonique, premier duc de Prusse. Étude lue de 13 juin 1925 à la Séance Publique de l'Ac. Pol. d. Sc. et d. Lettres. Cracovie 1925, 8-o, 32 p.*)

FELDMANN JÓZEF. Polska w dobie wielkiej wojny północnej 1704—1709. Kraków 1925, 8-o, str. 319. (*La Pologne à l'époque de la grande guerre du Nord, 1704—1709. Cracovie 1925, 8-o, 319 p.*)

Entre le clacissisme et la romantisme. Etude sur l'esthétique et les esthéticiens du XVIII^e siècle par WŁADYSŁAW FOLKIERSKI, Professeur à l'Université de Cracovie. Cracovie 1925, 8-o, 604 p.

Instrukcja wydawnicza dla średniowiecznych źródeł historycznych. Opracowała Komisja historyczna P. Ak. Um., przy współudziale Towarzystw naukowych we Lwowie, Poznaniu, Warszawie i Wilnie. Z podobizną dokumentu ruskiego. Osobne odbicie z Archiwum Komisji Historycznej. S. 2, t. II (ogólnego zbioru t. XIV). Kraków 1925, 8-o. Str. 40. (*Instruction concernant la façon de publier les sources historiques du moyen âge. Préparée par la Commission historique de l'Ac. Pol. d. Sc. et d. Lettres, en collaboration avec les Sociétés pour l'avancement de la Science à Lwów, Poznań, Varsovie et Wilno. Avec le fac-simile d'un document ruthène. Édition tirée d'après les Archives de la Commission historique. Série 2, vol. II (vol. XIV de la publication complète). Cracovie 1925, 8-o, 40 p.*)

Treść: Rozdział I: Odtworzenie tekstu źródłowego w druku, str. 4. Rozdział II. Redakcja wydawnictwa. (*Contenu: Chapitre I: De la façon de publier le texte d'une source p. 4. Chapitre II: De la façon de rédiger les textes*).

F. LORENTZ. Teksty pomorskie (kaszubskie). Zeszyt III. Kraków 1925, 8-o, str. 609—836 + I—XCVI, mapa (*Textes poméraniens (cassoubiens). Fascicule III. Cracovie 1925, 8-o, p. 609—836 + XCVI avec une carte.*)

JÓZEF KALLENBACH. »Dziadów część III«. wydana w podobiznie autografu Adama Mickiewicza. Kraków 1925, 8-o, str. VII + 126. (*„Les Dziady“, III^e partie. Edition en fac simile de l'autographe d'Adam Mickiewicz. Cracovie 1925, 8-o, VII + 126 p.*)

»Kwartalnik filozoficzny« pod redakcją W. Heinricha. Kraków 1925, 8-o. T. III, zesz. 1, str. 128. (*Revue philosophique trimestrielle, paraissant sous la direction de W. Heinrich. Cracovie 1925. 8-o. Vol. III, fascicule 1. 128 p.*)

Treść: KODISOWA J.: Teorja poznania Hansa Corneliusa, str. 1. — METALLMANN J.: Filozofja przyrody i teorja poznania A. N. Whiteheada; cz. II, str. 29. — SZYŁKARSKI WŁ.: Rzut oka na rozwój spekulacji ontologicznej, str. 62. — Sprawozdanie, str. 104 (*Contenu: M^{me} Kodis J.: La théorie de la connaissance de Hans Cornelius, p. 1. — Metallmann J.: La philosophie de la nature et la théorie de la connaissance d'A. N. Whitehead. II partie, p. 29. — Szyłkowski Wł.: Essai sur le développement de la spéculation ontologique, p. 62. — Compte rendu, p. 104.*)

Tom III, zesz. 2. Str. 129—266. (*Vol. III, fascicule 2, p. 129—266.*)

Treść: METALLMANN J.: Filozofja przyrody i teorja poznania A. N. Whiteheada (dok.), str. 129. — KODISOWA J.: Teorja poznania Hansa Corneliusa (dok.), str. 165. — MYŚLAKOWSKI Z.: Rozwój naturalny i czynniki wychowania, str. 181. — Sprawozdania, str. 238. (*Contenu: Metallmann J.: La philosophie de la nature et la théorie de la connaissance d'A. N. Whitehead (fin), p. 129. — M^{me} Kodis J.: La théorie de la connaissance de Hans Cornelius (fin), p. 165. — Myślakowski Z.: Le développement naturel et les facteurs agissant dans l'éducation, p. 181. — Comptes rendus, p. 238.*)

Tom III, zesz. 3. Str. 257—384. (*Vol. III, fascicule 3, p. 257—384.*)

Treść: MYŚLAKOWSKI Z.: Rozwój naturalny i czynniki wychowania (dok.), str. 257. — KIELSKI A.: Wola a odpowiedzialność, str. 286. — RUBCZYŃSKI W.: Nowa próba wyjścia poza relatywizm w teorji wartości, str. 300. — Sprawozdania, str. 374. (*Contenu: Myślakowski Z.: Le développement et les facteurs agissant dans l'éducation (fin), p. 257. — Kielski A.: Volonté et responsabilité, p. 286. — Rubczyński W.: Une nouvelle tentative de dépasser le relativisme dans la théorie des valeurs, p. 300. — Comptes rendus, p. 374.*)

JAN ŁOŚ. »Pisownia polska«. Przepisy, słowniczek. Wydanie VI poprawione, dokonane na podstawie protokołów urzędowych. Kraków 1925, 8-o. Str. 112. (*L'orthographe polonaise. Règles, vocabulaire.*)

VI^e édition revue, publiée d'après les procès verbaux officiels. Cracovie 1925, 8-o, 112 p.).

»Prace Komisji orientalistycznej«. Nr. 7. (*Travaux de la Commission pour l'étude des langues orientales. Nr. 7*). Matériaux pour servir à l'étude de la langue des Tsiganes polonais. IZYDOR KOPERNICKI: Textes tsiganes. Contes et poésies. Avec une traduction française. Premier fascicule. Cracovie 1925, 8-o. P. VVIII + 103.

»Prace i Materjały antropologiczno-archeologiczne i etnograficzne. wydawane staraniem Komisji antropologicznej P. A. U. Tom IV. Część III. Prace i Materjały etnograficzne. Kraków 1925, 8-o, str. [151], 16 ryc. (*Travaux et Matériaux concernant l'anthropologie, l'archéologie et l'ethnographie, publiées par la Commission anthropologique de l'Ac. Pol. d. Sc. et d. Lettres. Vol. IV. III^e partie. Travaux et Matériaux concernant l'ethnographie. Cracovie, 8-o, (151 p.) 16 gravures*).

Treść: UDZIĘLA SEWERYN. Dwory. Zapiski etnograficzne z 1901 i 1902 roku (6 rycin), str. [3]. — CHYBIŃSKI ADOLF. Dzwony pasterskie na Podhalu (9 ryc.), str. [29]. — BYSTROŃ JAN ST. Pieśń o zbójniku i jego żonie, str. [59]. — BYSTROŃ JAN ST. Nazwy i przezwiska polskich grup plemiennych i lokalnych, str. [95]. (*Contenu: Udziela Séverin. Le village Dwory. Notes ethnographiques prises en 1901 et 1902 (6 gravures) (p. 3). — Chybiński Adolphe. Les cloches des pâtres dans la région du Podhale (9 gravures) (29 p.). — Bystroń Jean St. La chanson du brigand et de sa femme (p. 59). — Bystroń Jean St. Les noms et les sobriquets des groupes ethniques et locaux polonais (95 p.)*).

»Rozprawy Wydziału filologicznego«, T. LXII, nr. 1. Kraków 1925, 8-o, str. 44. (*Mémoires de la Classe de philologie, vol. LXII, n^o 1. Cracovie, 8-o, 44 p.*).

Treść: WŁADYSŁAW FOLKIESKI: Fredro a Francja. (*Contenu: Ladislas Folkierski: Fredro et la littérature dramatique française*).

— Tom LXII, nr. 2. Kraków 1925, 8-o, str. 140. (*Vol. LXII, n^o 2. Cracovie 1920, 8-o, 140 p.*).

Treść: MOSZYŃSKI KAZIMIERZ. Badania nad pochodzeniem i pierwotną kulturą Słowian. (*Contenu: Moszyński Casimir: Recherches sur l'origine et la civilisation primitive des Slaves*).

»Rozprawy Wydziału historyczno-filozoficznego«. Serja II, t. XXXIX (ogólnego zbioru t. 64), nr. 5. [*Mémoire de la Classe d'histoire et de philosophie. Série II, vol. XXXIX (vol. 64 de la publication complète), n^o 5*].

Treść: FRANCISZEK BOSSOWSKI: Znalezienie skarbu wedle prawa rzymskiego. (*Contenu: François Bossowski: La découverte d'un trésor dans le droit romain*).

— Serja II (ogólnego zbioru t. 65) nr. 1. Kraków 1925, 8-o, str. 88. (*Série II (vol. LXV de publication complète) n° 1. Cracovie 1925, 8-o, 88 p.*).

Treść: ADAM HEYDEL: Podstawowe zagadnienia metodologiczne ekonomji. (*Contenu: Adam Heydel: Les problèmes fondamentaux de l'économie.*)

— Serja II, t. XL (ogólnego zbioru t. 65) nr. 2. Kraków 1925, 8-o, str. 33. [*Série II, vol. XL (vol. XLV de la publication complète) n° 2. Cracovie 1925, 8-o, 33 p.*].

Treść: FERDYNAND ZWEIG: System skarbowości Juljana Dunajewskiego. (*Contenu: Ferdinand Zweig. Le système financier de Jules Dunajewski.*)

— Serja II, t. XL (ogólnego zbioru t. 65) nr. 3. Kraków 1925, 8-o, str. 116. (*Série II, vol. XL (vol. XLV de la publication complète), n° 3. Cracovie 1925, 8-o, 116 p.*).

Treść: VETULANI ADAM. Pozew sądowy w średniowiecznym procesie polskim. (*Contenu: Vetulani Adam: La citation en justice dans le droit polonais du moyen âge.*)

WITKOWSKI STANISŁAW. Historjografja grecka i nauki pokrewne (Chronografja — Biografja — Etnografja — Geografja). Tom I. Kraków 1925, 8-o, str. XVI i 293. [*L'historiographie grecque et les sciences en rapport avec elle (Chronographie — Ethnographie — Géographie). I vol. Cracovie 1925, 8-o, XVI + 293 p.*].

Table des matières.

	Page
Comptes-rendus de l'Académie pour l'année 1925	III
Compte-rendu de la séance publique de l'Académie du 13 juin 1925 à Cracovie	V
Bibliographie pour l'année 1925	254
Résumés	1

I PARTIE. JANVIER—JUN.

1. Benis Antoni: La réforme des finances et la politique monétaire de la Tchecoslovaquie entre 1918 et 1925	1
2. Bienkowski Piotr: Sur le type du barbare vêtu d'une fourrure dans l'art antique	2
3. Gaertner H.: Etudes sur la langue polonaise du XVI ^e siècle. Qui est auteur de la biographie de Rej?	7
4. Gaertner H.: La déclinaison des substantifs en -a, -ja et -i dans la langue polonaise jusqu'à la fin du XVI ^e siècle	9
5. Grabowski T.: Les sources de la philosophie de Jules Słowacki	22
6. Hammer S.: La facture du roman d'Apulée	26
7. Kallenbach J.: Pancrace et Julinicz dans „Les cachots de Venise“	29
8. Kipa Emil: Metternich et Talleyrand en 1808 et 1809	32
9. Krzyżanowski Juljusz: Le roman pseudohistorique en Pologne au XVI ^e siècle	34
10. Lepszy Leonard: L'ostensorio dei Domenicani di Podkamień e la corona d'oro della regina Bona	39
11. Michalski Konstantyn C. M.: Le criticisme et le scepticisme dans la philosophie du XVI ^e siècle	41
12. Morelowski Marjan: Les animaux et les grotesques des tapisseries des Jagellons	122
13. Morelowski M.: Compte rendu sur les recherches entreprises dans les archives par le Comité des musées de la Délégation polonaise à Moscou	126
14. Moszyński Kazimierz: Recherches sur l'origine et la civilisation primitive des Slaves	134
15. Rozwadowski Jan: Zum Wendennamen	134
16. Sternbach L.: Prologomena in Carmina Gregorii Nazianzeni	136
17. Szumowski Wł.: L'Ecole de Médecine de Cracovie à l'époque de la Commission pour l'Instruction Publique	137
18. Taszycki Witold: L'anthroponymie polonaise la plus ancienne	139

II PARTIE. SEPTEMBRE—DÉCEMBRE.

	Page
19. Bocheński Zbigniew : Le château fortifié à Dębno	153
20. Chrzanowski Ignacy : Réflexions sur le prologue de Kordjan	154
21. Fijałek Jan : Un monument jusqu'à présent inconnu de la législation synodale polonaise, de l'époque postérieure au Concile de Trente	156
22. Grabowski Tadeusz : La critique littéraire en Pologne à l'époque du romantisme et du réalisme 1830—1890. I partie	160
23. Grażynski Michał : Proceß der Krakauer Wojewodschaft im XIV Jahrhundert im Lichte der kleinpolnischen Statute Kasimirs des Großen und der ältesten krakauer Gerichtsbücher	163
24. Jarosławiecka Marja : Les reliures des diplômes délivrés au XVII ^e et au XVIII ^e siècle, en possession de la Bibliothèque des Jagellons à Cracovie	174
25. Kot Stanisław : Sources pouvant servir à l'étude de l'histoire de la vie intellectuelle en Pologne à l'époque de la Renaissance. Rapports avec la civilisation occidentale	177
26. Koschembahr-Łyskowski I. : Conventiones contra bonos mores im römischen Recht	181
27. Lepszy Leonard : Le relazioni di Callimaco Buonacorsi all'arte ed il suo monumento di bronzo	185
28. Michalski Konstanty : Les courants critiques et sceptiques dans la philosophie du XIV ^e siècle	192
29. Semkowicz Wl. : Une carte du XVI ^e siècle de la Lithuanie, la plus ancienne des cartes de ce pays	243
30. Semkowicz Wl. : Contribution à l'histoire des origines du droit réservé au pape dans la canonisation des saints	244
31. Sinko Tadeusz : De Horatii carm I. 15 euisque exemplari Graeco	246
32. Semkowicz Władysław : Ein neuer Beitrag zur Frage der Authentizität der Gnezener Bulle vom J. 1136	247
33. Tomkowicz Stanisław : Gabriel Słoński architecte du XVI ^e siècle et le couvent de Saint Joseph à Cracovie	248
34. Windakiewiczowa Helena : Certaines formes musicales de Frédéric Chopin et la musique populaire polonaise	251



Errata

		au lieu de	lire
p. 215	i. 19	de se propager	à se propager
	" 38	rétracter	rétracter
" 216	" 15	te Stagirite	le Stagirite
" 217	" 10	s'avoir	savoir
	" 17	êtré	être
" 218	" 7	inlectu	intellectu
	" 14	impropre	impropre
	" 30	Centiloquium	Centiloquium
" 219	" 21	inferioria	inferiora
	" 29	substancielle	substantielle
" 220	" 39	Dien	Dieu.
